

VILLE de MURET

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 FEVRIER 2016 - 18 H 30

SOMMAIRE

	Pages
▪ DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. _____	4
▪ CONTRAT DE VILLE : REAMENAGEMENT DU QUARTIER GASC - MOISAND _____	8
▪ PROJET DE REHABILITATION DU CŒUR DE VILLE - NIEL - APPROBATION DU PROJET ET MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE CONCEPTION-REALISATION POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING SOUTERRAIN _____	14
▪ MISE EN PLACE DE VIDEO PROTECTION SUR LA PLACE DE LA REPUBLIQUE ET SES ABORDS _____	26
▪ LOTISSEMENT COMMUNAL D'ESTANTENS - AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS D'AMENAGER _____	31
▪ CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ESTANTENS _____	33
▪ CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES _____	33
▪ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES _____	35
▪ OPERATION « SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADES » AU TAUX DE 30 % - APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION _____	56
▪ BIEN VACANT SANS MAITRE SITUE 38, RUE DU CAGIRE _____	57
▪ CESSION DE LA PARCELLE HT N°219P SITUEE A OX A MONSIEUR ET MADAME ANCEAU _____	58
▪ APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDEHG _____	59
▪ CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION, LA MODERNISATION ET L'AMENAGEMENT DE VOIRIE OU D'ESPACE PUBLIC ET DE RESEAUX DIVERS SUR LE TERRITOIRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU MURETAIN _____	60
▪ CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE L'ACHAT DE CARBURANTS (REMPLISSAGE DES CUVES DES CENTRES TECHNIQUES MUNICIPALES) _____	61
▪ AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DE LA VILLE AU DISPOSITIF ECO CHEQUE LOGEMENT DE LA REGION MIDI- PYRENEES - APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE AIDE AU 14, RUE DE SAVOIE A MURET _____	62
▪ AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DE LA VILLE AU DISPOSITIF ECO CHEQUE LOGEMENT DE LA REGION MIDI- PYRENEES - APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE AIDE AU 36, RUE JOSEPH D'OLIVIER A MURET _____	63
▪ TARIFS REDUITS POUR LES COMITES D'ENTREPRISE ET LE CNAS POUR LA SAISON CULTURELLE 2016 _____	64
▪ VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « PASSERELLES MURETAINES » _____	65

- REPRISE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE DU LOT N°13 DE L'AERODROME DE MURET/LHERM AU PROFIT DE LA VILLE DE MURET _____ 66
- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE DU LOT N°13 DE L'AERODROME DE MURET/LHERM AU PRFIT DE L'AERO CLUB JEAN-MARIE BONNAFE _____ 67
- CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CALANDRETA DEL PAIS MURETHIN _____ 69

Madame SÉRÉ procède à l'appel.

Monsieur le Maire : Nous allons ouvrir comme d'habitude avec le compte-rendu des 2 derniers Conseils Municipaux, puisque nous avons eu 2 conseils en décembre qui étaient extrêmement rapprochés. Vous avez des modifications à faire introduire dans ces 2 conseils municipaux ?

Monsieur MOISAND : J'ai quelques remarques. Sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 Décembre, je pense qu'il y a une petite erreur de plume puisqu'il est mentionné en page n°28 : "j'imagine que vous avez un produit permettant d'amputer le temps de travail des agents", il ne s'agit pas bien évidemment d'amputer, mais d'imputer. Il faudrait plutôt lire quelque chose comme "j'imagine que vous avez un outil ou un produit permettant d'imputer le temps de travail des agents". C'était le premier point. Le deuxième point, sur la réplique suivante, il manque l'intervention de Monsieur RAYNAUD concernant son explication sur les statistiques du travail. Je trouve que c'est dommage, c'était assez éclairant. Il nous avait expliqué que 10 % c'était que en gros on imputait plus ou moins 10 % des temps de travail des agents. C'était dans le débat. Ensuite, sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 Décembre, c'était en page n°20, concernant une intervention au sujet du SCOT, il manquait une partie qui avait été mentionnée de mon côté concernant le fait que la sortie du SCOT ne réglerait pas le problème notamment de la Porte des Pyrénées qui était vide de tout industriel depuis 8 ans. Cela avait été mentionné, mais cela n'a pas été retranscrit. Le dernier point concerne la page n°44 de ce même compte-rendu concernant les comparatifs. Il y a quelque chose d'assez incompréhensible dans le texte, puisqu'il est mentionné que la grille tarifaire à 7 niveaux permet justement d'avoir des comparatifs qui ne sont plus bondés ? Alors je ne sais pas ce que cela veut dire, je pense qu'il faudrait plutôt lire quelque chose comme "ne permet plus de faire des comparatifs". Voilà pour mes observations.

Monsieur le Maire : Quelle page vous disiez ? 44. OK. On essaiera de modifier cela. Oui Madame CAUSSADE.

Madame CAUSSADE : Deux points sur le compte-rendu du 3 Décembre, page n°11, à ma deuxième intervention. A la deuxième ligne, il y a un coût sur le fait de la "monter", sinon cela ne veut rien dire, là c'est écrit "montée" et cela n'a pas de sens. Sur le compte-rendu du 16 Décembre en page n°5, il y a quelque chose qui a été omis parce que la première intervention qu'il y a, c'est la mienne et qui dit : "je n'ai pas posé de question en ce sens". Il y a une phrase avant. Soit à l'écoute de la bande, il est possible de retrouver la phrase de l'inscrire, et à ce moment là cela inscrit ma réponse dans le contexte, soit il faut tout enlever parce que cela n'a pas de sens.

Monsieur le Maire : D'accord. Sur le fond ça va quand même, ce ne sont que des petits éléments de forme.

Madame CAUSSADE : C'est ce que je vous ai dit en préambule.

Monsieur le Maire : OK. Donc les décisions, vous verrez, il y en a une qui est sur ce document, mais qui en réalité n'a pas été prise, mais vous le verrez, je vous le dirais quand elle arrivera.

▪ DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

Décision n° 2015/072 du 16 Décembre 2015

- Signature avec la Société BETERU d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une Centrale Hydroélectrique (Moulin de Louge - Muret),

Montant total : 38.630,00 € HT (coût global de la mission)

Décision n° 2015/082 du 1^{er} Octobre 2015

- Désignation de la SCP BOUYSSOU et Associés pour défendre les intérêts de la commune de Muret devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans l'affaire qui l'oppose à la SNC CONSTELLATION qui conteste aux fins d'annuler la délibération n°2015/095 en date du 9 Juillet 2015, portant sur l'acquisition des anciens locaux de Pôle Emploi par voie de préemption au 46, Avenue Jacques Douzans à Muret,

Décision n° 2015/103 du 2 Décembre 2015

- Signature d'une convention de partenariat avec l'Association « LE COLLECTIF » pour la mise en place des activités Gospel destinées plus particulièrement aux adhérents de l'Agora.
Ces activités se dérouleront selon un planning établi avec l'association, 2 prestations par semaine sur la période allant du 4 Janvier au 2 Juin 2016.

Tarif : 2.640 €, soit 44 prestations à 60 €

Décision n° 2015/104 du 2 Décembre 2015

- Signature d'une convention de partenariat avec l'Association « AMIE » pour la mise à disposition de professionnels qualifiés auprès des Agoras pour animer des activités nécessitant une habilitation technique particulière du 4 janvier au 31 décembre 2016.
La contribution financière de la Ville de Muret sera calculée sur la base de 19,30 € brut par heure de travail, hors frais de déplacements éventuels.
Ce taux horaire sera revu à la hausse à chaque augmentation du taux du SMIC, à due proportion de l'augmentation constatée.

Décision n° 2015/107 du 8 Décembre 2015

- Signature avec les entreprises THOMAS & DANIZAN (lots n°1 et 4), MENUISERIE ANTRAS (lot n°3) et E.E.G.I. (lot n°5) de l'avenant n°1 aux marchés de travaux d'aménagement de la halle de marché et du jardin de la Place de la République, décomposés comme suit :

Lot n°1 - Gros œuvre VRD :

Avenant en Plus Value : 62.321,50 € HT et avenant en Moins Value : 8.818,00 € HT, soit un avenant de 53.503,50 € HT

Lot n°4 - Aménagement du jardin et plantations :

Avenant en Plus Value : 5.288,59 € HT et avenant en Moins Value : 13.545,20 € HT, soit un avenant de - 8.256,61 € HT

Lot n° 3 - Ossature bois :

Avenant en Plus Value : 4.500 € HT et avenant en Moins Value : 27.045,09 € HT, soit un avenant de - 22.545,09 € HT

Lot n°5 - Electricité Eclairage :

Avenant en Plus Value : 6.032,08 € HT et avenant en Moins Value : 2.247,10 € HT, soit un avenant de 3.784,98 € HT

Montant global des marchés de base : 425.583,43 € HT à 452.070,21 € HT (augmentation globale de 26.486,78 € HT)

Décision n° 2015/109 du 9 Décembre 2015

- Reconduction de la convention d'occupation précaire (commodat) avec Monsieur Serge CUCCHI, représentant la EARL FERRE LE NEUF pour la parcelle cadastrée section HV n°35 située au lieu-dit « Casselaousère » pour une superficie de 1.380 m² pour une durée d'un an.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une indemnité d'occupation de 15,43 € basée sur l'indice national des fermages (indice de 108.30 en Octobre 2014). Cette convention est dérogoratoire au statut de fermage tel que défini à l'article L.411-1 du Code Rural.

Décision n° 2015/111 du 9 Décembre 2015

- Signature d'une convention de partenariat avec l'Association « Entraide Généalogie du Midi Toulousain » pour la mise en place d'activités destinées aux adhérents de l'Agora Pyrénées. Ces activités se dérouleront selon un planning établi avec l'association, 1 séance par semaine sur la période allant du 20 Janvier au 29 Juin 2016.
L'Association intervient à titre gratuit sur l'espace Agora Pyrénées.

Décision n° 2015/113 du 17 Décembre 2015

- Fixation des tarifs publics de l'Office Municipal de Tourisme pour la vente de tickets « manège » auprès des commerçants,

Tarif : 0,50 €/ticket

pour la période du 12 Décembre 2015 au 3 Janvier 2016

Décision n° 2015/114 du 18 Décembre 2015

- Signature avec la Société SOLVERT du marché concernant l'achat d'une tondeuse autoportée frontale de type MULCHING,

Montant total : 22.900 € HT (offre de base : matériel d'occasion)

Décision n° 2015/115 du 21 Décembre 2015

- Signature d'une convention avec le GRETA pour la mise à disposition précaire et révocable de locaux d'une superficie d'environ 635 m² situés au 1^{er} étage et au rez-de-chaussée du bâtiment communal sis 46, Avenue Jacques Douzans, à compter du 11 Janvier 2016 (pour le stockage uniquement) et à compter du 20 Janvier 2016 (pour ses activités, pour une durée d'un an, avec possibilité de reconduction expresse.

Loyer mensuel : 5.000 € hors charges

Décision n° 2016/001 du 4 Janvier 2016

- Signature avec la SARL ANAGRAM AUDIOVISUEL du marché concernant l'aménagement Muséographique de la Crypte en Trésor de l'Eglise Saint-Jacques, décomposé en 2 lots,

Lot n°1 - Mobilier, soclages et éclairages : 35.849,22 € HT

Lot n°2 - Graphismes et multimédias : 10.548,10 € HT

Décision n° 2016/002 du 5 Janvier 2016

- Signature avec les sociétés ANETT CINQ (lot n°1), PROTECT'HOMS (lots n°2, n°3 et n°5), CEVENOLE de PROTECTION (lot n°4) des marchés concernant la fourniture et livraison de divers équipements de travail - marchés à bons de commandes - marchés annuels (année civile) reconductibles pour une période maximum de 4 ans : 2016 à 2019, répartis en 5 lots :

Lot n°1 : Location et entretien de vêtements de travail : 17.380,74 € HT

Lot n°2 : Fourniture et livraison de vêtements de travail : 6.497,90 € HT

Lot n°3 : Fourniture et livraison de chaussures de sécurité : 2.950,50 € HT

Lot n°4 : Fourniture et livraison de gants de protection : 2.462,25 € HT

Lot n°5 : Fourniture et livraison de divers EPI : 1.986,80 € HT

Décision n° 2016/004 du 8 Janvier 2016

- Signature d'une convention de partenariat avec l'Association « Grand Angle » pour l'organisation d'un concours régional de diaporama numérique qui a eu lieu le samedi 16 janvier 2016 à la Salle des Fêtes Pierre Satgé,

Décision n° 2016/005 du 8 Janvier 2016

- Signature d'une convention de partenariat avec l'Association « Créa'swing » pour la comédie musicale pop rock « L'audition » qui a eu lieu le 30 Janvier 2016 au Théâtre Municipal,

Monsieur le Maire : Avez-vous besoin de précisions ? Monsieur SOTTIL.

Monsieur SOTTIL : Sur la première concernant le recours sur le droit de préemption, il s'est passé quoi avec la Société SNC CONSTELLATION ?

Monsieur le Maire : SNC CONSTELLATION, c'est une société nationale qui avait acheté 500 bâtiments à peu près en France. Nous avons préempté, et eux contestent le fait que l'on ait eu le droit de préempter, vu que c'était une acquisition globale qu'ils faisaient. Ils essaient de récupérer ce bien, c'est vrai que nous l'avons eu, nous l'avons évoqué ici en Conseil Municipal, à une somme très peu chère. Evidemment ils préféreraient eux le récupérer. Nous, nous l'avons acquis et nous verrons ce que le juge dira.

Monsieur SOTTIL : Ils avaient a priori acheté un lot de l'ensemble des pôles emplois qui se sont vendus en France, peut être que...

Monsieur le Maire : Oui, c'est ce que je vous dis 500 à peu près. Un truc comme ça.

Monsieur SOTTIL : Parce qu'ils ont déjà plusieurs recours d'autres collectivités.

Monsieur le Maire : Oui, oui. Ce n'est pas le seul. Mais bon, ils ont contesté quasiment toutes les préemptions qu'ont faites les communes sur les bâtiments. Effectivement que nous avons payé ce bien vraiment pas cher. D'ailleurs, c'est surprenant que ils aient pu avoir un prix de vente aussi faible. Alors c'est vrai qu'ils en achètent pour 50 millions d'euros, je crois que c'est à peu près le montant, mais c'est que pour nous ce bien n'était pas cher et le droit de préemption, la ville l'a. Je crois que nous avons voté cela à l'unanimité ici. Nous avons intérêt à pouvoir conserver ce bien, la preuve c'est que nous y avons installé le Greta et qu'il est ravi. On l'a installé de manière temporaire. D'autres questions ?

Madame CREDOT : J'aurais une petite remarque. Sur la décision qui concerne Monsieur CUCCHI, alors cela fait deux fois que je vois passer ce type de décision, il est fait référence à un commodat avec une indemnité d'occupation. Ce sont deux notions totalement incompatibles. Je voulais savoir exactement qu'elles étaient les termes du contrat et m'assurer qu'il n'y ait pas de quoi qui permettrait à Monsieur CUCCHI de revendiquer un fermage.

Monsieur le Maire : Je pense Madame CREDOT que si jamais ce que vous dites était exacte, depuis longtemps le contrôle de légalité aurait annulé les délibérations que la ville a prise, parce que ce n'est pas la première fois qu'elles sont prises et c'est depuis de nombreuses années, bien avant ce mandat ci et le mandat précédent, que cela se faisait comme cela. On a fait simplement que reconduire les mêmes pratiques qui étaient faites pour permettre à des agriculteurs d'exploiter des terres, qui sinon seraient en friche.

Madame CREDOT : Monsieur le Maire, vous avez l'habitude de dire que vous reprenez les erreurs du passé, là vous ne pouvez pas vous cacher derrière le fait que ce sont des mesures qui ont été prises antérieurement.

Monsieur le Maire : Madame CREDOT s'il vous plait, ne laissez pas entendre que c'est une erreur, c'est votre interprétation. S'il y avait eu une erreur, le contrôle de légalité, vu le nombre de délibérations qui sont passées au fil des années, aurait sans doute relevé cette erreur.

Madame CREDOT : On sait très bien qu'il y a des décisions qui sont passées et qui ne sont pas conformes à certaines règles.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'erreurs de faites, c'est une délibération classique.

Madame CREDOT : Bon, vous ne répondez pas à ma question, vous n'expliquez pas pourquoi on parle de commodat avec une indemnité d'occupation. Vous ne savez pas.

Monsieur le Maire : Et je pourrais vous dire que la virgule peut être je ne la mettrais pas où vous voudriez la mettre.

Madame CREDOT : C'est plus qu'une virgule là.

Monsieur le Maire : Oui, c'est vrai que cela change fondamentalement la vie de la commune et la vie des muretais de savoir...

Madame CREDOT : En cas de recours, cela peut changer beaucoup de choses effectivement.

Monsieur le Maire : Il n'y aura pas de recours, parce que si jamais il y avait un recours ou quelque chose de fait de pas très sympathique de la part de cet agriculteur, comme il y a d'autres terrains qui sont aussi mis à disposition, bien évidemment, la ville retirerait tous les terrains. Donc, je crois que cela se fait en bonne intelligence, comme beaucoup de choses dans cette ville, et que nous avons sur cette convention là, comme sur bien d'autres, trouvé l'accord réglementaire qui garantit les uns et les autres. D'autres...

Monsieur MOISAND : Oui, j'ai une petite intervention. J'aurais voulu avoir des précisions sur la décision n°112 concernant la créance au profit de Monsieur CHARPIN.

Monsieur le Maire : Je vous ai dit qu'elle n'a pas été signée, donc qu'il n'y avait pas lieu d'être. Je ne l'ai d'ailleurs pas précisé celle-là, puisque nous n'avons pas encore clos les conditions financières pour ceci. C'est pour cela que je vous ai dit...

Monsieur MOISAND : Très bien.

Monsieur le Maire : Pas d'autres demandes de précisions ?

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Prend acte des décisions citées, prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

▪ CONTRAT DE VILLE : REAMENAGEMENT DU QUARTIER GASC - MOISAND

Rapporteur : **Monsieur le Maire**

Cette délibération concerne le contrat de ville. Je vous donnerai tout d'abord quelques nouvelles du contrat de ville. Nous sommes en train d'élaborer actuellement le protocole de préfiguration avec l'ANRU, c'est bien avancé, il est quasiment calé. Nous devrions pouvoir le passer au prochain Conseil Municipal et prochain Conseil Communautaire, parce que c'est aussi une compétence communautaire pour un protocole qui devrait être signé à l'automne, mais nous avons la garantie de pouvoir entamer des travaux avant la signature du protocole, dès que le protocole de préfiguration sera engagé, d'où la délibération que nous allons avoir maintenant.

Nous avons également lancé un certain nombre d'études qui sont nécessaires pour pouvoir répondre précisément aux interrogations de nos financeurs, et également au partenariat de nos financeurs. C'est un certain nombre d'études qui sont, pour certains, quasiment engagées, pour d'autres quasiment terminées. Nous avons sur le quartier Saint-Jean une étude sur le marché immobilier qui est en cours. Une étude pour le parc social qui, elle est étendue à l'Agglomération du Muretain, c'est pour la typologie des loyers et pour connaître les caractéristiques de l'occupation des logements. Nous avons ensuite une étude urbaine sur le quartier nord Saint-Jean qui va être lancée, c'est pour demain, c'est pour regarder comment ce quartier avec le travail nous allons effectuer sur Capèle notamment, et ce secteur là pourra à l'avenir s'organiser. Nous avons ensuite une autre étude qui est lancée, c'est l'étude de développement commercial dans le quartier Saint-Jean. C'est une étude pour trouver les conditions et nous permettre d'élargir un petit peu le champ de vision, de manière à pouvoir amener des entreprises à proximité du quartier prioritaire, donc Saint-Jean. Nous avons une étude qui est lancée par la Communauté d'Agglomération qui est l'étude pour créer un tiers lieu. C'est un lieu où les entreprises peuvent venir se regrouper à plusieurs pour permettre à des salariés de ne pas se déplacer sur leur lieu de travail, cela fait appel au télétravail. Une étude qui est portée par la Communauté d'Agglomération, qui est une étude sur la Silver économie, c'est l'économie pour les anciens, les cheveux gris. Donc, où nous sommes un des quatre territoires de l'ex Région Midi-Pyrénées, à avoir été choisi pour mener cette opération test et nous allons dans le cadre de la Maison de l'Habitat, de l'Economie d'Energie et du bien vieillir qui devrait ouvrir après l'été, mais qui devrait être bien avancée dans les mois qui arrivent, qui sera à la Maison sur l'Île. Nous allons avoir un espace pour nos anciens qui sera au niveau de la Silver économie avec sans doute, je m'avance un petit peu sans doute, mais parce que l'accord n'est pas signé, mais on ne devrait pas être très loin, il y aura une espèce de cabine qui est très novatrice et qui pourra servir de check up à tous nos anciens pour ensuite avoir un accompagnement ou une aide par un professionnel. Pour ce qui concerne également le quartier Saint-Jean, il y a une étude avec un schéma directeur qui va être mis en place. Elle est déjà devancée par certains projets que nous avons déjà dans les cartons, et puis pour le quartier centre ouest, nous avons une étude extrêmement lourde. Quand je dis lourde, elle est lourde parce qu'elle est importante, mais elle est aussi lourde financièrement, mais elle est nécessaire, c'est une OPH ANRU, qui est sur le centre ville pour nous accompagner et pour accompagner également tous les porteurs de projets et les riverains sur le cœur de ville, sa redynamisation et sa réhabilitation. Nous avons aussi une autre étude qui concerne ce que nous pourrions mettre en place certainement, c'est la création d'une régie de quartier qui permettra à la fois, à des jeunes ou moins jeunes, de pouvoir, à travers la régie de quartier, remettre les pieds à l'étrier du monde du travail.

Une étude qui n'est pas sur ma feuille, mais qui est aussi en cours, c'est l'étude de commercialité sur le cœur de ville qui est en train d'être mise en place, bien avancée d'ailleurs, puisque je crois entre 40 et 50 commerçants ont déjà été audités par le bureau d'études, et nous devons avoir un retour assez rapidement, c'est pour donner des armes à notre centre ville, face à l'environnement économique pour pouvoir mieux se positionner et être à la conquête des marchés ou du commerce à venir. Nous avons les conseils de quartier qui sont en place, nous les avons complété avec des habitants qui ont été tirés au sort et rajoutés suivant le cadre réglementaire qui est celui de la loi. Nous avons ensuite ces conseils citoyens qui se réunissent de manière très régulière, avec des débats qui vont dans le bon sens. Malgré tout je devrais faire une remarque auprès du Conseil Municipal, nous avons été interpellé par certains citoyens qui font partie de ces quartiers, par la « récupération » et la publication de réflexions qui ont eu lieu dans ces conseils et de comptes-rendus qui ont été diffusés sur internet pour toute la planète et ils souhaiteraient que cette association n'utilise pas ces conseils de citoyens et les débats qu'il pourrait y avoir dans ces conseils citoyens, à des fins autres que ceux des conseils citoyens, je veux dire par là pour faire de la politique tout simplement. Madame CREDOT, si vous pouviez retirer de votre site internet les comptes-rendus, qui ne sont pas des comptes-rendus publics, qui sont simplement des comptes-rendus de travail, qui servent aux conseils citoyens, cela serait très bien. Vous avez des membres de votre association qui font partie des conseils citoyens, ils y sont à titre de citoyens. Si l'association souhaite intégrer les conseils citoyens, il faudra qu'elle le demande, mais je ne suis pas sûr qu'une association de dimension politique soit bienvenue dans les conseils citoyens.

Madame CREDOT : Alors puisque vous m'interpellez, je vais répondre. Vous allez être déçu parce que je ne vais pas répondre. Dans la mesure où je ne suis pas ici Monsieur le Maire en tant que Présidente de l'Association « Alliance Citoyenne pour Muret », mais en tant qu'élue représentante des personnes qui ont votées en Mars 2014. La réponse, je vous l'ai faite, vous avez du la recevoir puisqu'elle est partie aujourd'hui. Si vous n'en avez pas encore pris connaissance, je vous invite à la lire.

Monsieur le Maire : Vous pensez bien Madame CREDOT que je l'ai lu. Je pense que votre interprétation de la démocratie est vraiment extrêmement, je ne vais pas dire lamentable, mais elle est particulière. A votre place, je vous l'ai déjà dit, ici même, dans une réunion où déjà vous aviez été interpellée par certains citoyens. Je pense que ne pas confondre les casquettes, ce que vous dites, c'est tout à fait raisonnable, et donc moi, je crois, qu'il serait plutôt souhaitable pour la démocratie locale que vous fassiez un choix, soit d'être dans les conseils citoyens, comme citoyenne, ou au Conseil Municipal, mais pas aux deux. Parce que vous êtes deux élues de votre association, du Conseil Municipal, à être à la fois Conseillère Municipale, donc porteur d'une démarche politique représentant une certaine partie des muretais, et être aussi membre de cette instance démocratique, de participation, que sont les conseils citoyens. Nous avons fait le choix de ne pas avoir d'élus, si ce n'est qu'ils sont chargés de l'animation et ils restent à leur place, animateur, les adjoints de quartiers, et qu'il y ait simplement les adjoints de quartiers qu'ils soient animateurs, mais il n'y a aucun autre conseiller municipal qui fasse partie de ces conseils citoyens, parce que justement ce sont des conseils citoyens pour les citoyens. Alors, vous avez déjà des relais de votre association dans les conseils citoyens. Je pense qu'il serait normal et grand que les élus du Conseil Municipal laissent la place aux citoyens. Si vous le souhaitez, faites vous remplacer, pourquoi pas, mais il me semble que dans ce Conseil Municipal, vous ne souhaitez pas changer de casquette, moi je vous dis choisissez en une et puis mettez la bien. Cela sera mieux pour la démocratie participative que nous souhaitons vivante et efficace à Muret.

Madame CREDOT : Alors l'élue va vous répondre, comme elle vous a déjà répondu. Le jour où il n'y aura plus d'adjoints dans les conseils citoyens, il n'y aura plus de représentants de l'opposition.

Monsieur le Maire : Je crois Madame CREDOT que vous mélangez tout.

Madame CREDOT : Monsieur le Maire, on n'est pas d'accord, on n'est pas d'accord.

Monsieur le Maire : Non, non, mais ce n'est pas que l'on ne soit pas d'accord.

Madame CREDOT : Vous n'allez pas me convaincre ce soir.

Monsieur le Maire : Si vous le souhaitez, moi je vais vous enlever directement des conseils de quartiers. Voilà. Si vous voulez, je le fais. Si vous m'y invitez, je vais le faire. Parce que je trouve inadmissible cela. Je vous l'avais déjà dit, et la façon de faire que vous avez, moi je crois qu'il faut être clair quand on fait de la politique, on fait de la politique.

Vous faites de la politique, il y a un certain nombre, nombre important, un nombre certain on dira, de citoyens qui sont dans votre association qui font aussi de la politique. Ne vous cachez pas, dites clairement ce que vous êtes. Nous, nous ne nous cachons pas.

Madame CREDOT : Vous savez que nous avons des amis de vous dans notre association.

Monsieur le Maire : Cela m'étonnerait.

Madame CREDOT : Et bien écoutez, je pense que vous seriez bien surpris.

Monsieur le Maire : Cela m'étonnerait.

Madame CREDOT : Je pense que vous seriez bien surpris. Ne croyez pas que sur les plus de 250 adhérents qu'il y a, il n'y a que des gens qui soient investis à la politique. Sinon, vous faites une mauvaise interprétation de ce chiffre.

Monsieur le Maire : Madame CREDOT, ne mélangez pas les choses. Vous avez réussi à obtenir un certain nombre d'adhérents, grâce au fait louable, de proposer une mutuelle à un certain nombre de citoyens, mais n'oubliez pas une seconde, sinon vous feriez, c'est un petit conseil que je vous donne, une erreur politique forte, en imaginant ces adhérents ou autres associations qui sont venus pour avoir une réduction sur la mutuelle, partageant vos idées de conseil citoyen et vos idées d'alliance citoyenne.

Madame CREDOT : On ne les a jamais engagé à cela, parce que justement ce n'est pas une association politique et c'est vous qui mélangez tout.

Monsieur le Maire : Madame CREDOT, je suis certain que lorsque ces citoyens découvriront les masques qui vont tomber, lors d'élections par exemple, que certains membres ou nombreux membres de votre association sont aussi des militants politiques de partis, qui ne sont pas représentés au Conseil Municipal ici, mais qui ont fait un énorme score à la dernière élection, et bien je pense qu'ils seront...

Madame CREDOT : Vous en savez plus que moi. Moi, je ne flique pas les adhérents, ni les participants à notre association Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Et bien c'est vraiment très grave alors. Si vous n'êtes pas, vous Présidente, et ensuite responsable politique comme vous êtes ici, si vous n'êtes pas, disons, avoir le sens politique, de voir qu'un certain nombre de personnes qui sont dans votre association et groupées, je ne dis pas qu'il n'y a pas dans votre association que des représentants de ce parti politique, mais ils y sont tous.

Madame CREDOT : Mais de quoi vous parlez. Vous avez peu des mots. Je ne comprends pas ce que vous dites. Allez jusqu'au bout, parce que là je ne vous suis plus.

Monsieur le Maire : Bon allez. Je pense que vous avez extrêmement bien compris ce que j'ai dit, et faites tomber les masques, ce sera très clair. Vous avez une association politique que vous voulez utiliser dans un sens politique en prévoyant les prochaines échéances, ce qui est tout à fait normal.

Madame CREDOT : C'est quoi la définition de la politique Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : C'est gérer le bien public.

Madame CREDOT : Non, ça c'est être élu. Ce n'est pas faire de la politique.

Monsieur le Maire : Non, non. Faire de la politique...

Madame CREDOT : C'est quoi la politique ? Est-ce qu'un citoyen qui s'intéresse à sa cité, c'est faire de la politique ? Exactement, Madame SERE je ne vous le fais pas dire.

Monsieur le Maire : Et alors ?

Madame CREDOT : Donc, si ce n'est pas une interprétation politicienne, comme vous avez l'habitude de le faire, en disant que l'on représente un parti politique ou une mouvance ou une idéologie, cela vous appartient. L'association à laquelle je fais référence, est une association citoyenne.

Monsieur le Maire : Madame CREDOT s'il vous plaît, arrêtez de dire que votre association est apolitique, ce n'est pas vrai, arrêtez de dire que des citoyens de gauche peuvent être dans votre association, il n'y en a pas, ou s'il y en a ils se sont trompés, ou alors ils ont voulu avoir un prix tout simplement. Ensuite, dites clairement que vous êtes, que vous avez monté une association parce que vous avez besoin d'exister en tant que responsable politique, parce que vous avez besoin d'avoir une expression et d'un support militant pour préparer l'avenir. C'est tout à fait louable.

Madame CREDOT : Mais vous mélangez tout Monsieur le Maire. Quand nous intervenons dans le cadre du groupe politique Muret Opposition municipale, on n'intervient pas dans le cadre de nos activités associatives. Ce sont deux choses différentes. On n'a pas besoin de mettre en avant cette association pour faire des actions, comme celles que nous avons faites quand on est allé rencontrer les représentants du SMEAT pour faire porter une certaine voix de la Ville de Muret, on n'y est pas allée avec l'étiquette de notre association dans laquelle nous participons. D'ailleurs, vous ne le savez peut être pas, mais il y a d'autres associations auxquelles je participe. Voilà.

Madame ROUCHON : Moi, je voulais juste intervenir sur la forme. Moi ce qui m'a dérangé, c'est pour cela que j'ai co-signé le courrier avec les autres adjoints de quartiers, c'est votre utilisation, des mails des membres des conseils citoyens pour envoyer de l'information, mais signez Alliance Citoyenne qui est l'association. Vous êtes conseil citoyen en tant que citoyen, pas en tant que présidente de l'association. Voilà, c'est cela qui me dérange.

Madame CREDOT : Ecoutez Madame ROUCHON, je me tiens à votre disposition, en qualité de présidente de l'association, pour m'entretenir avec vous de tous ces événements. Ici, je trouve que le débat est décalé, je ne suis pas là en tant que présidente de cette association. Je suis là, même pas en temps que représentante d'ailleurs du conseil citoyen, je suis là en tant qu'élue. Donc, si vous voulez m'interroger sur mes autres casquettes, je me tiens à votre disposition, mais ce n'est vraiment pas le lieu. Je pense que les gens ne sont pas venus ici pour écouter les quelques difficultés ou quelques agacements que vous pourriez avoir par rapport à des agissements qui ne sont pas ceux de vos amis.

Monsieur le Maire : C'est bien qu'ils sachent eux aussi.

Madame ROUCHON : Juste une remarque, quel que soit la personne des conseils citoyens qui agit de la sorte, les mails des membres des conseils citoyens ne sont pas à disposition de façon aussi simple. C'est tout. C'est juste sur la forme.

Madame CREDOT : Oui, mais j'ai répondu, on ne les a pas volé les adresses.

Monsieur le Maire : Dans la mesure, je crois Madame CREDOT que vous mélangez tout. Vous avez quand même écrit, par le biais de l'association qui n'est pas dans les conseils citoyens, aux membres des conseils citoyens, en récupérant des adresses. Certains ne souhaitent pas avoir vos informations. Mais là, franchement, le ménage des genres vous le faites. Mais si, vous le faites. De quel droit pouvez-vous, vous, Madame CREDOT, envoyer à des membres des conseils citoyens, une information leur précisant un certain nombre de choses, qui ont été dites dans les conseils citoyens, reprises par votre association. Ce n'est pas absolument normal.

Madame CREDOT : Je ne vois pas du tout à quoi vous faites référence. Mais le problème c'est que vous êtes très énigmatique quand vous parlez. Vous faites référence à des choses sans dire les noms. Ecoutez, moi je vous propose que l'on se voit, les yeux dans les yeux, que l'on ait une explication. Et bien alors si vous n'avez pas besoin de me voir, si vous ne voulez pas avoir une explication avec la présidente, que je suis, de l'association, vous ne l'aurez pas au travers de ce conseil.

Monsieur le Maire : Pour moi c'est très clair. Je vais saisir la Sous-Préfète à la ville pour lui demander si cette situation est compatible avec les textes. Si elle me dit qu'elle est compatible, et bien vous resterez, si elle me dit qu'elle n'est pas compatible, je vous demanderai de démissionner. Voilà.

On passe à la délibération qui concerne le contrat de ville et notamment une opération qui est aujourd'hui pas engagée, mais assez avancée, et que nous ne souhaitons pas retarder, en créant les conditions foncières pour qu'elle puisse se faire. C'est l'opération que l'on a appelé Gasc - Moisand. Il faudra peut-être la rebaptiser avant que le nom soit définitivement adopté. Ce sont les plus anciens bâtiments Promologis qui existent Avenue Jacques Douzans, et puis qui vont au pôle social de l'Avenue de l'Europe, en passant par l'Avenue Gasc. Il y a là aujourd'hui 188 logements qui vont être rasés et qui vont être tout ou partie, reconstruits. Nous sommes en train de travailler ce dossier là, dans le cadre du protocole de préfiguration ANRU, et nous avons un certain nombre de petits éléments à faire aujourd'hui sauter, on va dire, des points bloquants, mais en tout cas qui ne devraient pas retarder beaucoup la mise en œuvre du projet ; les premières démolitions étant prévues à l'automne. On va commencer par l'Avenue Jacques Douzans, les plus anciens bâtiments, pour les muretais, se sont les premiers qui ont été créés du temps où la SAMAI, qui a précédé Promologis, n'existait pas encore. Vous dire, ceux qui sont rentrés à l'époque dans ces bâtiments là, ce sont les mêmes aujourd'hui. Il y a une petite cheminée, il n'y a pas d'isolation, ce sont des toutes petites pièces, on est vraiment sur un habitat qui ne correspond plus du tout à ce que l'on peut imaginer comme habitat dans une ville comme la nôtre. Nous avons décidé avec Promologis de nous lancer dans la réhabilitation de tout ce quartier avec une opération de démolition-reconstruction, des blocs sont déjà vides. Depuis quelques temps, plusieurs années même, Promologis fait le travail, c'est-à-dire ils ont au fur et à mesure déplacé un certain nombre de muretais qui habitaient là, il reste plus que quelques familles et nous allons pouvoir, une fois que les dernières familles seront relogées, nous allons pouvoir entamer la démolition de cette première partie de bâtiment pour une reconstruction, et avec le même style d'opération que ce qui s'est fait au niveau de Maimat, nous allons donc par jeu de chaises musicales, ou opération à tiroirs, nous allons requalifier l'intégralité de ce quartier. 188 logements, c'est ce qui est à retenir dans cette opération. L'immense majorité sera démolie, puisqu'il y a une copropriété au milieu, une trentaine de logements, donc ceux là ne devraient pas être démolis, mais ils vont être réhabilités dans le même style architectural que ceux qui seront construits demain et donc, nous devrions pouvoir proposer à de futurs locataires de nouveaux logements d'ici peu de temps, dans les deux années certainement. Pour cela, nous avons donc besoin de déclasser un certain nombre de parcelles et les pieds d'immeubles, comme nous avons fait à Maimat pour que l'intégralité du sol soit disponible pour repositionner les bâtiments futurs qui seront construits dans ce quartier là. Voilà tout simplement l'objet de cette délibération. C'est pour permettre de lancer l'enquête publique pour le déclassement des espaces publics qui seront nécessaires pour la redistribution de l'habitat dans ce quartier. Nous aurons, avec le protocole de préfiguration au mois de Mars certainement, nous aurons une vue plus précise de ce que sera demain ce quartier et nous l'aurons encore plus précise lorsque nous signerons le protocole à la rentrée, après les vacances d'été. Il y a des questions ?

Madame CREDOT : Je voulais savoir ce que deviendrait le sentier fleuri dans le cadre du repositionnement des rues et des bâtiments. Est-ce que c'est quelques chose qui va être modifié ou est ce que c'est voué à disparaître ?

Monsieur le Maire : Je crois Madame CREDOT que c'est un sujet fort sensible, le sentier fleuri, qui fut sensible il y a quelques années. Très sensible. Nous avons fait le choix à l'époque de pouvoir transformer ce qui était une petite rue, livrée à la voiture, nous avons décidé de la livrer aux citoyens. Nous avons supprimé plusieurs rues pour les rendre piétonnes, ou disons en liaison douce. Nous avons donc aujourd'hui, depuis la Place de la République, la même équipe, c'est celle d'Hélène MIGNON, nous étions avec Christophe DELAHAYE, tous les deux, je crois, il en reste que deux de cette époque là, nous avons fait la passerelle sur la Louge, à côté du Musée, et nous avons ensuite réalisé le sentier fleuri avec cette idée de rapprocher les quartiers de manière piétonnier. Je ne vous dis pas, cela ne s'est pas fait, sans douleur : 2750 signataires de pétition, tous muretais ou presque, pour ne pas faire cette opération. Nous avons eu des pressions énormes, une manifestation, je ne vous dis pas. Je ne vous refais pas l'histoire. Donc, ce projet là aujourd'hui, les muretais même qui l'ont combattu il y a quelques temps, seraient prêts à prendre les armes pour le défendre. C'est fantastique. Cela prouve que nous avons vraiment raison à l'époque et que ceux qui l'ont initié, notamment Alain GALACHE, qui était adjoint à l'époque, en charge de ce dossier là, avaient eu la bonne pista et bien vu l'évolution nécessaire de la Ville. Bien évidemment que cet axe majeur de relation entre le quartier Saint-Jean et même plus loin, parce que le sentier fleuri va se poursuivre jusqu'au Cinéma, et jusqu'à Aqualudia de l'autre côté, et je dirais même jusqu'au jardins familiaux encore plus à l'est, bien évidemment que cet axe majeur de liaison douce, nous allons le conserver et nous y tenons vraiment. Il n'est pas question que ce cordon nécessaire à la vie des quartiers soit brisé.

Madame CREDOT : D'accord. Alors dans ce cas là, pourquoi l'avoir inclus dans l'ensemble des surfaces... Vous pouvez faire deux zones distinctes en conservant...

Monsieur le Maire : On a voulu faire simple. Vous savez, nous on est simple, on y va doucement, pragmatique, on a fait...

Madame CREDOT : Là aussi c'est une opinion qui vous appartient, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : On a fait un seul petit carré pour essayer que tout le monde soit bien au fait des choses.

Madame CREDOT : Bien, et donc à terme quel est le projet. Est-ce qu'il y a un projet de vente de parcelles à Promologis ? Est-ce qu'il va y avoir des échanges pour redessiner les liaisons sur ce quartier. Comment cela va se dessiner ?

Monsieur le Maire : Justement, il y a un urbaniste qui est en train de travailler aujourd'hui, on attend son retour. Nous avons déjà quelques propositions qui sont venues, elles sont reparties à l'étude, et je vous dis bien que dans le protocole de préfiguration que nous voterons ici au mois de Mars ou Avril, et bien nous aurons une idée un peu plus précise de ce que sera ce quartier. Nous sommes en train de travailler avec l'idée d'y inclure de la mixité, il n'y en a pas aujourd'hui ou très peu. Nous avons fait le choix, le même principe que sur Maïmat, de rajouter du verre, c'est-à-dire des pieds d'immeubles qui seront dans des jardins verts, il n'y aura pas, je ne pense pas, comme à Maïmat où nous avons fait le choix d'y mettre une place publique pour le marché, par exemple cet espace minérale, je crois qu'il n'y en aura pas dans cet espace là, parce qu'il n'a pas vocation à accueillir d'activités comme peut l'avoir Maïmat. Vous en serez beaucoup plus dans les semaines qui arrivent. Je ne manquerai pas de faire une commission. Je crois que vous êtes à la Commission Aménagement de la Ville, à laquelle nous présenterons ce que l'urbaniste et l'architecte auront proposé.

Monsieur MOISAND : Juste une dernière précision. Concernant la zone de déclassement, on intègre des bâtiments communaux, ainsi elle est limite avec des villas qui sont situées rue du Vent d'Autan. Je voulais savoir pour quelle raison ces bâtiments communaux, ainsi que la rue du Vent d'Autan étaient déclassés.

Monsieur le Maire : Parce que nous avons souhaité avoir un projet global et on ne peut pas faire un projet global, sans avoir une globalité. On a inclus ces bâtiments, parce qu'ils pourraient pourquoi pas faire partie de la recomposition globale de ce grand quartier. Mais cela ne veut pas dire qu'ils seront touchés. Ils font partie de la réflexion. S'il y avait besoin, on aurait la délibération qui nous permettrait de pouvoir le mettre en œuvre.

Madame SARREY : Je voulais apporter une précision concernant le sentier fleuri, il n'est pas question qu'on le touche puisqu'il faut savoir qu'en Décembre, le sentier fleuri fait partie aussi d'un sentier des arts et des inventions qui a été labellisé par la Fédération Française des Sentiers Pédestres, et nous sommes la première ville du secteur, du département, à avoir un sentier pédestre urbain avec ce label.

Monsieur le Maire : Merci Virginie. D'autres questions ? Est-ce qu'on vous a rassuré ?

Madame CREDOT : Je ne suis pas inquiète.

Monsieur le Maire : Alors ça va. Pas d'autres interventions ? Je mets donc aux voix.

La Ville de Muret a été contactée par la Société Promologis qui envisage de poursuivre le programme d'aménagement des immeubles du quartier nord de Muret avec le secteur Gasc - Moisand.

Ainsi, serait proposé au déclassement du domaine public le pourtour des immeubles situés dans le périmètre situé entre l'avenue Jacques Douzans, la rue Joseph Gasc, l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et l'avenue de l'Europe (selon plan ci-joint), afin de permettre les travaux de démolition/reconstruction de logements collectifs et individuels/intermédiaires en accession.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement d'une partie du DP communal permettant lesdits travaux et habiliter le Maire à signer l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Considérant l'intérêt pour la Commune de poursuivre les projets d'aménagement et de rénovation des immeubles dans le cadre du contrat de ville, avec le quartier Gasc - Moisand,
- Vu la nécessité de procéder au déclassement des pourtours d'immeubles situés dans le périmètre compris entre l'avenue Jacques Douzans, la rue Joseph Gasc, l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et l'avenue de l'Europe (selon plan ci-joint), afin de permettre les travaux de démolition/reconstruction de logements collectifs et individuels/intermédiaires en accession,
- Décide l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal nécessaire à cet aménagement,
- Donne délégation au Maire, ou à défaut son Adjoint Délégué, à signer l'arrêté d'ouverture d'enquête publique préalable et d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ PROJET DE REHABILITATION DU CŒUR DE VILLE - NIEL - APPROBATION DU PROJET ET MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE CONCEPTION-REALISATION POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING SOUTERRAIN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Je reprendrais un peu ce qui a été présenté mardi dernier aux citoyens de Muret. Gros succès populaire, puisque... à peu près 350 personnes ont participé à cette réunion de présentation, par les techniciens et moi-même, du fruit du travail de la proposition qui a été faite. Nous avons eu un certain nombre de remarques, peu nombreuses, sur le fond du projet. Beaucoup de questionnement ou quelques questionnements sur quelques points de fonctionnement, qu'il sera demain nécessaire de pouvoir affiner et d'avoir une communication précise avec les riverains qui ont besoin d'avoir les précisions quant aux modalités de mise en œuvre, disons temporel, c'est-à-dire au calendrier, et ce qu'il va se passer exactement devant leur porte. Nous avons ensuite présenté ce projet architectural, si on peut dire, ou d'aménagement urbain avec comme pièces constitutives ce que nous avons validé ici même en Conseil Municipal au mois de Juillet, c'est-à-dire la création d'un espace public, la transformation d'un sens unique de circulation par un double sens côté sud des allées, et puis la réalisation d'un espace de stationnement enfoui. Nous avons fait travailler les techniciens et nous vous proposons une délibération pour pouvoir engager le principe de choix d'une équipe pour la réalisation du parking enterré. La procédure que nous avons voulu, parce qu'elle est et ce n'est pas simple que ça, on a un certain nombre de principes à pouvoir valider et de principes techniques à pouvoir développer, nous avons fait le choix d'une procédure de conception-réalisation. C'est-à-dire que ceux qui vont candidater, vont faire passer un dossier qui va préciser à la fois, comment ils vont faire, ce qu'ils vont faire et à quel coût, bien évidemment. Nous aurons une vision précise et globale de ce que nous allons mettre en œuvre rapidement. Cette procédure de conception-réalisation c'est pour, à la fois, ce que je vous disais les enjeux techniques, le cadrage, la conception du parking, quant au point de vue de l'hydrogéologie, que de l'aménagement urbain, les enjeux architecturaux urbains, les enjeux environnementaux réglementaires, les enjeux opérationnels. Il y a pour un ouvrage comme celui-ci, ce n'est pas du tout original, il y a eu des dizaines de milliers qui ont été faits, des fondations profondes en milieu urbain, quand on dit profond ce sera à une douzaine de mètres, je crois, avec des techniques différentes possible pour les méthodes de creusement, et nous choisirons les méthodes qui sont les plus efficaces et les moins génératrices des nuisances pour la circulation et pour les riverains.

Nous sommes sur un site, alors nous avons mis site archéologique dans la délibération, mais on a bien vu puisque les fouilles sont aujourd'hui terminées, que nous n'avons rien à cet endroit là, si ce n'est un petit muret qui marquait la délimitation du muret de l'époque et puis pour affiner la portée structurelle de l'ouvrage, de manière à ce qu'il puisse y avoir des manifestations qui soient en dessus. Nous avons proposé ces modalités de conception-réalisation parce que nous l'avons vu avec la station d'épuration, que nous avons réalisé avec le même process, c'est ce qui nous garantit réellement d'avoir une concurrence entre des réalisateurs de projets et qu'ils puissent nous garantir la meilleure faisabilité, la meilleure sécurisation technique et aussi la meilleure sécurisation financière, puisque nous n'avons pas eu, contrairement à qu'il peut se passer dans de nombreux projets, nous n'avons pas eu pour la réalisation de la station d'épuration, qui est quand même un projet à 9.500.000 €, nous n'avons pas eu de dérapage et nous sommes restés dans l'enveloppe qui avait été validée par le Conseil Municipal au début de la procédure. Donc, c'est réellement une procédure qui garantit la mise en œuvre et le cadre dans lequel cela va être fait. Je vous disais, à la fois technique et à la fois financier. Il y aura un certain nombre de candidats, on l'espère, qui vont retourner à la Ville leur projet, il y aura ensuite un choix, on en conservera 3 et de ces 3, on en gardera un seul qui aura gagné le droit de faire ce projet là. Voilà donc le principe et la délibération qui vous est proposée aujourd'hui.

Le cœur de ville de Muret joue un rôle majeur dans l'identité de la commune. Accueillant de grands équipements publics et des commerces, il constitue un lieu de vie partagé par tous les Muretais.

Il connaît toutefois les difficultés de nombre de centres anciens : tendance à la dégradation du « bâti », phénomène de vacance qui touche autant le parc immobilier que le parc commercial, paupérisation des résidents, petite délinquance et attractivité commerciale fragilisée. Ces difficultés sociales et urbaines ont d'ailleurs justifiés que ce quartier devienne un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville.

Face à ce constat et consciente de l'importance que peut jouer le traitement des espaces publics et l'offre commerciale dans la revitalisation d'un centre ville, la commune porte un projet d'ensemble pour ce quartier qui repose sur deux ambitions :

- requalifier les espaces publics désinvestis pour rendre le centre ville plus attractif, diversifier les usages et accompagner la redynamisation des commerces ;
- mettre en place une stratégie de développement commercial sur le centre ville pour impulser une nouvelle dynamique sur ce secteur en lien avec les projets urbains programmés (étude en cours).

La rénovation urbaine des allées Niel, comprenant le réaménagement des espaces publics de surface et la construction d'un parking souterrain, répond à cette démarche : requalifier cette artère principale pour renforcer l'attractivité du cœur de ville et accompagner la revitalisation commerciale.

L'aménagement des allées a été pensé de manière à conserver au maximum la couverture arborée et redonner cet espace aux piétons en créant une grande place ouverte et un jardin public. Le parking souterrain comprendra 300 places de trois niveaux.

Les enjeux de cette opération sont techniques, architecturaux/urbains, environnementaux et opérationnels :

- Enjeux techniques : cadrage de la conception du parking, tant d'un point de vue de l'hydrogéologie (présence de la nappe phréatique : entre -5,50 m à -7,60 m), que de la gestion des accès (véhicules et piétons) vis-à-vis de l'aménagement urbain et évidemment des bâtis environnants,
- Enjeux architecturaux et urbains : l'ouvrage se situant dans le périmètre de trois monuments historiques classés (le portail et le clocher de l'église Saint Jacques, les façades du 30 rue Clément Ader et le parc Clément Ader),
- Enjeux environnementaux et réglementaires : la zone d'implantation du projet se situe à proximité de sites à forts enjeux, le projet devra faire l'objet d'un dossier au titre de la Loi sur l'Eau,
- Enjeux opérationnels : Le parking sera réalisé en même temps avec l'aménagement en surface des allées Niel. Une attention particulière devra être portée à l'ordonnancement, la planification et la coordination des opérations.

De plus, ce type d'opération fait appel à des ouvrages d'une technicité et d'une complexité particulières pour répondre à des caractéristiques de chantier, pas communes, telles que :

- Fondations profondes en milieu urbain, à proximité des riverains,
- Techniques et méthodes de creusement,
- Site archéologique,
- Présence de la nappe phréatique,
- Portée structurelle de l'ouvrage très importante,
- Spécificité aussi, par rapport à la protection et la défense incendie pour les ouvrages de parking souterrain,

Ces ouvrages de spécificité technique particulière, hors normes, nécessitent la mise en œuvre d'un savoir-faire, de qualifications, de technologies et de méthodologies, et ce, compte tenu des enjeux techniques précités mais aussi de délais contraints de travaux en Centre Ville.

La réalisation de cette opération, étant donné toutes ces contraintes, nécessite d'associer les compétences d'une entreprise à la conception de l'ouvrage ; ainsi, il est envisagé de réaliser l'opération dans le cadre d'une **procédure de conception-réalisation** selon les termes de l'Article 37 du Code des Marchés Publics : « Opération dont les caractéristiques, telles que les dimensions exceptionnelles ou les difficultés techniques particulières « exige de faire appel aux moyens et à la technicité propres à des opérateurs économiques".

Cette procédure sera passée sous forme de marché à procédure adaptée restreinte, selon les termes de l'article 28 du CMP, avec remise de prestations (niveau Avant Projet AVP).

La compétition sera limitée à trois candidats qui seront rémunérés et le montant maximum de la prime à laquelle pourront prétendre les deux candidats non retenus, s'élève à 25.000 € HT (La rémunération de l'attributaire du marché tiendra compte de la prime reçue, pour la part affectée à la conception).

Le Jury constitué, émettra un Avis motivé tant au niveau des candidatures que de la prestation remise, et après audition des candidats.

La Commission d'Appel d'Offres attribuera ensuite le marché.

Le Jury sera composé des membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que de maîtres d'œuvre désignés par le pouvoir adjudicateur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Confirmer son approbation de réalisation d'un parking souterrain en Centre Ville, Allée NIEL,
- Approuver la procédure mise en œuvre à savoir celle de la conception réalisation selon les termes des articles 37 et 69 du Code des Marchés Publics,
- Préciser que les membres du Jury appelé à donner leur Avis Motivé tant au niveau des Candidatures que du choix du Candidat retenu seront désignés par le pouvoir adjudicateur,
- Il est rappelé que le financement de cette opération sera assuré par prélèvement sur les crédits inscrits au Chapitre 23 du Budget Principal de la Ville.

L'exposé de son Rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Confirme son approbation sur la réalisation d'un parking souterrain en Centre Ville, Allée NIEL,
- Approuve la procédure mise en œuvre à savoir celle de la conception réalisation selon les termes des articles 37 et 69 du Code des Marchés Publics,

- Précise que les membres du Jury appelé à donner leur Avis Motivé tant au niveau des Candidatures que du choix du Candidat retenu seront désignés par le pouvoir adjudicateur,
- Etant rappelé que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront prélevés sur les crédits inscrits au Chapitre 23 du Budget Principal de la Ville,
- Enfin, habilite Monsieur le Maire ou son Représentant à effectuer toutes démarches, à prendre toutes décisions nécessaires à la parfaite exécution de la présente délibération.

Il y a des questions ? Des interventions ?

Madame CAUSSADE : Je voudrais faire cette déclaration au nom des 4 élus du Groupe d'opposition « Muret au Cœur » : « Nous nous apprêtons une nouvelle fois ce soir à exprimer notre position sur le projet d'aménagement des allées Niel. Il faut bien parler uniquement des allées Niel, car même si vous essayez Monsieur le Maire de faire croire à une stratégie d'ensemble, en publiant des documents qui parlent de « cœur de ville », ce projet n'est en fait qu'une vision étriquée qui prend en compte uniquement les allées et non la totalité du centre historique comme il aurait été pertinent de le faire.

Depuis plusieurs mois, à grands coups de communication que vous tentez de faire passer pour de la concertation, vous présentez aux muretais un projet dangereux. Dangereux pour l'environnement, dangereux pour le commerce, dangereux pour les conditions de circulation, dangereux pour l'avenir global de notre centre-ville. Votre mépris de principe à l'égard de ceux qui défendent avec conviction les arbres centenaires qui ont fait la réputation de nos allées Niel n'a pas empêché l'opinion de s'exprimer.

Pourquoi refuser le référendum demandé par une partie des muretais ?

Mesdames et Messieurs les élus, vous qui avez défilé il y a quelques mois au nom de la démocratie, comment pouvez-vous accepter qu'une pétition de plus de 3000 signatures (quand bien même elle n'émanerait pas exclusivement de muretais) soit envoyée au panier sans aucune considération ?

Comment, vous qui vous êtes fait élire pour vos positions écologiques, pouvez-vous cautionner une communication qui parle de replanter des arbres comme s'il s'agissait de les déplacer de quelques mètres, alors qu'il s'agit de remplacer des platanes centenaires en bonne santé par de jeunes arbres ?

Et d'ailleurs, pourquoi n'est-il plus question de replanter les platanes actuels comme cela était prévu ? Notre affirmation que cela ne pouvait pas fonctionner se serait-elle avérée exacte ?

Peut-être que oui finalement ... de la même façon que l'architecte en charge du projet a donné raison lors de la réunion publique de la semaine passée à Alain SOTTIL qui affirmait en cette même enceinte, il y a quelques mois, que le projet de parking avec ses rampes trop proches des habitations allait mettre en péril les constructions ! Exact a affirmé le spécialiste !

Alors le parking s'est déplacé ...

Mais même à un endroit différent, ce parking est toujours une ineptie. Creuser plusieurs étages pour entasser des voitures à l'hyper centre, alors même que plusieurs centaines de places sont facilement exploitables à quelques dizaines de mètres, est-ce franchement raisonnable ?

Après Montauban et Castres, on nous bassine désormais avec l'exemple de Cahors ... Cahors où le parking souterrain construit en 2009 sort péniblement la tête de l'eau en 2015, après avoir été plusieurs fois montré du doigt par la Chambre Régionale des Comptes...

En novembre 2009 la Dépêche du Midi écrivait « le Lot compte deux gouffres qui font régulièrement parler d'eux : le gouffre de Padirac... et le gouffre financier généré par le parking de l'Amphithéâtre ».

Cahors où la ville vient d'annoncer l'extension du nombre de places de parking payantes au détriment du parking gratuit. Car c'est prouvé, partout où les parkings souterrain ne se remplissent pas, la solution est de rendre payant le reste des places également !

Au moment même où vous annoncez l'arrivée d'un centre commercial sur les terrains de Porte des Pyrénées avec un grand parking gratuit, vous allez rendre le stationnement payant au centre-ville !

Vous vous apprêtez à faire vivre au commerce muretain la pire épreuve de toute son existence avec plusieurs mois de travaux, dont tout le monde sait qu'ils auront des conséquences désastreuses...

Nous pouvons d'ores et déjà nous préparer à entendre le refrain qui borde l'avenue des Pyrénées depuis quelques semaines « Oh moi, avec tous ces travaux, je n'y passe même plus ! ».

Votre projet va tuer la majorité des boutiques. Supporteriez-vous sans broncher, Mesdames et Messieurs les élus que votre salaire soit amputé de 30 ou 50 %, voire plus peut être et ce pendant plusieurs mois ? Les commerçants ne sont pas les nantis que vous pensez. La plupart d'entre eux ne pourront pas supporter leurs charges fixes pendant la période des travaux. Et ils disparaîtront.

Et même s'ils « ne votent pas pour vous » comme nous vous l'avons déjà entendu dire, ils font partie de l'âme de la ville.

Alors comment accepter que l'architecte en charge du projet parle d'une je cite « mutation naturelle » des commerces existants en bars et restaurants ! Accepteriez-vous de vous voir imposer votre avenir ? Nous ne le pensons pas...

Nous ne sommes pas opposés à un aménagement des allées Niel car notre centre-ville, totalement laissé à l'abandon au mandat précédent, a bien besoin que l'on s'intéresse à lui, mais même si vous choisissez de rester sourd à nos positions au lieu de rechercher le consensus pour le bien public nous continuerons à exprimer notre point de vue :

- Un parking souterrain n'a pas sa place à Muret. Aucune ville similaire (proche d'une grande ville et de multiples centres commerciaux) ne développe d'ailleurs ce concept de stationnement,
- Le double-sens de circulation d'un côté unique va inévitablement générer des problèmes de circulation et une traversée dangereuse de la route,
- La Place de la République pourrait très bien répondre à votre souhait d'avoir un espace événementiel au centre-ville. Il n'y a nullement besoin d'un second endroit,
- Faire disparaître une partie de l'espace boisé au moment où toutes les villes cherchent à se végétaliser est un non-sens environnemental.

Et contrairement aux images de synthèse que vous affichez pour vanter votre projet, aucun débit de boisson n'est présent sur 90 % de l'espace vers le sud. Alors que ceux qui iront s'asseoir sur un banc à quelques mètres d'une double rangée de voitures avec leur thermos de café pour passer leur après-midi entre amis sur les futures allées Niel lèvent la main.

Vous dénoncez ce que sont les allées Niel aujourd'hui mais personne n'est dupe !

Si le terre-plein central, il n'y a pas si longtemps agrémenté de beaux arbustes est devenu une rangée de voiture c'est parce que vous l'avez fait raser !

Si la haie entourant les allées a été amputée c'est parce que vous l'avez faite raser !

Si les platanes offrent aujourd'hui un triste spectacle nu c'est parce que vous les avez fait raser !

Si le commerce va mal c'est que la ville n'a pas joué son rôle de dynamiseur et a laissé les conditions de stationnement se dégrader.

Si l'habitat se paupérise comme vous le dénoncez c'est parce que vous organisez le peuplement du centre-ville pour obtenir les subventions de la politique de la ville !

Personne n'est dupe ! C'est vous qui, pour ensuite vous faire passer pour le sauveur de Muret, avez organisé le nouveau visage qu'offre le centre-ville.

Mesdames et Messieurs les élus, il est encore temps de réfléchir. Il semble qu'un certain nombre d'entre vous, y compris dans la majorité municipale, n'approuve pas ce projet.

Nous demandons officiellement ce soir l'organisation d'un vote à bulletin secret.

Oui Mesdames et messieurs les élus il est encore temps de réfléchir : rien n'est irréversible tant que les pelles mécaniques n'auront pas attaqué leur travail mortifère.

Ensuite, il sera trop tard

Monsieur le Maire : D'autres interventions ?

Madame SÉRÉ : Monsieur le Maire, Cher Collègue, Mesdames et Messieurs,

Permettez en premier lieu que, car cela est opportun de dire que j'interviens au nom de la majorité municipale. Il faut tout d'abord saluer le travail des équipes qui ont travaillé sur ce projet ; les bureaux d'études ainsi que les services techniques. C'est un projet en fait qui cristallise tous les espoirs et les inquiétudes d'une population qui voit sa ville passer de grosses bourgades à ville centre. Ville centre soulève aussi le problème de personnes qui ne sont pas muretaines à proprement parlé, mais qui souhaitent s'exprimer en son nom. Il nous faut donc intégrer cette validation populaire de Muret. Muret est une ville centre, un bassin de vie. Nous ne pouvons plus parler de muretaines. Notre dialogue devient plus ample, nous avons la responsabilité d'entendre tout ce qui se dit. Parce que Muret a changé de jauge, et ce 17 Février restera dans les annales de la Ville de Muret, comme la date qui marque la volonté de toutes les muretaines et tous les muretaines, d'accéder enfin au 21^{ème} siècle dans le respect de la tradition. En effet, ce projet de réhabilitation des allées Niel se doit de dépasser les luttes intestines et partisans. Toutes et tous se sont exprimés sur le sujet. C'est un projet fédérateur, même l'opposition l'avait proposé dans ses projets de campagne municipale. Il faut toutefois rappeler que la majorité municipale de 2008 avait travaillé sur ce dossier, bien avant les élections de 2014. Nous avons tout naturellement décidé d'en faire état dans notre programme municipal, afin que les électeurs aient connaissance de ce projet et puissent en tenir compte dans le choix de leur candidat pour mener la politique de la ville. Aucun leurre. Toute la transparence est en oeuvre. Le flyer du projet qui a été distribué dans les boîtes aux lettres est celui qui a été travaillé par Monsieur le Maire et son équipe municipale, en tenant compte des réunions publiques où il a été discuté. Un peu de nostalgie : rappelons nous le siècle dernier, dans les années 60-70, quand la fête de Muret se faisait sur les allées Niel, en coeur de bourgade, à l'époque tous pouvaient accéder au centre ville principalement à pied, même si la voiture y avait sa place. Aujourd'hui au 21^{ème} siècle, cette image d'Epinal ne peut pas être ce qui doit nous faire reculer, car la réalité est moins glamour si je puis dire. Un centre ville complètement dévolue à la voiture asphyxiée par le trafic routier et par le stationnement difficilement contenu. La voiture n'est pas un ennemi. Tous présents ici sont venus grâce principalement à ce moyen de locomotion. Il faut simplement lui redonner sa place, une place, mais pas toute la place et encore moins toute la place sur les allées Niel. Le parking en sous-sol est la solution retenue par la majorité des villes françaises, à nous de l'adapter à nos besoins du muretain. Je dirai Monsieur le Maire, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, que nous avons le devoir de penser à ceux qui viennent après nous, il leur faut un lieu emblématique ancien, dans lequel ils se reconnaissent, les allées Niel. Il faut leur permettre de s'approprier ce lieu par la création de l'espace de 2.000 m² pour qu'ils puissent se projeter, envisager de recréer de nouvelles fêtes. Il faut que le commerce du centre ville soit revivifié. Si nous ne prenons pas nos responsabilités, nous continuerons à voir se baisser définitivement les rideaux de nos boutiques. Ce projet a pour objet de rendre à nouveau attractif notre centre historique qui regroupe des commerces de proximité dont l'accès sera grandement facilité grâce à cette réhabilitation. Nous avons le devoir de penser à ceux qui viennent après nous. Il faut leur laisser un lieu ombragé, sans s'arc bouter sur la préservation de 5 platanes. Monsieur le Maire, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, on entend souvent dire : acheter une maison c'est pour beaucoup le projet d'une vie. Je ne peux pas dire la même chose de ce projet de réhabilitation des allées Niel, mais c'est sûrement le projet municipal le plus emblématique de cette mandature municipale, dont vous êtes tous acteurs, car ce projet d'envergure est celui qui nous fera entrer et de plein pied au 21^{ème} siècle. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ?

Monsieur MAZURAY : Une déclaration du Groupe RDSE : Monsieur le Maire, les grands principes évoqués dans la délibération du Conseil Municipal du 9 juillet à propos du projet de réaménagement du Centre-Ville recueillent l'adhésion des élus du groupe RDSE, comme indiqué dans notre déclaration qui a précédé le vote ce jour-là. Le groupe RDSE l'avait accompagnée d'une réserve sur sa position finale « en fonction du projet définitif tel qu'il sortira des procédures, en particulier sur les éléments sur lesquels nous avons attiré votre attention à plusieurs reprises, tant sur la définition que sur le coût du projet. »

Nous souhaitons en effet voir ouvrir un débat public transparent qui aurait inclus les propositions du groupe de travail citoyen que le cercle du Parti Radical de Gauche de Muret a animé, propositions relayées par nos soins dans les divers courriers que nous vous avons adressés dès le mois de mai 2014.

Ces éléments n'ayant pas été pris en compte, nous ne sommes pas favorables au projet présenté, qui ne nous paraît pas répondre aux problématiques en jeu, tant sur le fond que la forme.

Membre à part entière de la majorité municipale, statut non remis en cause par ce désaccord, le groupe RDSE a donc décidé de s'abstenir, choix d'expression libre discuté et convenu avec vous, dont nous sommes sûrs que vous le comprenez et respecterez en tant que tel.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Madame CREDOT.

Madame CREDOT : Moi je suis curieuse de savoir quelles étaient les propositions qui avaient été faites et qui vous amène aujourd'hui à ne pas vous rallier derrière un vote favorable.

Monsieur le Maire : Monsieur DELAHAYE.

Monsieur DELAHAYE : Je vais répondre. Nous avons créé un certain nombre de propositions, certaines ont été retenues, d'autres non. Aujourd'hui, le projet tel qu'il est présenté n'a pas notre assentiment, globalement, et on ne va pas évoquer l'ensemble des propositions que l'on a faite au groupe majoritaire. Ce que je peux dire, tout simplement, c'est qu'il y a eu un certain nombre de réunions de travail. Pendant ces réunions de travail, on a évoqué effectivement ces propositions, elles ont largement été débattues et qu'aujourd'hui elles ne sont pas retenues et que conformément à notre position dès le départ, on ne peut pas le voter en tant que tel, mais comme nous sommes dans la majorité, nous ne voterons pas contre, nous allons nous abstenir tout simplement. Cette expression libre, ça montre aussi que le Conseil Municipal dans son entier, groupe majoritaire, est totalement libre de ses décisions et libre de vote. Je rappellerai juste ce qui nous avait été reproché au début du mandat de 2008, et notamment un écrit qui avait été très commenté, c'est qu'il y a l'omerta au sein du Conseil Municipal dans le groupe majoritaire, ce qui n'est pas le cas, la preuve, ça sera ce soir.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DELAHAYE. D'autres interventions ?

Monsieur SOTTIL : Je souhaiterais faire une intervention et reprendre, pas ce qu'à dit Madame CAUSSADE, mais ce que vous avez dit, vous Madame SÉRÉ, c'est qu'en fait le projet des allées Niel, s'il avait été travaillé comme je pense qu'il aurait du être travaillé, il aurait pu être un consensus, il aurait pu être voté par l'ensemble des élus de ce Conseil Municipal. Les allées Niel, c'est le centre de Muret, mais comme nous l'avons indiqué, ce n'est pas uniquement traiter des allées Niel pour les allées Niel. Il faut intégrer la place de la République, il faut intégrer la place Mercadieu et les allées Niel. Et contrairement aux orientations de ce projet, là on considère que l'on ne sort pas la voiture de la ville, au contraire, on fait rentrer la voiture dans la ville pour qu'elle aille se stationner. Alors que la plupart des villes de France, même de la configuration d'une ville comme Muret, on fait en sorte de ne pas faire rentrer la voiture dans la ville, et on redonne la place aux piétons. Moi je croyais rêver que les allées Niel, ce n'était pas dans notre projet, je suis d'accord. Ce n'était pas dans le projet que nous portions. On ne portait pas un projet de parking en souterrain parce que nous préférons faire en sorte qu'on laisse la voiture à l'extérieur et on piétonnise de plus en plus la ville. Moi, je pense qu'il aurait été beaucoup plus heureux d'avoir un traitement, un aménagement urbain, un vrai projet architectural, pas une juxtaposition de petits morceaux que l'on rajoute et où il n'y a aucune cohérence d'aménagement d'ensemble.

Il aurait fallu traiter l'ensemble place Mercadieu, place de la République et les allées Niel avec des matériaux suffisamment nobles, donner la place aux piétons et faire en sorte que lorsque l'on traverse Muret, ce n'est pas parce que nous allons garer notre voiture dessous, c'est parce que l'on a laissé la place aux piétons. Les gens quand ils se déplacent à pied, ils ont un autre comportement. C'est un ancien marchand de voitures qui vous le dit. Je pense que...

Monsieur le Maire : C'est pour ça que l'on doit se méfier.

Monsieur SOTTIL : Non, on fait trop de place à la voiture aujourd'hui, et il y a un deuxième aspect. C'est que les images que j'ai vues du projet, moi je vous donne mon point de vue, il est personnel, mais ce n'est pas un beau projet. Je l'ai déjà dit la première fois. Dans une première fois, on fait rentrer les voitures sur les côtés des allées pour aller dans le parking, et on place le parking au milieu, un non sens en terme d'architecture, un non sens sur la perspective qui mène vers le parc Clément Ader. La deuxième, on met le parking au bout des allées Niel, je trouve quand même que c'est très bien quand on va arriver du pont de la Louge, que vas t-on voir en premier ? Ce n'est pas une belle place, ce n'est pas une belle allée. On va voir les deux trous qui vont rentrer pour aller dans le parking souterrain. Donc, en terme d'aménagement urbain, je trouve que ce n'est pas joli. Voilà, moi j'aurais vu au contraire des trottoirs beaucoup plus larges, et j'aurais laissé très très peu de places à la voiture et les gens se seraient déplacés à pied et le marché du Muret le samedi matin pouvait aller également sur les allées Niel. C'est un tort de dire que l'on va organiser, parce que à chaque fois que l'on parle de l'aménagement des allées Niel, on dit « oui, mais il y a la patinoire ». On va finir par croire que finalement on met la patinoire et on organise les allées Niel autour. Non ce n'est pas ça. Parce que le projet de parking, combien de fois il a été changé. D'abord on le met à la République, après on le met au milieu des allées, maintenant on l'a poussé au bout des allées, bientôt on va le descendre à Clément Ader. Il est comme l'Office de Tourisme, il se déplace. Voilà, donc moi je trouve que ce n'est pas un beau projet et que l'aménagement de la ville, les allées Niel, c'est la figure de proue de la ville. Voilà, et que cela doit être traité comme un aspect architectural où on laisse la place aux piétons et on enlève la voiture, on ne la met pas dessous. C'est une erreur, parce que l'on a d'autres possibilités de faire des parkings à Muret, à proximité. C'est tout. Je conforte le choix qui est le nôtre, c'est que nous sommes contre.

Monsieur le Maire : Nous l'avions à peu près compris Monsieur SOTTIL.

Monsieur SOTTIL : Non mais attend, je préciserai quand même que ce n'est pas une opposition tout simplement parce que nous sommes des élus de l'opposition. Nous votons des projets et je pense que si on nous avait proposé un projet d'aménagement urbain avec un beau traitement architectural, nous l'aurions voté, mais pas avec un parking dont on ne sait toujours pas combien il coûte. On ne sait toujours pas comment on va le financer. Que je sache, il n'y a aucun opérateur pour être rentré en contact avec une commune à côté qui m'a donné, il n'y a aucun organisme privé qui en veut du parking de Muret. Il ne sera jamais un parking privé. Je peux vous le conforter, il n'y a pas un privé qui le veut.

Monsieur le Maire : Monsieur SOTTIL, je vais vous donner quelques éléments de réponse. Je vais essayer de vous répondre. Je sais que je ne vous convaincras pas, mais cela ne me gêne pas. Je ne peux pas vous laisser dire que la majorité municipale, qui est ici, a une vista très courte à une gestion à la petite semaine, et pas capable d'envisager les choses de manière globale. Je suis désolé. Regardez ce qui a déjà été fait, sur le centre ville et voyez ce qui est déjà engagé et essayez de vous projeter demain quand tout sera réalisé. Il y a une ville, un Conseil Municipal, qui a posé un certain nombre de fondations à un édifice de réhabilitation à son cœur de ville. Premier point, c'était il y a longtemps, ce n'était même pas l'équipe qui était chère à votre cœur, donc qui a suivi celle d'Hélène MIGNON. Cette équipe là avait commencé par la jonction et la liaison, je l'ai dit tout à l'heure, avec le sentier fleuri, et les autres quartiers sur le cœur de ville. Ensuite, et oui ça fait loin, mais il n'y a pas que cela. Deuxièmement, cette équipe là avait choisi d'implanter en cœur de ville un équipement culturel, c'était le Théâtre, et ce n'est pas négligeable. Ensuite, il n'y a plus rien eu sur le cœur de ville, plus rien du tout pendant 13 ans. Et puis, nous sommes arrivés. Nous avons fait le choix de réhabiliter la Médiathèque, en lieu et place au cœur de ville, parce que cette Médiathèque était pour nous, un élément dynamisant et un élément important dans la relation entre le cœur de ville et ses habitants. Ensuite, nous avons je vous l'ai dit, lancé un certain nombre d'opérations qui relèvent de l'amélioration de l'accompagnement des citoyens, notamment dans le ravalement des façades. Cela n'a l'air de rien, mais c'est important. Ça existait avant, mais nous l'avons bonifié. Nous avons ensuite réussi, parce qu'un des éléments de la circulation problématique était le passage à niveau et qu'il est en relation directe avec le cœur de ville. Nous avons réussi à boucler le dossier et à faire en sorte que le PN19 soit supprimé comme cela était annoncé avant la fin de ce mandat. Nous avons ensuite entamé la réhabilitation de la place de la République, qui est un des éléments de la réhabilitation globale du cœur de ville.

Ensuite, nous allons lancer la réhabilitation des allées Niel. Nous avons aussi travaillé la relation, on va dire ouest, du cœur de ville. Les piétons avaient du mal à passer notamment ceux qui étaient vers les Boutbouilhes. En réalisant une passerelle, c'est-à-dire un encorbellement au niveau de la Louge, améliorer les relations entre l'extérieur et le cœur de ville. Nous avons fait une étude de circulation pour regarder d'où sont issus les véhicules qui transitent par notre cœur de ville. Là, surprise, nous avons pu nous apercevoir que plus d'un tiers de la circulation qui est sur notre cœur de ville, est une circulation exogène. Ce sont simplement des citoyens qui passent, des habitants qui passent et notamment de communes que vous avez longtemps gérées, et de manière sans doute un peu démesurées, fait progresser. Nous avons ensuite lancé la réhabilitation de l'avenue des Pyrénées qui fit partie aussi de l'amélioration de la circulation et de l'axe majeur qui est l'avenue Jacques Douzans. Tous ceux là participent à un programme global d'amélioration, à la fois des circulations et de la vie et du cadre de vie sur notre centre ville. Nous avons ensuite, avec la politique de la ville qui maintenant va nous aider, on va pouvoir appuyer sur le champignon et mettre en œuvre un projet comme celui là avec les financements que nous allons obtenir. Vous avez comparé avec Cahors. Cahors, c'est 17.000 habitants, avec une ville qui est entourée de centres commerciaux, beaucoup plus importants que ceux qui sont en périphérie de Muret. Il y a deux parkings enterrés à Cahors, ils ont, comme tous projets au départ, piétiné, et aujourd'hui ils ont atteint une fréquentation qui est acceptable. Si nous vous avions écouté Madame CAUSSADE, nous aurions arrêté TAM-TAM, parce que c'est vrai pendant les premières semaines et les premiers mois, il n'y avait pas grand monde dans les TAM-TAM.

Madame CAUSSADE : Vous n'auriez pas arrêté TAM-TAM, vous l'auriez fait différemment, comme d'ailleurs ça va se faire dans les semaines qui viennent.

Monsieur le Maire : Vous dites n'importe quoi. Mais vous dites vraiment n'importe quoi.

Madame CAUSSADE : Comme d'habitude. Tout le monde à l'habitude ici.

Monsieur le Maire : Non, non surtout vous

Madame CAUSSADE : Ah oui.

Monsieur le Maire : Alors des fois, vous ne comprenez pas trop, mais là c'est grave.

Madame CAUSSADE : Allez-y continuez encore.

Monsieur le Maire : Je vais continuer oui.

Madame CAUSSADE : Mais vous, vous pouvez me traiter de tout ce que vous voulez, de blonde, d'écervelé, vous pouvez y aller, cela ne me gêne pas. Allez-y.

Monsieur le Maire : Je peux vous dire que si on vous avait écouté à l'époque, nous aurions arrêté les TAM-TAM, alors qu'aujourd'hui la fréquentation est de 320.000 muretain qui le prennent. 320.000 en 2015. Je pense que gouverner, c'est prévoir aussi, et c'est anticiper, et dans ces termes là, la bista est importante. Je crois que l'équipe dans laquelle nous sommes ici, l'équipe majoritaire elle l'a, et d'autres peut être un petit peu moins. Je peux vous dire que ce projet là, est un projet parce qu'il a tenu compte de l'environnement commercial et aujourd'hui, on entend les citoyens qui viennent d'autres communes, ce sont ceux là qui font vivre en grosse partie notre cœur de ville et dire : moi j'arrive, je fais deux fois le tour et je m'en vais, parce que je ne peux pas me garer. Le stationnement est un problème qu'il faut régler. Nous avons tout étudié, on a étudié le stationnement sur le bord de la Garonne avec un projet qui était important, qui coûte relativement cher, sur des terrains qui ne sont pas à nous, ils sont à l'Etat, et qui sont inondables. Le coût de ce projet d'aménagement, certes on peut l'alléger un petit peu, mais il dépassait 3 Millions d'euros en 2012. 3.200.000 €. C'est la réalité, nous avons l'étude, et c'est ce qui nous a fait dire à l'époque, regardons une autre éventualité de pouvoir avoir de manière plus centrale, un projet de réalisation d'un parking plus important avec quel coût. Et bien on l'a travaillé. Aujourd'hui, nous verrons bien si on est dans les clous, mais nous y serons, parce que nous savons que nous le serons, nous sommes aux alentours de 4.300.00 € HT pour la réalisation d'un parking de 285 places. Si nous l'avons déplacé, c'est aussi parce qu'il est plus simple, en terme de fonctionnement, que le projet initial. Plus simple parce qu'il y a une seule entrée et sortie, celle qui est à la place aujourd'hui et qui, cela vous rassurera, va être intégrée parfaitement à l'espace aménagé, parce que vous ne l'avez peut être pas observé, mais il y a du dénivelé entre le pont de la Louge et les allées Niel, et donc ce dénivelé va nous permettre de gagner une partie de la pente nécessaire pour le 1^{er} niveau.

Donc, nous avons eu un bureau d'études qui a déjà travaillé, parce que nous n'avons pas pris des décisions, Christophe le disait, il y a eu de nombreuses et de nombreuses réunions de travail dans notre équipe, avec vous le voyez, des points de vue qui étaient différents. C'est un projet qui a été construit, c'est-à-dire qui est parti de plusieurs hypothèses, d'analyses, qui a évolué au fur et à mesure et qui a abouti aujourd'hui qui est celui là, qui certes ne fait pas un consensus, mais lorsque l'on fait traîner les oreilles, rassemble quand même une majorité de muretais. Il y a ces éléments financiers qui sont posés et puis, arrêtez de dire, que les entreprises ne veulent pas de ce projet. C'est nous qui n'avons pas voulu des entreprises. Nous avons pris la décision politique de faire un parking en régie. Pourquoi ? Parce que tout simplement, nous souhaitons le maîtriser au niveau de l'investissement, ça va être le cas par le contenu de la délibération qu'on vous propose, et deuxièmement de le maintenir, de le contenir plutôt son fonctionnement, de manière à ce que nous puissions offrir des places de parkings, c'est-à-dire du stationnement, le moins cher possible. Comme nous avons réussi ce pari là, au niveau de l'eau, je crois que tous les muretais s'en rendent compte, là aussi vous l'avez contesté, aujourd'hui nous n'entendons plus parler, les factures tombent tous les 6 mois et les muretais s'aperçoivent qu'ils ont l'eau la moins chère de tout le grand sud de la France. C'est la réalité de notre équipe, c'est la réalité de ce que l'on met en place. Cela sera pareil pour le parking souterrain. Nous avons fait un choix politique de le prendre en régie directe, il sera municipal 100 %, il sera avec notre décision d'organisation, ce sera un parking qui sera gratuit la première demie heure et qui sera ensuite payant. Ce que nous souhaitons, contrairement aux entreprises dont vous parlez, qui cherchent à faire de la plus-value, à faire des bénéfices, à faire de la rentabilité à court terme, avec un projet comme celui-là, et bien nous, ce que nous souhaiterons simplement, c'est à équilibrer les coûts de ce parking, on ne cherchera pas à faire du bénéfice. Nous, il sera à prix coûtant, comme l'eau Ça coûte tant, on l'a vend tant. Là, de la même manière, et je peux vous dire que nous aurons des prix, on les a déjà dit à peu près, à la réunion publique, donc les muretais les ont entendu, ils seront parmi les moins chers, à part à Auch, où le parking est gratuit, mais ils seront les moins chers de notre région, tout simplement parce que nous aurons de mode de gestion choisi et notre volonté de le gérer nous même. Ensuite, vous évoquez, alors c'est vrai que maintenant on parle beaucoup moins d'arbres, les muretais, certains, sont attachés à ça, bon certains disaient des techniciens, il faut les entendre aussi, vous prenez un risque parce que les platanes aujourd'hui, ce n'est pas une essence d'arbre avec l'assurance d'une pérennité et que vous allez investir, faire des travaux lourds et que peut être dans quelques années, vous allez les arracher. On a fait le choix. On a dit, nous allons essayer d'en garder un maximum, et le maximum du maximum. Le premier projet tel qu'il était proposé en conservait un certain nombre, le second projet en conserve encore plus. Pour notre planète, parce que j'entendais aussi les incantations qui étaient faites en terme de carbone, en terme de ceci, en terme de cela, et bien je peux vous dire d'abord qu'il y aura dans le parking des bornes électriques pour les voitures électriques, et pourquoi pas un tarif incitatif, on ne l'a pas encore évoqué, mais pourquoi pas, et ensuite il y aura une réalisation qui permettra de sauver, je l'ai dit, un maximum d'arbres, mais d'en replanter de nouveaux. A l'arrivée pour la planète, c'est 5 arbres de différence, 5. Et je peux vous dire qu'à l'endroit aujourd'hui il en manque, demain il y en aura, parce que le passage central des allées Niel, il y a 3 platanes nouveaux qui vont arriver, ils n'y sont pas ceux là. On va replanter et on va essayer de replanter comme là ils seront autour d'arbres qui sont déjà âgés, on essaiera de mettre des consistants. Pas forcément ceux qui sont là, pas parce que ça ne marche pas Madame CAUSSADE, mais parce que un platane, c'est 12 à 15.000 € pour le déplanter et pour le replanter. Donc, on a fait le choix de ne pas prendre le risque que ça ne marche pas, parce que lorsqu'on les enlève et qu'on les remet, on ne sait pas s'ils sont infectés ou pas. L'étude phytosanitaire que l'on a faite nous montre qu'il y en a 3 qui ne sont pas bien..., comme on dit, alors il faudra sans doute penser de suite à les enlever et que l'on ne soit pas sûr que dans 4 ou 5 ans, on ne soit pas obligé d'avoir des opérations plus importantes à faire, parce que je rappelle que ce fichu champignon qui s'attaque aux platanes, quand un platane est touché 50 mètres autour on doit tout abattre et le brûler sur place. Je ne sais pas ce que l'on serait obligé de faire sur nos allées si malheureusement cela arrivait. En tout cas, le choix de l'équipe, après débat aussi, a dit : et voilà, on prend ce projet là et on prend cette option là, parce qu'elle garantie, à la fois de conserver le maximum d'arbres, et puis oui on prend un risque de faire en sorte que dans quelques années, on soit obligé de traiter, mais on le fera s'il faut le faire.

Madame CAUSSADE : Si c'est le choix de l'équipe, on va voter à bulletin secret alors.

Monsieur le Maire : Nous aurons en plus, mais il n'y a pas besoin de voter à bulletin secret, il y a eu des interventions qu'il fallait Madame CAUSSADE, mais si vous voulez, on pourra le faire, mais ne rêvez pas. Mais je sais que le rêve est le propre de l'homme. Ensuite, sur les éléments que l'on peut vous apporter en plus qui ne vous convaincront pas, j'en suis certain, mais que vous regretterez plus tard, vous parliez de matériaux nobles, on n'en est pas là encore, bien évidemment que d'abord, on a les pieds sur terre, on ne va pas dépenser plus que ce que nous pouvons, mais nous mettrons de la qualité, bien évidemment, on n'en est pas encore là. Aujourd'hui, on est au choix du principe d'aménagement, il est arrêté.

Là, nous avons la délibération sur le choix de la mise en œuvre d'un principe pour conception-réalisation pour le parking, de 285 places, alors qu'il y a aujourd'hui 172 places sur les allées Niel. Le projet total prévoit 310 ou 312 places. Il y a donc 23 places qui seront en aérien, des places minute, et que nous ferons respecter, je peux le dire. Je vous le promets. Nous ferons respecter ces arrêts minute de très courte durée pour aller retirer un peu d'argent au distributeur ou pour aller acheter le journal. 23 places qui seront réalisées, ensuite il y en a quelques unes que l'on a oublié et que l'on peut réaliser devant, pour les vieux muretais, l'ancienne épargne, pour les plus anciens encore, l'ancienne permanence de notre Député, Gérard HOUTEER, au bout des allées Niel et ensuite nous aurons 23, peut être une trentaine de places en aérien, disponibles, là c'est pour du stationnement de très courte durée pour que le commerce de courte durée puisse se faire. Ensuite, il y aura 285 places facile d'accès, puisque nous avons présenté le plan l'autre jour aux muretais, il y avait des places en épis, facile pour rentrer, facile pour sortir, avec une entrée et une sortie du parking extrêmement simple des pentes toutes droites, il n'y aura pas de virage, donc pentes toutes droites qui permettront à ceux qui conduisent pas forcément super bien dans ces parkings, de ne pas érafler leur véhicule, et il me semble, que si on prend l'architecture globale de ce projet, il aura été au fil du temps, depuis 2012 qu'on y travaille, il aura été enrichi des réflexions des uns, des autres, et aujourd'hui on peut entendre qu'il y a des projets alternatifs, mais ces projets alternatifs, je peux vous assurer ils sont dans mon tiroir de bureau. On les a de suite évacués parce qu'ils n'étaient pas rationnels. On les a évacués en 2013, on en a reparlé. Après les élections municipales, nous avons à nouveau évacués, parce que simplement ils ne sont pas rationnels. Comme nous sommes rationnels, on a pris ce qui était rationnel. Nous avons aujourd'hui un projet qui permettra à la fois, et je voudrais rassurer les riverains et les commerçants, je vous livre très sincèrement, je pense que j'aurais été dans l'opposition, je n'aurais pas fait ce qu'a fait Madame CAUSSADE. Agiter le chiffon rouge, mais c'est elle qui a parlé, je dirais Madame CAUSSADE et ses collègues, je n'agiterai pas le chiffon rouge ou Monsieur SOTTIL qui n'a pas osé parler, je dirai ça aussi, agiter le chiffon rouge comme cela pour faire peur. Je pense que c'est déjà politiquement dangereux, parce que lorsque les muretais verront que c'est un super projet et qu'ils viendront se régaler à y flâner le dimanche...

Madame CAUSSADE : Mais je ne le fais pas par calcul politique...

Monsieur le Maire : Et qu'ils verront de belles vitrines qui leur donneront envie d'y revenir par la suite, dépenser leur argent et se faire plaisir, je pense que vous le regretterez d'une part, vous regretterez les positions que nous avons prises, que vous aurez prises et vous regretterez d'avoir été aussi déterminée à faire échec à ce projet. L'avenir, il est certain, vous donnera tort, parce que nous sommes pas tout seul sur une planète, et malheureusement, ce projet là il est fait aujourd'hui, dans beaucoup de communes ça a été fait avant, vous disiez à Cahors en 2009, oui, parce que le Maire de Cahors avait un peu plus de vista que ceux qui nous ont précédés en arrivant à la Mairie, il avait mis en place cela, mais je vous l'ai dit qu'on a commencé à travailler sur le centre ville dès 2009. Les projets vous savez que c'est long à mettre quand on veut faire un bon projet. A Cahors, il a commencé en 2003, il a été ouvert en 2009, le parking lui-même. Il me semble que l'on a montré qu'à notre persévérance dans la conduite des projets, avec notre volonté de les faire aboutir, et je finirai par les nuisances que vous évoquez. Je voudrais rassurer les commerçants, etc... et puis on a eu une toute petite expérience ces jours ci. Les fouilles ont été faites. On a pu voir qu'il y a eu deux sens de circulation pris sur le sens actuel, côté sud. Est-ce que cela a été une catastrophe, cela a créé des bouchons ? Non. Mais c'est vrai, cela n'a pas été fait sur une très très longue durée, mais en tout cas ça donne une petite idée, que les techniciens qui nous avaient conseillés et qui font ces projets là sur toute la France, sans doute, ont raison. On peut leur faire confiance. Nous avons un espace assez large qui nous permet avec une méthodologie intelligente dans la mise en œuvre du projet, de concilier à la fois, la faisabilité du projet et la mise en œuvre du projet, et ensuite le moins de nuisance possible pour les riverains et les commerces qui seront affectés par les travaux. Nous présenterons au fur et à mesure de l'avancée des travaux et en amont, ce qui se passera à tous les riverains, bien évidemment pour qu'ils puissent prendre leur disposition. Si nous n'avons pas achevé de suite le revêtement de la place de la République, c'est pour que justement la place de la République puisse servir de tampon. Il n'y aura pas en même temps tout le chantier sur l'intégralité des allées Niel qui va démarrer. Il y a une partie des allées Niel qui restera utilisable, le gros sujet sera lorsque le trou va être fait, ce devrait être un trou quand même assez sympathique. Un golfeur, même sans trop de vision, devrait arriver à y mettre sa balle si il n'est pas trop loin. On aura un joli trou, ce sera l'emplacement du parking et une fois que la dalle du parking, la dalle supérieure du parking sera faite, c'est fini, nous ne verrons plus rien. Nous sommes certains qu'il y aura certes des nuisances pendant quelques mois, mais il n'y aura pas des nuisances dans toute la durée des travaux, et la plus-value qui aura été apportée par ce projet là, sera bien supérieure à ce qui pourrait être handicapant pendant la durée des travaux. On a bien vu à une certaine époque que lorsque l'équipe précédente avait choisi de réaliser l'avenue Jacques Douzans, combien de mêmes craintes avaient émané des commerçants, mais à cette époque là, Madame CAUSSADE vous ne parliez pas en leur nom.

Comment les craintes s'étaient fondées et comment on a vu qu'elles étaient infondées puisqu'il y a eu au contraire, après les travaux de l'avenue Jacques Douzans, une reprise très forte et à la fois un embellissement et aussi des commerces qui sont sortis revigorés de ces travaux là. Comme cela se passe partout pareil, je pense que ça se passera pareil sur notre commune. Vous aurez, c'est dommage pour vous, tant pis pour vous, vous aurez regretté à ce moment là de vous être élevée comme vous l'êtes contre ce projet ci.

Madame CAUSSADE : Et donc pour l'exercice de la démocratie, on retiendra que le référendum c'est non et que le vote à bulletin secret ce soir, c'est non. Voilà, c'est la démocratie.

Monsieur le Maire : Le référendum... je pense qu'il y aurait eu...

Monsieur SOTTIL : Il n'y a que le Président de la République qui peut les proposer les référendums. A Muret, on ne peut pas le faire.

Monsieur le Maire : C'est une boutade ou pas ?

Monsieur SOTTIL : Non parce qu'on pourrait mettre des adys sur les allées Niel, ce serait sympa comme ... ou Notre Dame des Landes.

Monsieur le Maire : Mais je sais Monsieur SOTTIL que pour certains ce sont des incantations. Ils souhaiteraient en avoir, ils aimeraient bien avoir une ... sur les allées Niel. Je peux vous dire que je pense que la raison sera bien plus forte que cette envie d'une part, et ensuite que nous ne sommes pas du tout dans le même cadre, il y aura beaucoup de mal à trouver une certaine, allez je ne trouve pas mon mot. Je vais changer ma phrase parce que comme il me manque un mot, vu qu'il n'y aura pas de fondement concret à cette démarche, qu'elle est simplement manipulatrice pour quelques uns, mais vraiment fondée pour d'autres, et je reconnais leur attachement à une certaine idée, même si je ne la partage pas, mais je peux vous assurer qu'à la sortie il y aura les regrets de certains d'avoir levé le bras trop haut, et d'ailleurs ils doivent commencer à avoir mal, d'avoir levé le bras trop haut pendant ce Conseil Municipal, mais c'est avec plaisir, je crois, qu'on pourra, avec eux, partager de bons moments sur ces allées Niel. Au point que je peux vous dire, j'ai dit que j'aurai peut être les éléments bientôt à la réunion publique, c'est une bonne nouvelle pour l'avenue des Pyrénées, et je pense que ce sera une bonne nouvelle pour les allées Niel, puisque j'ai eu très récemment le courrier de l'Etat qui précise que, même si les deux côtés de l'avenue des Pyrénées ne sont pas pour la partie concernée par le contrat de ville, ne sont pas dans le quartier politique de la ville, l'exonération de fiscalité pour les commerces qui seront sur cette avenue là, sera prise pour les deux côtés de la rue. Comme pour les allées Niel, elles ont le même nom et il n'y a pas de rue, je pense que la jurisprudence va s'appliquer aussi, et même si Madame la Sous-Préfète à la Ville a saisi le CGET pour qu'il donne son avis, je ne doute pas que l'avis sera favorable et donc ce sont les commerces des deux côtés des allées Niel qui seront exempts de fiscalité pendant 5 ans. C'est aussi, je pense, une bonne nouvelle pour eux et ce qui pourra, s'il y avait quelques nuisances, les reconforter un petit peu. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Madame CREDOT : Alors, vous le savez je ne suis pas hostile au projet du centre ville, je pense que de toute façon on est tous d'accord pour dire qu'il y a des choses à faire à ce niveau là, vous savez aussi que je suis pas tout à fait d'accord avec votre façon de procéder pour amener ce projet. Alors, il y a plusieurs points, il y a les arbres, c'est très affectif, donc il est normal que l'on retrouve plusieurs positions et je ne trouve pas très glorieux de se moquer des gens qui ont un attachement tout particulier aux arbres de la Ville de Muret. Il y a l'aspect technique qui, je pense, est peut être réglé, tout est possible en matière technique, il suffit d'avoir les bonnes équipes pour ça. Au-delà de ça, il y a le fait d'amener ce projet sur un consensus. Les débats que vous avez eus ce soir sont longs, même au sein de votre majorité, tout le monde n'est pas d'accord, ce qui montre quand même que ce projet ne fait pas l'unanimité. Je pense qu'il aurait peut être été bienvenu d'organiser un référendum effectivement, et si comme vous le dites, ce référendum, vous connaissez la réponse déjà, parce que d'après ce que vous dites, les muretais sont plutôt favorables, en tout cas une majorité de muretais est favorable à ce projet, je veux bien l'entendre, je ne dis pas le contraire, je n'en sais rien, je ne parle pas au nom de l'ensemble des muretais, mais il aurait peut être été intéressant effectivement d'organiser ce référendum pour apaiser les débats qu'il y a autour de ce projet. Le fait de ne pas organiser ce référendum, alors qu'il est demandé, par un collectif, par plusieurs personnes, je crois que ce collectif a rassemblé 3.000 signatures. Sur les 3.000, on peut bien imaginer qu'il y en a quand même une grande partie de muretais. Ce qui prouve qu'une partie des muretais ne suit pas forcément le projet que vous présentez. Le fait de ne pas vouloir organiser ce référendum est un aveu de faiblesse, parce qu'il montre que le résultat n'est pas aussi évident que ça. Voilà. Pour ces raisons là, et comme nous l'avons fait au mois de Juillet déjà, le Groupe Muret Opposition Municipale s'abstiendra.

Monsieur le Maire : Ah, vous avez trouvé un nouvel argument, c'est bien. On va mettre aux voix cette délibération. Qui est contre ? Abstentions ? Le Groupe Radical et Madame CREDOT et les autres, et Madame SALVADOR, ah oui c'est vrai... OK. 8 abstentions, 4 contres et 23 pour.

Monsieur SOTTIL : Juste une petite parenthèse, quand tu parles des chiffres, je pense que tu ne dois pas avoir une bonne connaissance des chiffres, parce que quand il fallait replanter... tu nous a expliqué un jour que l'on pouvait replanter des platanes et que ça coûtait 6.000 €, et aujourd'hui tu nous dis : vous comprenez s'il faut replanter un platane, ça coûte entre 10 à 15.000 €. Aujourd'hui, on en parle plus de les replanter, parce que ça coûte très cher. Quand tu nous parlais qu'on pouvait les replanter, ça coûtait que 6.000 €, donc je pense qu'il y a un problème de chiffre. Le deuxième...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas un problème de chiffre, c'est un problème d'oreille.

Monsieur SOTTIL : Non, j'entends bien. Le deuxième chiffre c'est qu'en réunion, tu as annoncé, Salle Satgé, un parking à 10 ou 12 Millions. Aujourd'hui, il est à 4,5 Millions. Je te félicite d'avoir pu trouver un parking à 4,5 Millions. Tu as un problème de chiffres.

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas nous qui avons un problème de chiffres, c'est certains qui ont des problèmes d'oreilles. Ce qu'il y a derrière l'oreille, c'est-à-dire du fil qui mène jusqu'au cerveau. Je crois qu'il y a un problème. Nous n'avons jamais dit Monsieur SOTTIL, que la parking coûtait 12 Millions, non, jamais dit ça, c'est toi qui interprète les propos qui ont été tenus, nous avons dit que le projet de réhabilitation du cœur de ville coûterait entre 10 et 12 Millions tout compris, surface, voirie, tout compris. C'est ce que nous avons dit et ce n'est pas le prix du parking inférieur. Nous avons toujours dit que le prix du parking inférieur se situerait dans la zone dans laquelle il se situe là. Je ne veux pas donner de prix exacte parce qu'il y a un marché, il y a des gens qui vont se battre pour pouvoir l'obtenir et donc ça va être, je pense, intéressant pour la ville de pouvoir obtenir le prix le moins cher possible. Je vous ai dit tout à l'heure un montant, une fourchette dans laquelle nous serons, et on est très loin des 10 ou des 12 Millions, comme vous dites. Ne mélangez pas les choses, 10 Millions d'euros, c'est le prix global de l'ensemble de la réhabilitation, dessus, dessous, route ... qui va avec. Et, nous le verrons tout à l'heure, le Débat d'Orientations Budgétaire, nous aurons bientôt le Compte Administratif, je crois que les chiffres que Monsieur DELAHAYE vous donnera, vous feront plaisir, même si vous les critiquerez, je pense qu'ils feront plaisir parce que la Ville de Muret est dans une situation financière plus qu'excellente, et qu'elle est capable de porter sans aucune difficulté un projet comme celui-là, qui est un projet fort et un projet qui va modeler notre paysage urbain pour de nombreuses décennies.

Je vous propose de passer donc à la délibération suivante qui est la mise en place de vidéo protection sur la place de la République et sur ses abords.

Les présentes dispositions sont adoptées par 23 voix, Messieurs DELAHAYE, RAYNAUD, MAZURAY, MOISAND et Mesdames SALVADOR, BONNOT, DENEFFLE, CREDOT s'abstenant ; Messieurs SOTTIL, GAU et Mesdames GINER, CAUSSADE votant contre.

▪ MISE EN PLACE DE VIDEO PROTECTION SUR LA PLACE DE LA REPUBLIQUE ET SES ABORDS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vous savez que nous avons donc eu quelques, je ne vais pas dire soucis, disons qu'il y a quelques individus qui sont plutôt oisifs et qui portent un peu préjudice à la tranquillité de ce quartier-là. Et donc, nous avons pris la décision de manière à leur demander de quitter les lieux, de mettre en place une vidéo surveillance, à la fois de l'axe Pierre Fons et à la fois de la place de la République, c'est-à-dire la Halle et la place de la République. Nous avons rencontré les responsables de la sécurité publique. A ce niveau-là, je voudrais, pour éviter à M. SOTTIL et à ses amis de là aussi agiter le chiffon rouge. La vie de la ville s'est arrêtée, on dirait, après une délibération.

Donc, vous dire que même s'il y a un certain nombre de problèmes de tranquillité sur notre commune, nous sommes d'une part extrêmement loin de ce qui se passe ailleurs et les chiffres de la délinquance à Muret sont en très nette et constante, après un petit pic en 2013 où par rapport à 2012 il y avait eu une petite augmentation, il y a nouveau une baisse importante en 2014 et encore en 2015 de la délinquance sur notre commune. Dans tous les points qui sont retenus dans le cadre statistique de la tranquillité publique ou de la sécurité publique, nous avons simplement un seul point où il y a une petite augmentation, tout le reste, il y a une baisse, avec des baisses significative : 30% au niveau des cambriolages, nous avons une baisse aussi au niveau des cambriolages dans les locaux commerciaux, nous avons une baisse sensible au niveau des destructions et des dégradations, notamment au niveau des véhicules, qui ont été divisées par deux. Alors, c'est vrai que c'est facile de diviser par deux quand on est sur un volume de deux douzaines. Mais, ça c'est la réalité des chiffres de la tranquillité à Muret. Donc, nous sommes dans un cadre plutôt tranquille. Malgré tout, nous avons donc quelques individus qui perturbent la tranquillité d'un lieu. Et nous avons pris la décision, même si nous ne sommes pas favorables à ces dispositifs, et nous avons pris la décision, en équipe une fois encore, donc de mettre en place trois dispositifs temporaires, pourquoi pas, sur la place de la République de manière à régler ce sentiment d'insécurité et... c'est un peu plus que le sentiment... et de faire revenir de la tranquillité sur ce secteur. Est-ce qu'il y a des interventions ou des questions ?

Monsieur GAU : M. le Maire, donc concernant la vidéo protection, (?) le groupe de Muret au Cœur partage totalement votre analyse d'ailleurs sur l'absence de sérénité place de la République qui est squattée depuis de longs mois par un groupe d'une dizaine d'individus dont l'attitude effectivement et le comportement participent grandement au sentiment d'insécurité. Insécurité, sentiment d'insécurité, tout le monde a compris que ce n'était pas tout à fait la même chose effectivement. Donc, on considère que ces individus-là, de par leurs comportements, y participent grandement. Cette présence quasi permanente pose question sur l'activité réelle du groupe et laisse la porte ouverte à toutes les interprétations. C'est le cas notamment pour les riverains dont on peut comprendre l'inquiétude, bien évidemment. Nous nous réjouissons de ce changement de cap aussi soudain que radical. L'hostilité que vous avez toujours manifestée à l'égard de la vidéo protection n'aura échappée à personne et vous y avez toujours opposé le principe d'un état de droit. C'est votre droit effectivement. Quoi qu'il en soit, et même s'il s'agit pour l'instant d'une expérimentation avec trois caméras, nous ne doutons pas que ce dispositif amènera, comme il l'a démontré dans les communes voisines qui ont fait ce choix, une efficacité supplémentaire à la lutte contre l'insécurité.

Mais passé le temps de réjouissances, il faut admettre que cette mesure soulève deux problèmes majeurs liés d'une part à l'installation réduite du dispositif : implanter trois caméras c'est reconnaître que le système peut amener une réponse à la problématique de la délinquance et de l'incivilité ; dans ce cas pourquoi ne pas généraliser l'emploi sur l'ensemble des points sensibles recensés ? Vous n'avez pas manqué de recenser évidemment ou vos services. Exemples le quartier St Jean, les parkings d'écoles et lycée, la gare SNCF pour ne citer qu'eux. D'autre part, aux conséquences qui pourront en découler en amenant le groupe d'individus concerné à quitter la zone surveillée pour aller s'installer ailleurs. Le but serait effectivement atteint mais quel quartier héritera du phénomène. Le vôtre, le mien, le nôtre, on ne sait pas.

Monsieur le Maire : Chez vous... ils viennent. On leur a dit.

Monsieur GAU : Chez moi, ils vont avoir du mal parce que ce n'est pas un lotissement. Ils préfèrent les lotissements. Je vous en parle par expérience

Monsieur le Maire : Non mais justement, ça va changer.

Monsieur GAU : C'est pour cela que dans un contexte aussi troublé, il nous apparaît indispensable que la ville s'engage urgemment dans la réalisation de la vidéo protection. Qu'il conviendrait d'ailleurs d'accompagner d'une augmentation des effectifs de Police Nationale ou Municipale, pardon excusez-moi, avec pour seul objectif assurer la tranquillité des Muretais au quotidien.

Alors, j'ajouterais également que vous parliez de chiffres de la délinquance, il aurait été intéressant puisque vous savez bien sur que la Gendarmerie ne peut pas communiquer publiquement sur la statistique, excepté une seule fois par an dans des réunions que l'on appelle Inspections annoncées et je crois que vous y participez d'ailleurs, en tout cas en marge, et donc les chiffres vous sont communiqués. Or, nous ce qui nous manque évidemment c'est d'avoir les chiffres en question. Donc, il aurait été intéressant que vous nous les communiquiez puisque le premier magistrat de la ville, lui est informé en temps et en heure et de manière tout à fait obligatoire par les services de Gendarmerie. Donc, vous vous avez les chiffres, on ne les a pas. Donc effectivement on ne peut pas juger de manière pertinente des augmentations ou de la diminution de la délinquance.

Il aurait été intéressant de pouvoir comparer. Vous avez avancé quelques chiffres, nous attendons impatiemment les premières parutions dans la Dépêche puisqu'à ma connaissance, ça n'a pas été encore fait concernant la délinquance particulièrement sur Muret. Merci.

Dans le cadre de la réhabilitation du cœur de ville et pour retrouver une sérénité sur la place de la République et ses abords, il est proposé au Conseil Municipal, de manière exceptionnelle et à titre d'expérimentation, l'installation d'un dispositif de vidéo protection.

Monsieur le Maire : Les chiffres dont vous parlez, la Gendarmerie ne souhaite pas qu'ils soient communiqués. Donc, nous ne les communiquons pas. Mais, je peux vous assurer qu'il y a de nombreuses réunions de travail, une articulation, aujourd'hui bien meilleure qu'il fût un temps, entre la Police Municipale et la Gendarmerie puisque nous sommes en zone Gendarmerie et que nous avons installé un dispositif que nous faisons vivre, où nous avons des réunions avec le Procureur de la République, les cadres de la Gendarmerie Nationale, le Sous-Préfet, la Police Municipale, les élus et nous avons innové il y a peu de temps avec une réunion spécifique sur la place de la République où d'ailleurs, la proposition a été validée par les membres qui étaient présents à cette réunion où nous avons ces moments de réflexion et d'échanges qui nous permettent de mettre en place les dispositifs et de mettre en place le suivi donc des dispositifs et de la politique de tranquillité publique que nous voulons mener à Muret. Une politique qui n'est pas une politique démagogue Nous ne sommes pas dans la démagogie, nous ne sommes pas non plus dans le sécuritaire. Nous sommes, je crois modérés, pondérés, les pieds sur terre, je le répète, de manière à ce que nous puissions mettre en œuvre de manière intelligente les mesures qui sont nécessaires pour assurer la tranquillité des muretais. Et on voit que ça marche soit avec les chiffres de la délinquance, ceux qui sont là. Je vous ai dit même un peu plus que ce que la Gendarmerie autorise qu'on communique. Et deuxièmement donc, je peux vous assurer que les personnels que nous avons dégagés pour assurer la médiation, parce que ce n'est pas de la délinquance, ce n'est pas des éléments qui vont faire les titres des journaux, mais c'est la vie de tous les jours, les petits problèmes de voisinage, les petits problèmes donc parce que quelques actions ne sont pas assez bien menées, parce que donc il y a des petits rassemblements à certains endroits qui se mettent en place et qui devraient être contrôlés. Nous avons nos deux médiateurs qui interviennent sur la ville à la demande des élus, à la demande des Conseils Citoyens, à la demande des citoyens eux-mêmes et qui participent grandement à la tranquillité et à l'état de tranquillité de notre commune. Nous avons dans un premier temps, par rapport à ceux qui sont sur la place de la République encore aujourd'hui, quoi maintenant ils ont décalé un petit peu, nous avons choisi avec le Colonel de mettre en place une permanence physique tant qu'on a pu. Donc, il y a eu en quasi permanence des gendarmes ou des policiers municipaux présents. Ils se sont déplacés de quelques dizaines de mètre, ils sont allés un petit peu plus loin. Et en contrepartie... je ne vais pas dire en contrepartie parce que ce n'est pas le bon mot, mais nous avons dit que nous traiterions ce problème-là et donc j'ai proposé suite à l'entrevue avec le colonel de Gendarmerie, avec le Procureur, donc j'ai proposé à l'équipe de mettre en place trois caméras pour justement avoir un outil supplémentaire pour pouvoir régler ou réguler ce problème de tranquillité que nous avons sur cet endroit-là. Il est bien évident, vous l'avez dit et c'est certain, que nous allons faciliter la vie d'un certain nombre d'habitants sur ce quartier mais comme au loto, il y aura d'autres gagnants et que certains vont les récupérer. Et donc, nous ferons en sorte de contrôler et de mettre en place ce qu'il faudra pour que donc, nous puissions prendre en compte ces jeunes adultes. Ces jeunes adultes, ils n'ont pas d'objectifs dans la vie, ils sont un peu oisifs et c'est aussi le travail que nous menons d'essayer, on a commencé avec la Mission Locale, de mettre en place des actions. Nous allons, cette année, par une action avec la Mission Locale, Maïté pourrait le présenter mais ça sera dans le Budget, je pense qu'on le dira, mettre en place un accompagnement pour seulement passer le permis de conduire parce qu'il y en a qui ne l'ont pas. Pour qu'ils puissent aller chercher du boulot.

Ensuite, je parlais tout à l'heure de Régie de Quartier. Nous essayerons avec la Régie de Quartier de donner un sens, un peu de boulot pour quelques uns s'ils sont sérieux. Bien évidemment, on ne prendra pas ceux qui ne sont pas sérieux. Et donc, ce dispositif est un dispositif que nous souhaitons mettre en place pour régler, si on peut, le problème sur cet endroit de cœur de ville et que donc nous observerons ce qui se passera. En tout cas, il faut dire aux muretais, les choses ont un coût. C'est marrant pour ce dossier-là, vous n'abordez pas le problème du coût.

Monsieur GAU : J'allais y venir. J'attendais que vous y veniez tout seul.

M. le Maire : Trois caméras : quatre vingt mille euros. Un pour cent d'impôt local à Muret c'est quatre-vingt-douze mille euros.

Monsieur GAU : Une entrée Nord à Muret, une œuvre d'art à Muret c'est deux cent mille euros.

M. le Maire : C'est-à-dire que les muretais...

Monsieur GAU : un parking sous terrain c'est... vous avez dit combien ? Vous n'avez pas donné de chiffre mais je crois que... à peu près quatre millions donc... Par contre, dites moi que vous faites un choix, un choix politique comme vous avez l'habitude de le dire, auquel cas je comprendrai très bien. Ne me parlez pas de coût parce que la vidéo surveillance même si on la généralisait à l'ensemble de Muret, ce serait de l'ordre de deux cent cinquante à trois cent mille euros.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas vrai.

Monsieur GAU : Si

Monsieur le Maire : Ce n'est pas vrai.

Monsieur GAU : Attention je ne parle pas de vidéo protection avec intervention immédiate et cætera... Je ne parle que d'enregistrement et d'utilisation par les autorités judiciaires à la suite des faits commis.

Monsieur le Maire : Donc, nous avons ce dispositif qui est initié et je le mets aux voix. A moins qu'il y ait des interventions ? Hop là, il y en a. Mme Benesse ou M. Mazuray. Mme Benesse allez.

Madame BENESSE : Moi je suis totalement opposée à l'implantation de vidéo et je vous dis pourquoi. Euh à Muret comme en Haute Garonne comme dans toute la France, les habitants veulent vivre le mieux possible. Les habitants ont besoin comme partout de sécurité. Mais la sécurité, ce n'est pas une caméra ou trois ou même une douzaine, c'est, pour ma part je pense, moins de chômage, plus d'emploi, des logements décents, toutes choses qui sont ... que chacun peut espérer avoir. Moi je me prononce contre l'état d'urgence qui est maintenu, et contre, surtout contre l'austérité, et je prononce pour plus de services publics et nous aurons plus de sécurité et plus de mieux vivre si nous avons plus de services publics et si les gens peuvent vivre avec du travail, avec moins d'austérité, avec plus de démocratie, de libertés et dans la paix.

Monsieur le Maire : M. Mazuray.

M. MAZURAY : Oui vous l'avez dit tout à l'heure, Muret est une ville tranquille pas sans effort. Et, je voudrais ce soir porter un hommage particulier aux forces de Police Municipale et Gendarmerie qui sont très engagées actuellement pour faire que tout fonctionne bien ainsi que les forces de prévention puisque comme vous l'avez dit tout à l'heure l'aspect répression n'est pas l'aspect unique d'un système de tranquillité publique mais l'aspect prévention est aussi fondamental. Donc la vidéo protection ciblée dans le cas particulier de cette place devrait aider les forces de Police et de Gendarmerie à améliorer la tranquillité dans le quartier donc je serai très heureux évidemment que la délibération mise aux voix recueille une large majorité.

Monsieur GAU : Je peux Monsieur le Maire ? Je peux juste rajouter...

Monsieur le Maire : Allez y

Monsieur GAU : Nous nous associons évidemment à l'hommage que vous rendez aux services de Police euh...Municipale et de Gendarmerie, mais demandez leur simplement quel serait l'apport qu'ils trouveraient dans la vidéo protection. Je peux vous assurer pour avoir exercé pendant trente ans dans le domaine de la Police Judiciaire que heureusement que nous avons eu la vidéo protection à certains endroits pour confondre les auteurs de crime ou de délits. Merci.

Monsieur le Maire : C'est ... M. JAMMES. Allez y

Monsieur JAMMES : D'accord. Alors, nous avons proposé, nous, un programme concernant cette vidéo protection. S'il y a un sujet que l'on a travaillé vraiment au bout, et mis au bout, c'est bien celui-ci. On a visité même le plus grand centre qui fait référence aujourd'hui et donc on est très loin des coûts que vous annoncez. Si vous payez trois caméras quatre vingt mille euros, arrêtez tout de suite et je vous dirai où il faut aller les acheter. Ca c'est le premier élément.

Monsieur le Maire : A la sortie.

Monsieur JAMMES : Deuxième élément, on n'est pas dans le monde des Bisounours. Oui si vous voulez à la sortie. On n'est pas dans le monde des Bisounours, vous annoncez des baisses significatives. Ce qu'il faut dire aussi c'est que dans ces baisses significatives, elles sont liées fortement à l'état d'urgence qui est, on l'a constaté, partout en France a fait diminuer la délinquance...

Monsieur le Maire : 2014. 2014, il n'y avait pas d'état d'urgence.

Monsieur JAMMES 2014. Alors, je demande à vérifier les chiffres parce que ceux que l'on avait en 2013, à moins d'un miracle, ils n'étaient du tout élogieux pour l'agglomération de Muret. Donc, on n'est pas d'accord sur les chiffres. Vous ne voulez pas nous les communiquer mais on les aura quand puisqu'ils sont publiés. Donc, moi j'attends de les voir et en tout cas, j'attends aussi de voir ceux de 2015. Je voudrais aussi rejoindre ce qui a été dit tout à l'heure c'est que si vous réglez le problème d'un quartier, vous allez être obligé de traiter toute la ville. Sinon, les emmerdements c'est les autres qui les auront, les uns derrière les autres et en cascade. Pour rebondir, sur le fait d'être dans la tranquillité, là aussi on n'est pas dans le monde des Bisounours, le chômage il est massif. Donc, on ne va pas régler ici, et ce n'est pas le rôle d'une ville de régler et de traiter ce problème là. D'autres qui sont au gouvernement et aux responsabilités qui sont vos amis ils n'y arrivent pas. Donc, je ne vois pas comment nous, à la ville de Muret, on va y arriver. Mais, ce n'est pas notre rôle. Notre rôle c'est bien d'assurer la tranquillité de l'ensemble de nos concitoyens et prendre en compte, cet élément là de sécurité me semble un élément important, même si c'est contraire à votre philosophie globale. Mais, je salue l'acte, je souhaite qu'il soit poursuivi et vous verrez que de toute façon, on y gagnera tous. Euh... et les services de Police aussi y gagneront mais il faudra aussi penser à augmenter leurs effectifs parce que l'un n'ira pas sans l'autre. La vidéo passive effectivement ne règle rien, ne fait que prendre des constats, il faudra aller un petit peu plus loin. Et la aussi, si vous avez besoin d'idées, on pourra vous les donner. Et je peux aussi vous donner des éléments chiffrés.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Jammes. Donc, M. Jammes va permettre de nous faire des économies et on est preneur. Vraiment. En tout cas, nous allons solliciter en même temps, toutes les..., à la fois, toutes les démarches administratives, vous savez que c'est très encadré. Ce n'est pas parce qu'on décide le jour J que le lendemain les choses sont installées. Il y a une autorisation à demander, c'est l'objet de la délibération aussi d'autoriser le dispositif. C'est le National qui autorise le dispositif, ce n'est pas le Conseil Municipal. Et ensuite, donc, on va demander évidemment toutes les subventions, notamment celles du FIPD. Nous n'aurons pas les taux qui sont normalement affectés pour ces dispositifs parce que l'enveloppe globale serait consommée exclusivement par notre dispositif si on n'arrive pas à avoir les prix de M. Jammes. Mais comme il va nous donner de bonnes adresses donc je pense que peut-être, avec la subvention que nous obtiendrons du FIPD plus tous les accompagnements que l'on pourrait obtenir, ce dispositif pourra coûter moins cher aux muretais. En tout cas, tous les devis que l'on a faits jusqu'à aujourd'hui convergent à ce montant-là. Parce que, donc, il y a la moins coûteuse, non non je ne plaisante pas, la moins coûteuse. Je mets aux voix donc cette délibération. Qui est contre ? Deux. Qui s'abstient ? Pas d'abstention.

A ce titre, un diagnostic de sûreté dédié à la place de la République et à la rue Pierre Fons adjacente a été établi par le référent sécurité de la Gendarmerie Nationale.

Le périmètre proposé pour la vidéo protection est :

- zone du parking place de la République (entourée de platanes) ;
- zone de la halle place de la République ;
- intersection place la République - rue Pierre Fons.

Cette installation est soumise à autorisation de la Préfecture et son utilisation est strictement réglementée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de mise en place du dispositif de vidéo protection ci-dessus,

- d'autoriser le Maire à solliciter tous les financeurs possibles dont le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives, technique et financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées par 33 voix, Monsieur BEDIEE et Madame BENESSE votant contre.

▪ LOTISSEMENT COMMUNAL D'ESTANTENS - AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS D'AMENAGER

Rapporteur : Monsieur le Maire

La délibération suivante c'est la suite d'un dossier d'un dossier qui dure depuis quelques temps. Euh nous n'étions pas encore arrivés à la Mairie lorsqu'il a été initié. A Estantens, un certain nombre d'expropriation avait été posé. L'équipe avait prévu un aménagement avec une voirie qui aurait pu accueillir plusieurs dizaines de milliers de voitures par jour pour se croiser dans tous les sens. Parce que la voirie qui était prévue à Estantens était une voirie majeure pour une ville de trente mille habitants. Mais bon, c'est des conditions qui étaient écrites dans les expropriations qui avaient été faites à l'époque. Nous allons mettre, parce que nous avons acquis un certain nombre de foncier, on les a passés dans ce Conseil Municipal-ci au fur et à mesure. Nous allons pouvoir mettre en place le projet ou un projet qui ressemble à ce qui a été initié il y a ben quatorze ans à peu près, je ne sais plus combien mais ça doit être dans ces eaux-là, donc pour pouvoir créer une voie et des parcelles à bâtir au cœur d'Estantens. Donc il y a deux délibérations qui se suivent qui sont du même sujet. La première c'est pour nous autoriser à déposer une demande de permis d'aménager sur ce secteur-là, sur ces parcelles-là vous avez le plan. Et ensuite, comme nous allons bien sûr vendre les parcelles, c'est pour nous autoriser à ouvrir un budget annexe pour pouvoir recevoir les sous et faire les dépenses aussi parce qu'il y aura des travaux à faire, faire les dépenses et recevoir les sous concernant ce projet. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame CREDOT : Oui euh... donc j'ai bien compris que le projet était essentiellement motivé par la nécessité de faire des voiries mais c'est l'occasion aussi de faire un lotissement communal. Je voulais savoir s'il sera accompagné d'une politique d'accession à la propriété ou quelque chose comme ça ?

Monsieur le Maire : Ben le projet donc c'est de réaliser des lots, nous allons voir ensuite avec différents partenaires possibles ce qu'il est possible de mettre en place. En tout cas, le cadre qui est mis est un cadre pour avoir dans Estantens donc une construction ou des constructions qui se marient avec leur environnement ? Il n'est pas question d'imaginer réaliser des immeubles à cet endroit-là bien évidemment.

Madame CREDOT : Je ne pensais pas du tout à la réalisation d'immeuble mais c'était peut-être l'occasion de mettre en place certaines mesures qui favoriseraient les primo accédants par exemple ou des personnes qui ont des revenus modestes.

Monsieur le Maire : Ben vous savez que aujourd'hui, peuvent bénéficier de ce qu'on appelle un logement social c'est-à-dire soit par accession à la propriété soit par logement social, quatre-vingts pourcents des français. Donc, les gens qui vont arriver là sont dans les quatre-vingts pourcents plus les vingt autres pourcents. Mais certainement pas dans la partie des quatre-vingts pourcents la plus basse puisque les terrains auront quand même un coût, le coût du marché.

Monsieur SOTTIL : Mais c'est un lotissement....communal ?

Monsieur le Maire : communal.

Monsieur SOTTIL : Mais de combien de lots ? Est-ce qu'on a, est-ce qu'on sait combien on va mettre de lots là.

Monsieur le Maire : Non pas tout à fait encore. Il y aura sans doute trois ou quatre parcelles et puis sans doute une parcelle un petit peu plus grande, une escalope un petit peu plus grande qui permettra de faire quelques lots. Mais que nous ne souhaitons pas nous réaliser, même si on la contrôlera puisque à la fois c'est nous qui vendons à la fois c'est nous qui délivrerons les permis de construire. Donc, nous allons maîtriser mais que les équipements, la voirie interne nécessaire à ce lot puisse être faite par celui qui viendra l'aménager. Ca nous a plutôt paru plus judicieux cette solution-la plutôt que celle de nous faire une voirie de dire aux autres vous organisez autour.

Monsieur SOTTIL : Donc ce n'est pas véritablement un lotissement communal.

Monsieur le Maire : C'est un lotissement communal.

Monsieur SOTTIL : Non parce qu'à faire ça, il y avait des solutions différentes.

Monsieur le Maire : Ben on a choisi celle-la.

Monsieur SOTTIL : Oui peut-être. Mais, il y en avait qui étaient différentes et qui permettaient de ne pas créer un budget annexe.

Monsieur le Maire : C'est gênant de créer un budget annexe ?

Monsieur SOTTIL : Non ce n'est pas gênant en soi. La seule chose c'est que sur le résultat de l'opération il faut attendre que le budget soit clôturé avant de reverser l'excédent sur le budget général. Alors que si on avait créé une voirie et la classer dans le domaine public, on pouvait vendre les lots de chaque côté et la somme rentrait directement dans les caisses de la commune, directement dans le budget général.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur SOTTIL : Mais tu n'as pas fait ce choix, j'ai compris.

Monsieur le Maire : Et ben voilà.

Monsieur SOTTIL : Mais il y avait d'autres solutions.

Monsieur le Maire : Oui. Ben oui.

Monsieur SOTTIL : Mais... c'est ma question, c'est ta réponse.

Monsieur le Maire : Voilà. Mais je pense qu'on ne va pas mettre quinze ans pour commercialiser ces quelques mots à Estantens. C'est aussi pourquoi on a pris cette solution-la

Monsieur SOTTIL : Non parce qu'en fait, non mais on ne sait pas ce qu'il y a dedans.

Monsieur le Maire : Hein ?

Monsieur SOTTIL : Non, non ça va.

Monsieur le Maire : On passe au vote. Qui est contre ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Maire à déposer une demande de permis d'aménager et à signer tout document nécessaire à la réalisation d'un lotissement communal à Estantens sur les parcelles dont plan ci-joint.

Vu le CGCT,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant la nécessité de déposer une demande de permis d'aménager pour la réalisation de ce lotissement communal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Autorise le Maire ou à défaut l'adjoint délégué, à déposer la demande de permis d'aménager nécessaire à la réalisation d'un lotissement communal à Estantens,
- Habilité le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ESTANTENS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Donc le budget annexe, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Bon vous savez que dans tous les conseils, nous avons cette délibération. Je vous propose de créer les postes qui sont dans la délibération et je crois de supprimer corrélativement à ce qui a été créée. Chaque fois, on a ça, c'est pour ajuster notre tableau des effectifs tout simplement qui est vivant. Des questions ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu l'avis du Comité Technique du 8 février 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal :

A l'occasion du changement de temps de travail à la demande d'un agent, il est proposé :

- La création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 10/20ème,
- La suppression corrélative d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet, poste crée par la délibération n°2012-118 du 5 juillet 2012.
- La création d'un poste du cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique à temps non complet 13/20ème,
- La suppression d'un poste du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique à temps non complet 10/20ème, poste crée par la délibération n°2005-091 du 19 juillet 2005.

Au Service Urbanisme, il est proposé :

- La création d'un poste du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs à temps complet,

A l'occasion du changement de filière d'un agent dans le cadre d'un reclassement pour raison médicale, il est proposé :

- La création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe à temps complet,
- La suppression corrélative d'un poste d'Agent Social de 1^{ère} classe à temps complet, poste crée par la délibération n°2013-080 du 6 juin 2013.

A la suite du départ à la retraite de l'ancien titulaire du poste, il est proposé :

- La suppression d'un poste d'Adjoint Technique principal 1^{ère} classe à temps complet, poste crée par la délibération n°2012-117 du 8 juillet 2012.

A l'occasion de la titularisation d'un agent sur son nouveau grade, il est proposé :

- La suppression d'un poste de Technicien Territorial à temps complet, poste crée par la délibération n°2011-180 du 24 novembre 2011.

Afin de permettre la mise à jour du tableau des effectifs, il est proposé :

- La suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps complet, poste crée par la délibération n°2011-091 du 12 juillet 2011.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve les créations et les suppressions de poste susvisées,
- Précise que les sommes nécessaires à l'acquittement de ces frais de personnel seront inscrites au Budget de la Ville,
- Habilitte le Maire, ou à défaut ses délégués, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Monsieur DELAHAYE

C'est le premier cycle qui démarre concernant le Débat d'Orientation Budgétaire. La première étape du cycle budgétaire, pardon. Et avant de commencer, juste vous donner une information euh qui me paraît importante et vous allez vite la comprendre. Je vais juste vous lire la publication de la Gazette des Communes de ce jour qui indique que la situation budgétaire du bloc communal se dégrade, la chute de l'épargne du bloc communal se confirme en 2015 et devrait perdurer en 2016 et 2017, selon la Banque Postale et Standard and Poor's.

L'une et l'autre prévoient une poursuite de la baisse des investissements mais à un rythme moindre et un recours à l'endettement pour financer ce qui devrait engendrer une érosion de la capacité de désendettement des communes et de leur groupement.

Et juste vous indiquer pour la quatrième année consécutive l'épargne brute des communes et des groupements de communes chutera en 2015, respectivement de quatre virgule quatre pourcents pour atteindre, je vous fais une synthèse, pour atteindre seulement une épargne de treize et demi pourcents des recettes de fonctionnement, et qui devrait tomber en 2016 et 17 à onze et neuf et demi pourcents. Ca c'était mon introduction...

Monsieur le Maire : pour ceux qui vont bien.

Monsieur DELAHAYE : Pour ceux qui vont bien.

Monsieur le Maire : Il y en a plein qui vont moins bien.

Monsieur DELAHAYE : Tout cela pour vous donner... vous allez vite comprendre l'explication du DOB et suite à la Commission des Finances qui a eu lieu il y a environ 3 semaines, c'est pour vous dire déjà d'entrée que l'effet de ciseaux que nous connaissons depuis un certain nombre d'années, depuis 2004, ce que l'on avait souvent souligné avec André MANDEMENT et moi-même, quand nous étions dans l'opposition. Nous avons un effet de ciseaux aussi, mais dans l'autre sens, c'est-à-dire que la courbe des recettes vient couper la courbe des dépenses et on a inversé la situation et c'est la première année que cela arrive, et vous le verrez lors du vote du Compte Administratif 2015. Quelles sont les nouveautés pour l'année 2016 ? La nouveauté, c'est la poursuite de la baisse de la DGF auprès des Collectivités Locales et la Ville de Muret n'est pas épargnée à ce sujet puisque sur l'année 2016, nous devrions avoir une DGF qui devrait baisser d'environ 365.000 € et juste vous rappeler que cette baisse des collectivités, c'est la participation que réalise l'ensemble des institutions publiques pour résorber le déficit public de l'Etat. Enfin, il devait y avoir sur la DGF une réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement, elle a été reportée à la demande du Président de l'AMF et donc, des discussions sont en cours à Bercy concernant cette DGF qui devrait être totalement remaniée sur l'exercice 2016-2017. Par contre le Gouvernement, et ça c'est une bonne nouvelle, met en place un fonds de soutien à l'investissement d'environ 500 Millions d'euros qui vient compléter déjà la DETR que nous connaissons et donc cette...

Monsieur le Maire : Pas nous...

Monsieur DELAHAYE : Mais oui. Mais malheureusement pas nous. Mais par contre là on peut y rentrer. Et donc sur ces cinq cent millions ce seront essentiellement des projets retenus concernant la rénovation énergétique, la thermique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, etc. , etc... Donc nous souhaitons bien sûr au titre de la ville y participer. Et enfin, et ça c'est une bonne chose aussi, et ça va tout droit vers les BTP et le travail dans le domaine du bâtiment, c'est la récupération du FCTVA sur les dépenses d'entretien de bâtiments et aussi, je pense, de la voirie. Voilà pour vous dire les nouveautés sur 2016. Et l'autre chose aussi, c'est que l'évolution des bases fiscales évoluera environ de un pourcent euh... de manière assez mécanique sur l'année 2016. Donc je vous le disais tout à l'heure en introduction, nous avons un effet ciseaux sur le budget de la ville. En effet, notre compte administratif, sans vous le dévoiler aujourd'hui mais je vais vous donner les grandes lignes, nous avons réalisé, sur l'exercice 2015 et sans augmenter les impôts, c'est à souligner, vingt et un millions de recettes contre vingt millions cinq cent dix huit en 2014 et contre vingt millions sept cent cinquante mille en 2013. Les charges courantes de fonctionnement quant à elles ont baissées de dix sept millions à seize millions cinq cent quatre vingt seize mille, donc nous avons une baisse bien que bien sur la masse salariale ait continué à progresser puisque le glissement vieillesse étant là, et donc on ne peut rien y faire. Et heureusement, tu fais bien de le souligner.

A la sortie, je vous passe l'ensemble des chiffres pour vous dire que l'effet ciseaux est là. En 2014, nous avons réalisé trois millions quarante cinq mille euros d'épargne nette. En 2008, quand nous étions juste arrivés, il y avait une épargne nette de trois millions sept cent treize mille euros et cette année, nous avons réalisé une épargne nette de quatre millions deux cinquante six mille euros, c'est-à-dire que nous avons largement, largement amélioré note épargne nette.

Alors ce qui signifie que il faut bien sûr analyser, être prudent quand on fait ce genre d'exposé. Pour vous dire tout simplement que sur les produits de fonctionnement courant, il y a eu une hausse de certaines recettes et Politique de la Ville est rentrée en jeu environ cent cinquante mille euros, les droits de mutation aussi et l'évolution de la fiscalité aussi. Sur les charges courantes, on peut remercier l'ensemble des services puisque l'année dernière, on s'était mis un objectif avec le Maire lors des rencontres budgétaires qui durent une semaine et demi, avec l'ensemble des services, de faire baisser le niveau des dépenses en gardant un maintien des services publics au maximum, et en mettant aussi les services, en orientant les services vers beaucoup de travaux en régie. Et ce qu'on a pu constater sur l'exercice 2015, que les travaux en régie ont été là et les services ont joué le jeu et ils ont bien maîtrisé l'ensemble de ces dépenses-là. On peut d'abord les féliciter à eux parce que ce n'est jamais simple pour expliquer à des services, on va vous baisser les budgets mais vous devez réaliser mieux. Et, ils l'ont fait et on peut en remercier tous les acteurs de la collectivité.

Concernant le budget Eau, tout simplement là aussi nous avons réalisé une épargne nette en très forte augmentation parce qu'elle a doublé, on est passé de cinq cent soixante quatorze mille à un million cent soixante dix huit mille. Quant à l'Assainissement, budget qui nous le savons va connaître quelques difficultés dans les années qui vont arriver puisqu'on va bien sur prendre de plein fouet dès 2016, la totalité des annuités d'emprunt de la nouvelle station d'épuration, et donc nous avons réalisé sur 2015 une épargne nette d'environ six cent quarante six mille euros contre six cent quatre vingt treize. C'est le seul chiffre un peu en baisse que nous avons. Après, ça peut s'expliquer aussi sur le niveau d'encaissement des PFAC et là, c'est une vraie critique de fond qu'on peut faire si le Gouvernement de Sarkozy n'avait pas, à l'époque, supprimé, et tous les élus de Gauche et de Droite s'étaient élevés contre ça, supprimé le principe de la participation ...(?) et la remplacer par la PFAC, en décalant de deux années d'écart l'encaissement de ces PFAC, on ne se trouverait pas dans des situations aussi dégradées et ça a été fait par simple Décret au mois de mai 2012 sans que personne ne l'ai vu venir. Et depuis 2012, nous sommes toujours en retard d'encaisser ces recettes. Ce qui pose un vrai problème de fiabilité de l'information concernant ce budget Assainissement, et nous sommes toujours dans la difficulté pour recouvrer puisque auparavant c'était plus simple de recouvrer, aujourd'hui c'est une véritable galère puisqu'il faut aller sur place vérifier que les gens sont totalement bien raccordés, faire une inspection des installations alors qu'auparavant, ce n'était pas du tout le cas, voilà. Dire tout simplement que la situation est plus que saine. Nous sommes une des rares collectivités dans cette situation aujourd'hui.

Donc, l'épargne brute pour rappeler tout à l'heure les chiffres que je vous annonçais qui ont été mentionnés par la Banque Postale et Standard Poor's c'est l'épargne nette moyenne en France était à treize et demi pourcents et nous, nous sommes à vingt-deux virgule dix pourcents, vous mesurez par ces chiffres-là l'écart.

Concernant l'endettement, ben le budget principal, il est à zéro. Je vous fais grâce de zéro deux en réalité. Quand on dit zéro deux ça veut dire quoi ? C'est le nombre d'années qu'il faudrait des recettes de fonctionnement pour rembourser le capital de la dette restant due et nous, il nous faut à peine deux... euh... vingt pourcents de l'année. Voilà, il nous reste quatre mois grosso modo pour pouvoir rembourser la globalité de l'année sur nos recettes de fonctionnement. Le budget Eau est encore meilleur puisqu'on est à zéro un. Par contre, là on le voit effet de la dette sur le budget Assainissement, nous sommes à huit années, ce qui est logique puisque l'emprunt est tout jeune et il vient d'être réaliser, les emprunts, puisqu'il y a les avances remboursables et le prêt que nous avons fait à la Caisse des Dépôts et Consignation. Sur l'exercice 2015, 16 pardon, sur le budget principal, on pourra dire qu'on va maintenir bien sur le soutien aux associations direct et indirect, bien sur, l'équilibre du budget du Centre Communal d'Action Sociale et enfin la participation au SDIS et surtout le syndicat d'électricité où cette année nous allons payer trois cent cinquante mille euros de plus. Néanmoins, je pense que nous allons bien équilibrer le budget. Dépense de personnel devrait augmenter la aussi, en notant qu'il y aura une hausse liée à la cotisation CNFPT qui va passer à un pourcent. Je vous passe le risque de taux.

Concernant la fiscalité, je l'ai dit tout à l'heure, un pourcent de hausse mécanique plus l'effet dynamique lié aux permis qui ont été déposés il y a deux ans, ce qui devrait nous permettre d'avoir une hausse du produit fiscal d'environ deux virgule sept à deux virgule huit pourcents sur l'année 2016 et pour dire que, pour vous donner les grands chiffres, la taxe d'habitation représente quarante et un pourcents des produits fiscaux et cinquante et un huit pourcents pour la taxe foncière et le reste pour la fameuse taxe foncière des propriétés non bâties.

Enfin, je voulais annoncer la baisse liée à la péréquation de trois cent soixante cinq mille euros sur la DGF et une évolution à noter c'est concernant la dotation communautaire qui va diminuer cette année de sept cent quarante deux mille, elle va passer à six cent vingt et un mille, tout simplement pour éviter le prélèvement pour la réduction des déficits publics, on a fait un choix en commission locale d'évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglo de compenser une partie des refacturations que nous faisons à la Communauté d'Agglo, de les intégrer directement dans l'AC, c'est pour ça qu'il y aura une recette en moins et compensée par la CLECT, voilà et ce qui évite de faire le prélèvement des fameux six pourcents de l'Etat dessus. Et pour terminer sur les travaux que nous envisageons dans l'avenir, nous avons d'abord des Restes à Réaliser assez importants puisque juste avant décembre, nous avons signé le marché pour le Dojo, si je ne me trompe pas, et après en janvier, pour la Boxe et enfin, il y avait surtout les travaux avenue des Pyrénées puisqu'il y a un solde à réaliser sur l'ensemble des travaux de voirie de deux millions trois, ce qui fait des Restes à Réaliser nets d'environ six millions huit et donc notre fond de roulement est maintenu globalement par rapport à l'année dernière avec un volume de travaux très conséquents. Voilà, vous dire que la aussi et pour terminer là-dessus c'est que sur l'exercice 2015, si je retrouve mes petits tableaux pour ne pas dire de bêtises, quels secteurs ont été les plus...

Monsieur le Maire : cinq

Monsieur DELAHAYE : Voilà page cinq, grosso modo, il y a eu cent quinze... cent huit euros pour la Culture en 2015 par habitant et le moins élevé c'était les cimetières et autres, cinq euros par habitant et donc si on regarde l'aménagement urbain et l'environnement il y avait quatre vingt sept euros, l'intervention sociale et santé soixante et un euros, sports et jeunesse cinquante huit euros et le scolaire, je l'ai dit je crois déjà. Donc vous dire que le CA 2015 est très bon, nous sommes dans de bonnes dispositions pour le budget 2016 y compris pour celui de 2017 puisque les bases sont saines. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Monsieur le Maire : Merci Christophe. Des interventions ?

Monsieur JAMMES : Oui, moi je voudrais faire quelques remarques sur ce budget. D'abord la première c'est que... j'adore ce...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas le budget.

Monsieur JAMMES : Pardon, sur ce Débat d'Orientation, ce que j'adore c'est que on parle d'orientations budgétaires 2016 mais on regarde 2015. Bon, ça c'est une parenthèse. Je rêverais un jour qu'on puisse avoir un vrai budget prévisionnel où on puisse parler des vraies orientations que vous allez prendre sur les axes du budget, mais je vais y revenir. Bon cela dit tant mieux si la ville se porte bien financièrement on ne peut que le saluer. J'ai bien noté la croissance des recettes liée principalement aussi à l'attractivité de notre ville. J'ai aussi noté la diminution des coûts mais je pense aussi que le désendettement doit être pour quelque chose dans ces résultats-là, enfin je ne sais pas si on a les éléments, en tout cas, je ne les ai pas retrouvés moi. Euh mais je voudrais aussi faire une remarque parce que vous faisiez allusion au gouvernement de Nicolas Sarkozy, ça fait déjà quatre ans qu'il n'y est plus. Et votre Gouvernement quand même nous a pondu une baisse de dotation que vous avez très bien rappelé qui est de l'ordre de trois cent soixante deux mille euros, même si par ailleurs je sais que vous faites des efforts pour récupérer cet argent par d'autres biais notamment celui de la politique de la ville. Vous avez aussi rappelé un certain nombre d'éléments qui sont donnés sur la loi d'orientation fiscale 2016 qui permettent de compenser, une partie en tout cas, du manque à gagner. Ils sont de trois ordres vous l'avez très bien rappelés, euh... trois fonds. Donc, sur ces trois fonds-là, est-ce que vous pouvez nous dire combien on peut espérer nous récupérer, ville de Muret, donc je rappelle il y en a un qui concerne les grands investissements, l'autre le fait d'être bourg centre et l'autre qui concerne la récupération en partie de la TVA pour réinvestir dans la maintenance des travaux. Est-ce qu'on a une idée aujourd'hui du montant qu'on peut récupérer ? J'ai vu également que dans l'ensemble donc du budget un poste restait critique, celui des dépenses qui sont liées au personnel. Vous l'avez rappelé aussi croissance incompressible, là les réformes statutaires, les croissances des cotisations etc. Etc. ... Euh... on avait pris quelques orientations les années précédentes de mutualisation de personnel, vous l'avez fait récemment encore pour le service des Ressources Humaines. Est-ce que ce n'est pas encore une piste qu'on peut continuer d'exploiter sur 2016 afin de réduire ces coûts-là puisque là on impacte directement la masse salariale qui est en charge de la ville. Et puis toujours dans votre débat d'orientation, vous situez la capacité d'investissement jusqu'à la fin de votre mandat entre trente deux et trente cinq millions d'euros, c'est ça hein je ne me trompe pas. Cette capacité d'investissement, elle sous entend un ré endettement de la ville.

Si donc c'est ce choix-là que vous prenez, ce ré endettement il sera de quel ordre et à peu près... le taux légal je ne l'ai pas très bien compris, est-ce que vous pouvez nous le rappeler et savoir à peu près à quel taux vous souhaitez remettre le niveau de la dette de la ville de Muret sur... en tout cas, jusqu'à 2020. Voilà, mes questions sur cette partie.

Monsieur DELAHAYE : Alors, sur votre première remarque concernant « On regarde le passé » mais l'avenir prend toujours racine dans le passé, Monsieur Jammes...Ce n'est pas de moi alors ça va très bien, c'est un grand auteur anglais qui le disait. Et pour vous dire que... on est obligé de regarder sur quelles bases on part pour savoir où on va. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, vous l'avez souligné, on n'a pas indiqué que 2015, on a indiqué beaucoup de chiffres pour 2016, notamment la baisse, vous l'avez soulignée, pour la DGF, les fonds que le Gouvernement vient de mettre en place mais aussi l'évolution de la base fiscale que nous allons avoir autour de deux sept, deux huit, la baisse du désendettement, ce sont des chiffres clés pour l'avenir et donc, ça je peux vous le dire et c'est indiqué page quatre, sur l'année 2015 par rapport à 2014, il n'y a quasiment pas eu de baisse là-dessus, ce n'est pas cet effet là qu'il y a eu puisque grosso modo, l'année dernière il y avait vingt sept mille euros de frais d'intérêts et cette année, il y en a eu quatorze mille. Ce n'est pas ça la baisse. Et sur le capital remboursé, une légère baisse de vingt ou trente mille, c'est page quatre Monsieur Jammes. Voilà. Concernant les autres chiffres clés, je vous ai indiqué que le seul chiffre qui va venir ponctionner le fonctionnement c'est effectivement le SDEHG concernant nos obligations envers lui, environ 350 .000 €, la hausse du CNFPT. Donc, je vous ai rappelé un certain élément, une répartition globale de la taxe d'habitation, par rapport à la taxe foncière et sur l'ensemble des éléments. Concernant le budget eau et assainissement, le maintien du prix de l'eau, cela a été clair. Concernant les projets d'investissements, je vais rappeler juste les projets qui étaient bien sûr partis. Un ensemble de projets sont en cours. Tout à l'heure, il y a eu un débat assez long sur un, mais effectivement qui porte sur les deux, juste rappeler à Monsieur SOTTIL que au mois de Juillet, nous avons pris une délibération à 12 Millions d'euros où il y avait bien la séparation entre le haut et le bas, où il y avait bien marqué les montants pour chacun et chacune des opérations. Voilà. Concernant la question sur l'impact budgétaire des fonds, ce que je peux vous dire grosso modo par an, on réalise en travaux en régie ou sous traiter environ 800.000 € de travaux en régie. Là-dessus, on peut escompter de récupérer 15 % de ce montant en FCTVA. On attend effectivement que le décret soit bien sorti pour voir les explications sur quel type de travaux exactement, on ne le connaît pas encore aujourd'hui, mais cela ne serait tarder puisque... non, mais on estime autour de 15 % de cette enveloppe de 800.000 € que nous avons par an dans le budget. Les deux autres fonds, cela dépend des projets qui seront déposés, il y a un certain nombre de projets qui sont en cours, le Maire va en parler dans quelques instants. Juste rappeler aussi que nous sommes sous le régime d'un territoire à énergie positive qui va amener quelques éléments de recettes supplémentaires, j'ai oublié de le citer tout à l'heure, puisque la Communauté d'Agglo du Muretain a été retenue aussi dans ce dispositif. Là aussi, il y aura une amélioration des recettes d'investissement et même de fonctionnement, puisque par exemple sur les éco chèques, le Ministère de l'Ecologie va nous prendre en charge une partie des éco chèques. Il y a beaucoup d'éléments qui sont mis en œuvre et concernant les travaux d'investissement, ce que vous avez dit tout à l'heure, effectivement on ne pourra pas maintenir à terme notre niveau de travaux, sans avoir recours à l'emprunt. Je crois que là-dessus, depuis très longtemps, et je me souviens que j'avais eu un débat avec Monsieur MOISAND, père, là-dessus, et j'avais dit à l'époque, compte tenu du faible taux des emprunts, il serait opportun de recourir à l'emprunt à ce moment là, et tout le monde l'avait acquiescé d'ailleurs ce jour. Pour dire aujourd'hui le taux, alors ça dépend, si on veut prendre un peu de risque mesuré, sans tomber dans l'exagération, les taux variables sont négatifs aujourd'hui, on paie juste la marge des banques qui sont de 1,5 point aujourd'hui et concernant les taux fixes, on serait, suivant la durée que l'on prend, entre 3, 4 % et le dernier que l'on a eu à la Caisse des Dépôts, c'était 1 point du Livret A ou 0,6 du Livret A. Vous savez le taux du Livret A aujourd'hui, vous rajoutez 0,6 ou 1 point suivant le type de travaux que nous allons engager. Les taux d'intérêts aujourd'hui sont attractifs. Attention par contre, il y a de graves tensions aujourd'hui sur les places financières, notamment sur les taux d'intérêts et il faudra être très prudent demain, lorsque nous allons réaliser les futurs emprunts pour les travaux, parce qu'il y a de fortes tensions et je pense que d'ici quelques mois, nous allons revoir une hausse des taux d'intérêts. Ce qui en général est significatif que l'économie est en train de rebasculer dans le vert, redémarre. Voilà ce que je voulais vous dire globalement.

Monsieur le Maire : Ce que je vous dirais c'est que vous avez évoqué un certain nombre de stratégies que nous avons mis en place déjà et que nous allons continuer et qui concerne la mutualisation, vous l'avez évoqué, mais vous avez oublié que cette année, nous avons plus mutualisé qu'auparavant, puisque nous avons mutualisé l'instruction des droits des sols avec 8 autres communes. On est à 9 aujourd'hui pour instruire les droits des sols et nous avons donc pu avoir un certain nombre de mutualisation. Nous avons ensuite pour cette année encore, eu un niveau anormal de dettes par habitant.

On est certainement, allez sur un site internet, si vous avez du temps, allez jusqu'au bout du tableau, le site internet, sans publicité, il s'appelle le Journal du Net, ils ont compulsé tous les comptes administratifs de toutes les collectivités et ils ont consolidé les comptes des communes et des villes centres et des agglos, qui pour nous ça va bien, c'est à la fois la Communauté d'Agglomération et la Ville de Muret. Ils partent depuis le plus mauvais jusqu'au meilleur. Le plus mauvais c'est BALKANY, comme d'habitude, 18.000 € par habitant et la Ville de Muret et la CAM, en consolidé, on est dans le top 10 national. Nous sommes parmi les 10 collectivités de France les moins endettées. Il y a quelques temps, j'ai eu la flemme je ne suis pas allé jusqu'au bout parce qu'il y en a pour un moment, s'il faut remonter de 35.000 jusqu'au top, on doit être dans le top 5, Muret doit être dans le top 5. C'est anormal. Une comme la nôtre. Et c'est anormal, nous l'avions déjà soulevé à l'époque, qu'une collectivité ne choisisse que le désendettement. Nous avons, c'est vrai, poursuivi le désendettement de la ville depuis 2008. Même je dirais, il s'est accentué. Par le fait que nous avons réorganisé, que nous avons réorienté et que nous avons obtenu des aides que peut être les équipes précédentes n'avaient pas imaginé aller chercher. Mais parallèlement, nous avons réalisé beaucoup plus d'investissements qu'auparavant. Auparavant, il y avait 4 Millions, 3,5 Millions d'investissement par an, il y a des années on a fait 12, y compris voirie. Nous avons donc une ville qui s'est retrouvée, malgré les investissements qu'elle a fait, et honnêtement, si à une époque on aurait pu facilement porter le projet de réhabilitation du cœur de ville comme il a été présenté là, on aurait pu le faire financièrement et techniquement. On n'avait pas choisi de le faire parce qu'on a eu peur. Et bien, si on l'avait fait il ne serait pas à faire aujourd'hui et nous allons pouvoir le mettre en oeuvre aujourd'hui grâce d'une part donc à notre... au fait que nous ayons des finances très saines et du fait que nous avons une conjoncture qui peut être très intéressante, et ça reprend les fonds dont vous parliez, c'est à dire que nous allons être une des seules collectivités qui va engager parce qu'elle le peut aussi, il y en a qui ne peuvent pas. Nous allons pouvoir engager des travaux conséquents et donc nous allons figurer parmi les très très bons élèves de France. Il ne va pas y avoir beaucoup, je dis ça pour les entrepreneurs, il ne va pas y avoir beaucoup de communes en France qui vont mettre sur le marché entre guillemets des projets comme nous nous mettons nous dans les quelques années qui arrivent. Et quand je mets nous j'écarte un petit peu plus, je mettrai le centre ville, je mettrai tous les autres projets plus le PN19 c'est vingt millions d'euros, vingt deux millions. Si on met tout ça, sur notre territoire il y aura beaucoup beaucoup d'investissement, donc on va être un bon élève et donc, nous allons pouvoir bénéficier, je l'espère, on va se battre vous pouvez nous faire confiance et faire confiance au Maire, je vais aller me battre pour aller chercher le maximum de ce que l'on peut chercher dans le cadre de ces enveloppes. On a déjà vu, Christophe l'a évoqué, le TEPcv pour Muret on a récupéré 170.000 € je crois, sur les 500.000 €. Ce n'est pas mal. Et on a une autre enveloppe qui nous attend. Il va falloir mettre en place des projets pour aller chercher cette enveloppe. Nous allons avoir ensuite à signer des partenariats avec à la fois, le Conseil Départemental, le Contrat de Territoire que le Conseil Départemental vient d'initier, un certain nombre de projets vont être contractualisés et le Contrat Régional Unique avec la Région. C'est aussi des enveloppes conséquentes et dans ces enveloppes là, il y a des aides particulières pour les cœurs de bourgs. Ensuite, il y a d'autres enveloppes qui sont fléchées Politique de la Ville. Nous, on a à la fois, Politique de la Ville et cœur de bourg. Donc, on va vraiment se battre sur les deux tableaux pour essayer de récupérer un maximum de financement pour que les projets que nous allons porter pèsent le moins possible sur les muretais. La Caisse des Dépôts est partenaire du Contrat de Ville, c'est-à-dire que pour le projet Contrat de Ville, pour les projets notamment du centre ville, nous allons avoir des prêts qui il y a quelques années nous auraient plutôt décontenancés, on aurait dit ce n'est pas vrai, ce n'est pas possible. Il y a des prêts à même pas 1,7 %. C'est la réalité, c'est aujourd'hui. Nous allons pouvoir faire des prêts pas chers, je me souviens à l'époque quand nous étions jeunes conseillers avec Christophe, que nous avons fait des acquisitions, on avait des prêts à 10 %, à 12 %. Cela nous avait étouffé à l'époque. Aujourd'hui, nous avons des prêts à un niveau et un endettement tellement faible que même si nous empruntons des sommes suffisantes pour réaliser les projets, la salle événementielle va arriver, nous allons emprunter pour la faire, mais il n'y a pas un seul ménage en France qui n'emprunte pas pour faire la maison. C'est comme cela. Il faut emprunter un peu. Puis, nous avons une capacité de désendettement tellement forte, que... 2 ½ mois pour se désendetter. Vous imaginez, 2 ½ mois, ce n'est rien du tout. Comparez avec vos ménages. Vous avez acheté la maison et puis dans 2 ½ mois, vous avez tout payé. Il n'y a pas beaucoup de ménages qui peuvent être dans ce cas là. Nous avons cette situation qui nous permet d'envisager les projets, si on n'avait pas été dans ce cas là, on n'aurait pas lancé sans doute le cœur de ville. Donc, nous allons pouvoir porter les projets, parce que la moyenne est de 8 ans pour se désendetter. Nous n'arriverons jamais à ce niveau d'endettement en fin de mandat, parce ce que nous n'aurons pas les moyens de porter les projets suffisants, en gros, on n'a pas les techniciens et ils ont les moyens de porter autant de projets que nous pourrions financer. Nous avons devant nous, je crois, que l'on peut voir sereinement l'avenir financier de la Ville avec un cadre que Christophe a calé, c'est-à-dire nous n'avons pas dans l'idée d'imaginer une augmentation de la pression fiscale, et ça fera de très nombreuses années que cela n'aura pas bougé à Muret depuis 2008, les taux n'ont pas bougé, on a baissé la taxe des enlèvements des OM, on rendu du pouvoir d'achat, et ensuite, on a baissé le prix de l'eau, on a encore rendu du pouvoir d'achat aux muretais.

On n'a pas augmenté d'un poil, ce n'est pas le cas tout le monde, autour de la télé, tout le monde à la radio, tout le monde a pu se rendre compte que nous faisons quasiment exception. Avec à la fois les contrats de territoire, avec tous ces contrats, avec tout ce que l'on va pouvoir essayer, oui nous ne pouvons pas vous dire aujourd'hui c'est tant d'euros que l'on va récupérer, on ne peut pas vous le dire et il n'y a pas une seule commune en France qui est capable de vous le dire, une qui le dit elle ment. Ce n'est pas possible. C'est impossible. Mais en tout cas, ce que nous on peut dire c'est que l'on va mettre tout en œuvre pour en récupérer le maximum, et on a déjà quelques pistes, quelques engagements, des réunions programmées, des entretiens qui sont prêts, on va faire ce qu'il faut. Vous dire qu'en suite, je ne peux pas m'empêcher de donner une petite pique quand même, les chiffres sont là, c'est têtus les chiffres. Je me souviens durant... en 2014, il y a eu un événement démocratique, on disait il n'y a pas un rond dans les caisses à Muret. Je ne sais plus qui était avec qui dans le groupement d'opposition actuelle, mais quelqu'un disait : il n'y a plus un rond. C'est vide. Il n'y a plus rien, ils ont tout dépensé, ils ont tout craqué. Et bien vous voyez en 2013, au 31 Décembre il y avait 3.415.129 €. Ceux qui ont dit qu'il n'y avait rien aux muretais, ils ont menti. On vous a même dit qu'en 2015, il y avait 4.256.106 €, c'est-à-dire que nous avons une épargne qui ferait rêver de nombreuses communes. Notre situation est extrêmement saine. Nous avons la possibilité de voir loin, d'être serein et d'annoncer aux muretais que la Ville est en capacité de mettre en œuvre des projets et que les projets qui seront présentés lors du Budget Principal sont des projets qui seront portés dans le cadre financier sain, celui qu'on vous a présenté.

Monsieur JAMMES : D'accord. Je vais répondre sur quelques points. D'abord à Christophe, moi je ne connais pas une entreprise, effectivement il faut regarder d'où on vient et quand on présente un budget dans une entreprise, on présente des chiffres prévisionnels sur l'exercice qui suit. Bien évidemment, en faisant référence aux chiffres précédents.

Monsieur le Maire : On est au DOB là.

Monsieur JAMMES : Non mais je rêve un petit peu tout haut de savoir exactement où est ce qu'on va dans les... même si ce n'est pas possible. Après moi je vous ai posé un certain nombre de questions. Ce que je note, c'est qu'il y a des fonds qui sont prévus et on ne sait pas combien on pourra récupérer. Même si on peut vous donner crédit, du fait que vous allez faire le maximum pour en récupérer un maximum. Ca j'entends bien. Aujourd'hui, on est en train de créer un budget avec des fonds possible, mais on ne sait pas lesquels. On ne connaît pas le montant.

Monsieur le Maire : Mais Monsieur JAMMES, même si on récupère zéro, non mais je vais le dire, si il y en a qui répète à nos financeurs potentiels, Madame SERE, bouchez vous les oreilles, et puis s'il y a des gens qui connaissent d'autres administrations, pareil. Même si on a zéro, on est capable de porter les projets qu'on veut porter. Simplement, on préférerait les porter.

Monsieur JAMMES : Tant mieux. Donc et là vous ne pouvez pas répondre aujourd'hui. Dans l'ensemble de mes questions, il y avait donc un recours à l'emprunt et vous avez acquiescé là-dessus pour financer tous les projets qui sont à venir, je vous ai demandé jusqu'à quel niveau vous fixiez la dette de la ville.

Monsieur le Maire : Je vous ai répondu. Je vous ai dit que la moyenne...

Monsieur JAMMES : Comment ? Non, non, vous m'avez fait juste un rapport. En 2013, moi je ne me sens pas concerné pas ça, mais c'est tout.

Monsieur le Maire : Non, je vous ai dit Monsieur JAMMES que la moyenne des endettements pour une commune comme la nôtre, c'est 8 ans. C'est-à-dire qu'il y en a qui sont beaucoup plus haut et plus bas. La moyenne c'est 8 ans. Je vous ai dit que nous, avec les projets que nous portons à la fin de ce mandat, avec les emprunts que nous ferons, on ne sera pas dans les 8 ans. Mais pour vous répondre précisément, il faudrait que les marchés soient passés et que les prêts soient signés. Donc, nous serons bien mieux que ceux qui le sont dans de nombreuses communes, parce que celles qui sont aujourd'hui à 8, je ne vous dis pas comment elles vont finir dans 3 ans, 4 ans.

Monsieur JAMMES : Vous ne dépasserez pas les 8 ans ?

Monsieur le Maire : Normalement non.

Monsieur DELAHAYE : Mais non, parce que si on fait le ratio, ça fait plus de 30 Millions d'euros si on fait le ratio.

Monsieur JAMMES : Je pose la question. On est sur un fonctionnement, c'est vous qui l'avez écrit, entre 32 et 35 Millions d'euros.

Monsieur le Maire : Des travaux. Ce n'est pas pareil. Le FCTVA on le récupère. On aura des subventions qui viendront diminuer, ce n'est pas 35 Millions cash.

Monsieur DELAHAYE : Et puis on a notre autofinancement concret aussi et c'est l'excellence dans un budget, c'est globalement quand on fait un projet quel qu'il soit, il faut que... sur un projet, il faut dire qu'il y a 20 % d'emprunt, le reste c'est de l'autofinancement et des subventions. Voilà, le budget. Un plan de financement c'est grosso modo c'est celui-ci, et suivant le type de projet, on peut aller jusqu'à 30, 35 %. Par exemple, sur la station d'épuration c'est complètement différent. On est allé beaucoup plus loin puisque c'est un équipement qui va durer plus de 30 ans, à la sortie, on le sait. Il vaut mieux parce que ça coûte cher quand même. Surtout qu'il y a beaucoup de béton. Voilà il y a suivant le type d'équipement un plan de financement particulier à monter, mais ça les services de la ville sont rompus à mener ce genre d'exercice. Mais 8 ans, tout le monde espère que nous serons largement en dessous des 8 ans, parce que ce n'est pas raisonnable sur le fond. Seuil d'alerte, juste rappeler, cela a été prescrit et bientôt dans les collectivités vous l'aurez, les seuils d'alerte, on l'a mentionné d'ailleurs dans le DOB, les seuils d'alerte sont clairement identifiés aujourd'hui. Il y a beaucoup de communes aux alentours qui sont limite seuil d'alerte. Vous savez en tant que chef d'entreprise, ce que cela veut dire seuil d'alerte.

Monsieur le Maire : Je redirais simplement pour les muretais quelques éléments. Derrière, mais cela va montrer ce qui a devant, L'investissement que nous faisons, alors c'est du fonctionnement mais pour moi c'est de l'investissement, c'est l'investissement que nous mettons dans les politiques d'accompagnement de nos citoyens. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de communes qui mettent 136 € compensé pour l'éducation et la culture. C'est réellement une volonté politique que nous avons 136 % par habitant, ça doit faire une moyenne de 15 % à peu près. Il n'y a pas beaucoup. On est plutôt vers 2, 3. Nous, c'est un effort que nous souhaitons faire parce que cela fait partie de nos axes politiques majeurs. L'équipement de la ville, parce que si la ville s'est désendettée, c'est bien, mais c'est aussi parce qu'elle n'a pas réalisé les travaux qu'elle aurait du faire, et donc nous sommes obligés d'entreprendre un certain nombre de travaux de voirie, pour mettre la ville à niveau. Ce qui explique les niveaux d'investissements conséquents que nous avons fait et que nous contiendrons de faire dans ces domaines d'activités. D'autres interventions ?

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget Primitif,

Vu l'article 23 du Règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de MURET relatif à l'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires,

Considérant que le débat porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2016 dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil Municipal.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

I/ PROPOS INTRODUCTIFS

1. Le débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire régit par l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est une étape obligatoire de la procédure budgétaire.

Il précise les orientations générales du budget et les engagements pluriannuels envisagés.

Il doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Ce débat est une formalité substantielle mais n'a pas de caractère décisionnel.

Il porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et les caractéristiques de l'endettement de la commune. Cet éclairage sur la situation financière de la collectivité permet de dégager les tendances constatées sur les derniers exercices et de proposer les grands axes d'évolution des masses budgétaires traduction des objectifs politiques fixés, pour l'exercice à venir et les suivants.

2. La préparation budgétaire 2016

La gestion rigoureuse à laquelle la collectivité s'astreint depuis plusieurs années a permis à la collectivité d'investir tout en se désendettant ce qui permettra, au cours du présent mandat, de réaliser des opérations d'urbanisation structurantes.

Cependant, depuis 2009 les produits de gestion de la collectivité évoluent moins rapidement que les dépenses (effet ciseau). Avec l'introduction du dialogue de gestion en 2015 ce phénomène est conjoncturellement inversé.

Avec les investissements structurants futurs et la poursuite de l'effort des collectivités locales au financement des déficits publics, les enjeux de gestion sont forts pour l'avenir.

En ce sens, la collectivité doit poursuivre les efforts fournis et redoubler d'ingéniosité pour l'optimisation de ses activités et de son pilotage financier, en vue de maintenir son autofinancement et d'adapter son ré endettement à la réalité de nos capacités.

II/ IMPACT DE LA LOI DE FINANCES 2016

1. Un effort partagé passant par la baisse des dotations

Dans la continuité des deux derniers exercices, les collectivités territoriales sont associées à l'effort de redressement dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient (10,7 Md€ sur la période 2015-2017, dont 3,5 Md€ dès 2015). Cette baisse correspond à une participation des collectivités proportionnelle à leur poids dans la dépense publique totale (20,9 % en 2013). La répartition de cette baisse entre catégories de collectivités s'effectue proportionnellement à leurs ressources totales. La contribution au redressement des finances publiques représente ainsi 1 450 M€ pour les communes (621 M€ pour les EPCI, 1 148 M€ pour les départements et 451 M€ pour les régions).

Par ailleurs, la baisse de la dotation forfaitaire s'accompagne du renforcement de la péréquation verticale assurée par l'Etat en faveur des collectivités les moins favorisées. En 2016, elle progressera de 317 M€, auxquels s'ajoute la poursuite de la montée en charge des mécanismes de péréquation entre collectivités (péréquation dite horizontale).

En moyenne, la baisse de la dotation globale de fonctionnement représente en 2015, puis en 2016, 1,9 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités et 1,6 % de leurs ressources totales. La baisse 2016 de la dotation forfaitaire pour la collectivité serait de 362 000 €.

2. Réforme de la dotation globale de fonctionnement

De plus, la loi de finances pour 2016 introduit les contours de la réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes et des intercommunalités, sur la base du rapport parlementaire de Christine Pirès-Beaune et Jean Germain.

Pour les communes, une dotation forfaitaire rénovée, d'un montant de 75 euros par habitant, sera créée. Cette enveloppe sera répartie en fonction de la population de la commune. De plus, pour les communes exerçant des fonctions de centralité, une dotation spécifique sera attribuée et calculée au sein de l'ensemble intercommunal avant d'être redistribué aux communes membres et à l'EPCI. Les effets de cette réforme seront progressifs et applicables à partir de 2017. Un tunnel de garantie assurera à toute collectivité de percevoir au minimum 95% et au maximum 105% de la dotation forfaitaire perçue.

En outre, les dotations de péréquation (dotations de solidarité rurale et urbaine et dotation nationale de péréquation) seront réformées afin qu'elles bénéficient davantage aux collectivités les plus pauvres. La dotation nationale de péréquation sera supprimée et son montant redistribué au profit de la dotation de solidarité urbaine qui ne serait plus distribuée qu'à 659 communes sur les 742, dont la ville serait bénéficiaire.

3. Soutien à l'investissement

Comme les années passées, le soutien à l'investissement public des communes et des intercommunalités est renforcé en mettant en place un fonds doté d'un milliard d'euros pour accompagner leurs projets. Il sera constitué de deux enveloppes :

Une enveloppe de 500 M€ sera consacrée aux grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et intercommunalités : réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Les crédits seront gérés en proximité par les préfets de région.

Une enveloppe de 500 M€ sera spécifiquement dédiée aux bourgs-centres et aux villes petites et moyennes, pour accompagner le développement des unités urbaines de moins de 50 000 habitants et maintenir à son niveau exceptionnel de 2016 (816 M€) la dotation d'équipement des territoires ruraux afin de soutenir les projets portés par les petites communes.

De plus, le FCTVA a été élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter de 2016. Cela permettra aux collectivités de dégager des ressources pour financer leurs projets d'investissement tout en accompagnant financièrement l'effort d'entretien et de réhabilitation des bâtiments publics.

III/ IMPACTS BUDGETAIRES ANNUELS ET PLURIANNUELS POUR LA GESTION COURANTE

1. Les principaux agrégats de structure

✚ Les soldes de gestion pour chaque budget

I. CHAÎNE DE L'ÉPARGNE Budget principal

€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
Produits de fct. courant	20 124 166	19 951 754	21 202 507	19 907 356	19 848 554	20 751 476	20 518 131	21 223 932	705 801	3,44%
- Charges de fct. courant	14 996 507	15 474 565	16 758 200	15 753 941	15 770 087	16 768 250	17 038 535	16 596 489	-442 046	-2,59%
= EXCÉDENT BRUT COURANT (EBC)	5 127 659	4 477 188	4 444 307	4 153 415	4 078 467	3 983 226	3 479 596	4 627 443		
+ Solde exceptionnel large	168 018	-12 862	245 953	17 240	-164 746	15 039	42 767	105 587		
= Produits exceptionnels larges*	450 919	96 902	267 302	88 786	90 861	63 088	110 074	155 021		
- Charges exceptionnelles larges*	282 901	109 764	21 349	71 546	255 608	48 049	67 306	49 434		
= EPARGNE DE GESTION (EG)	5 295 677	4 464 327	4 690 260	4 170 655	3 913 721	3 998 265	3 522 364	4 733 030		
- Intérêts	339 153	233 047	138 726	103 787	66 915	46 781	29 593	16 576		
= EPARGNE BRUTE (EB)	4 956 524	4 231 279	4 551 535	4 066 868	3 846 806	3 951 484	3 492 770	4 716 453		
- Capital	1 243 101	1 263 419	1 133 805	1 165 616	807 439	536 355	447 663	460 347		
= EPARGNE NETTE (EN)	3 713 423	2 967 860	3 417 730	2 901 251	3 039 367	3 415 129	3 045 107	4 256 106		

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Depuis 2009 les produits de gestion évoluent moins rapidement que les dépenses malgré des recettes fiscales dynamiques (effet ciseau). Ce phénomène en 2015 est conjoncturellement inversé de part un travail de fond des services et des facteurs conjoncturels.

Le niveau d'excédent courant est équivalent à celui du début de mandat dernier alors même que l'épargne nette est supérieure. Ceci est dû au désendettement de la collectivité qui est aujourd'hui à son terme : passage d'un capital restant dû de 6,341M€ fin 2008 (pour une annuité de 1.582M€) à 0.88M€ fin 2015 (pour une annuité de 0.477M€).

I. CHAÎNE DE L'ÉPARGNE Budget Eau

€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	CA Prévisionnel 2015
Produits de fct. courant	289 539	268 472	299 901	313 149	1 590 947	2 218 313	2 268 004	2 806 811
- Charges de fct. courant	527	1 886	3 711	30 561	616 406	1 450 179	1 612 285	1 547 606
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	289 012	266 586	296 190	282 588	974 541	768 133	655 719	1 259 205
+ Solde exceptionnel large	-1 294	-85 393	0	0	-1	-702	-70 158	-70 158
= Produits exceptionnels larges*	0	0	0	0	0	0	0	19
- Charges exceptionnelles larges*	1 294	85 393	0	0	1	702	70 158	47 257
= EPARGNE DE GESTION (EG)	287 718	181 193	296 190	282 588	974 540	767 432	585 560	1 189 047
- Intérêts	0	0	4 185	4 050	3 761	3 473	3 184	2 896
= EPARGNE BRUTE (EB)	287 718	181 193	292 005	278 538	970 779	763 959	582 376	1 186 151
- Capital	0	0	0	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800
= EPARGNE NETTE (EN)	287 718	181 193	292 005	270 738	962 979	756 159	574 576	1 178 351

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

I. CHAÎNE DE L'ÉPARGNE ASSAINISSEMENT

€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	CA prévisionnel 2015
Produits de fct. courant	673 524	293 757	557 741	1 030 456	1 623 233	1 930 396	2 042 189	2 538 338
- Charges de fct. courant	38 555	50 682	52 541	59 172	497 955	1 101 257	1 146 354	1 196 711
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	634 969	243 075	505 200	971 284	1 125 278	829 139	895 835	1 341 627
+ Solde exceptionnel large	-203 845	-21 692	-24 522	-69 792	-66 420	-23 169	-21 967	-443 367
= Produits exceptionnels larges*	0	0	0	0	0	0	238	110
- Charges exceptionnelles larges*	203 845	21 692	24 522	69 792	66 420	23 169	22 205	443 477
= EPARGNE DE GESTION (EG)	431 124	221 383	480 678	901 492	1 058 858	805 970	873 868	898 260
- Intérêts	9 122	1 122	22 988	15 288	13 696	42 830	85 320	93 885
= EPARGNE BRUTE (EB)	422 002	220 261	457 690	886 204	1 045 162	763 140	788 548	804 375
- Capital	55 935	39 972	49 759	54 819	45 053	87 053	95 047	158 308
= EPARGNE NETTE (EN)	366 067	180 289	407 931	831 385	1 000 109	676 088	693 501	646 067

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Les marges de manœuvre financières se sont accrues avec la reprise en régie de la compétence eau et assainissement. Les fluctuations des épargnes sur le budget de l'assainissement sont dues aux variations de perception des participations pour raccordement à l'égout (PRE) nouvellement, participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

✚ Quelques ratios pour chaque budget

TAUX D'ÉPARGNE - BUDGET PRINCIPAL

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TAUX D'ÉPARGNE = Epargne brute / Prod. Fct. (hors cession)	21,1%	21,2%	20,3%	19,3%	19,0%	16,9%	22,1%
Ecart annuel		0,1%	-0,9%	-1,0%	-0,3%	-2,1%	5,1%

L'épargne brute est le seul moyen propre de financer le remboursement de la dette. Le seuil d'insolvabilité et de rupture du taux d'épargne est de 7%.

ANALYSE DE L'ENCOURS DE DETTE							
ENCOURS DE DETTE AU 31/12 BUDGET PRINCIPAL							
K€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
= Encours	5 143	4 289	3 125	2 317	1 788	1 340	880
/ Epargne brute	4 231	4 552	4 067	3 847	3 951	3 492	4 716
CAPACITE DE DESENETTEMENT = Encours / Epargne brute	1,2	0,9	0,8	0,6	0,5	0,4	0,2
ENCOURS DE DETTE AU 31/12 BUDGET EAU							
K€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
= Encours	0	117	109	101	94	86	78
/ Epargne brute	181	292	278	971	764	582	1 186
CAPACITE DE DESENETTEMENT = Encours / Epargne brute	0,0	0,4	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1
ENCOURS DE DETTE AU 31/12 BUDGET ASSAINISSEMENT							
K€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
= Encours	224	499	444	1 399	2 194	6 485	6 342
/ Epargne brute	220	458	886	1 045	763	788	804
CAPACITE DE DESENETTEMENT = Encours / Epargne brute	1,0	1,1	0,5	1,3	2,9	8,2	7,9

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années théoriques si l'on consacrait l'intégralité de son épargne brute pour rembourser l'encours de dette. Le seuil d'endettement de la collectivité est inexistant. Le seuil d'alerte s'observe quand le nombre d'année est supérieur à 12 ans.

Le suivi de l'activité

Activité du budget principal

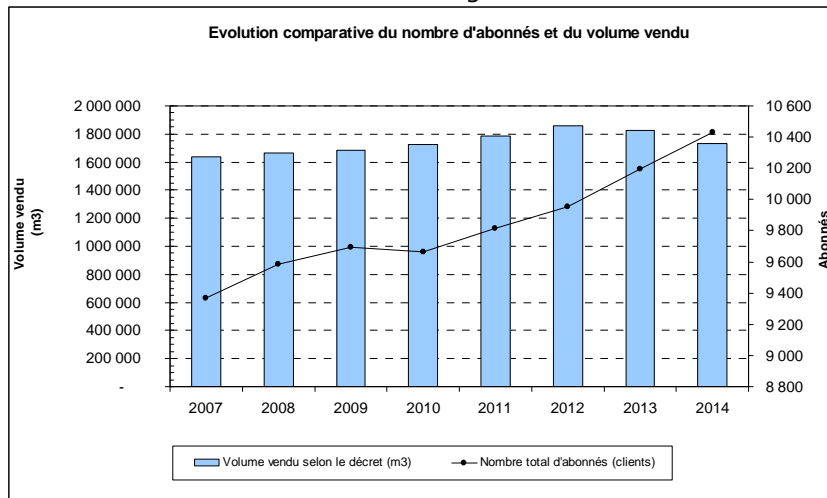
Méthode de répartition fonctionnelle selon la nomenclature M14

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

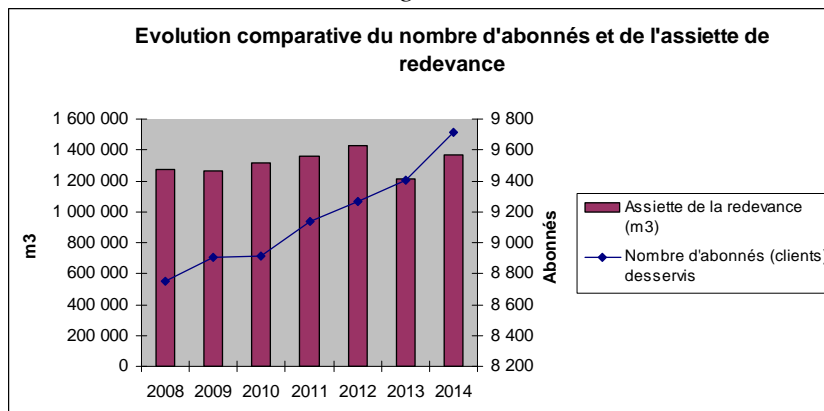
	CA 2015	€ par Hb en 2014	€ par Hb en 2015
Culture	2765K€	115 €	108 €
Administration générale	2 497K€	105 €	98 €
Services urbains de proximité	2463K€	100 €	96 €
Aménagement urbain et environnement	2216K€	94 €	87 €
Interventions sociales et santé	1571K€	62 €	61 €
Sport et jeunesse	1485K€	56 €	58 €
Vie démocratique et communication	1307K€	52 €	51 €
Sécurité et salubrité publique	1357K€	52 €	53 €
Enseignement et formation	715K€	29 €	28 €
Logement	121K€	5 €	5 €
Cimetière et autres	121K€	4 €	5 €

Hors financement de la dette
Population 2015

Activité du budget eau



Activité du budget assainissement



2. Les charges courantes :

+ Dépenses générales en volume constantes pour 2016,

Ceci n'inclut pas les dépenses nouvelles liées à l'accompagnement des projets 2016, à des mesures réglementaires (ex: actualisation des prix de marchés, assurance dommage ouvrage...) et au développement d'activité à destination de la population.

Des économies sont envisagées sur le poste de fluides grâce au groupement de commande en matière d'électricité.

- + Subventions, **maintien d'un soutien actif aux associations** direct et indirect, en fonction des actions menées,
- + La **subvention d'équilibre du centre communal d'action sociale (CCAS)** sera ajustée, en fonction des besoins du service et de ses besoins en fonds de roulement

Des réflexions globales sur la gestion du service des aides à domicile sont en cours.

- + Les **participations au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et au Syndicat d'Electrification de la Haute Garonne (SDEHG)** sont obligatoires.

Cette dernière fluctue considérablement chaque année en fonction des projets d'investissement de la commune.

+ Les dépenses de personnel,

Malgré des effectifs constants, ce poste a une croissance incompressible liée au glissement vieillesse technicité, aux réformes statutaires (ex : des catégories B) et au taux de croissance des cotisations sociales. Il est à noter la diminution de la contribution CNFPT passant de 0.99% à 1%.

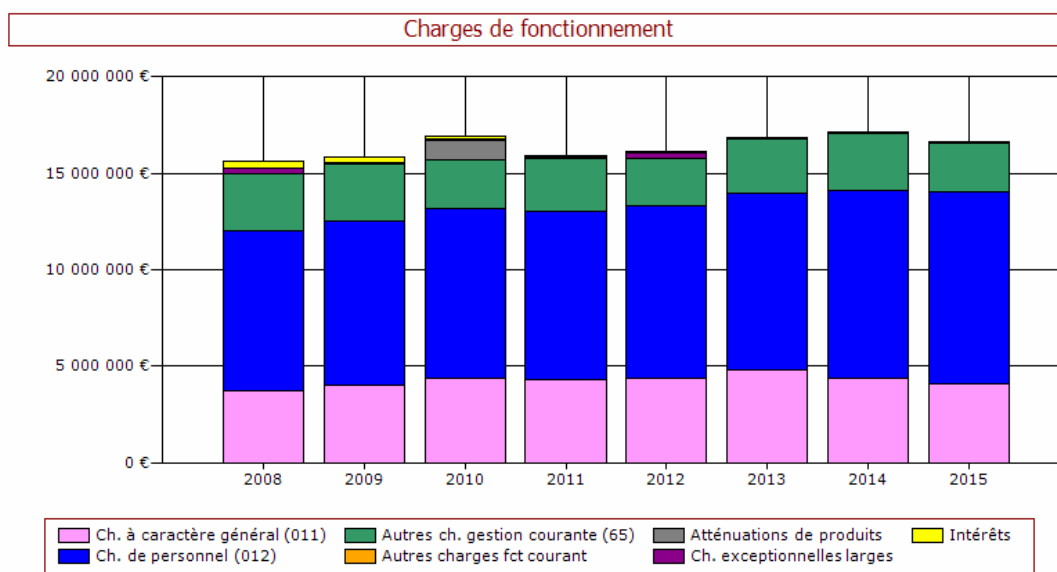
- + **Les frais financiers sont quasi nuls** pour le Budget principal et le Budget de l'eau, en lien avec le désendettement de la Ville.

A l'inverse du budget de l'assainissement où le financement de la station d'épuration arrivera à son terme en 2016.

SYNTHESE DES TAUX MOYENS ET DE LA REPARTITION DE LA DETTE PAR RISQUE DE TAUX

	Taux moyen	Répartition de l'encours		
		Taux fixe	Taux variable	Index livret A
BUDGET PRINCIPAL	1,69%	74%	15%	11%
BUDGET ASSAINISSEMENT	1,54%	30%	0%	70%
BUDGET EAU	3,70%	100%		

Synthèse des charges de fonctionnement du Budget Principal



3. Des recettes courantes contraintes :

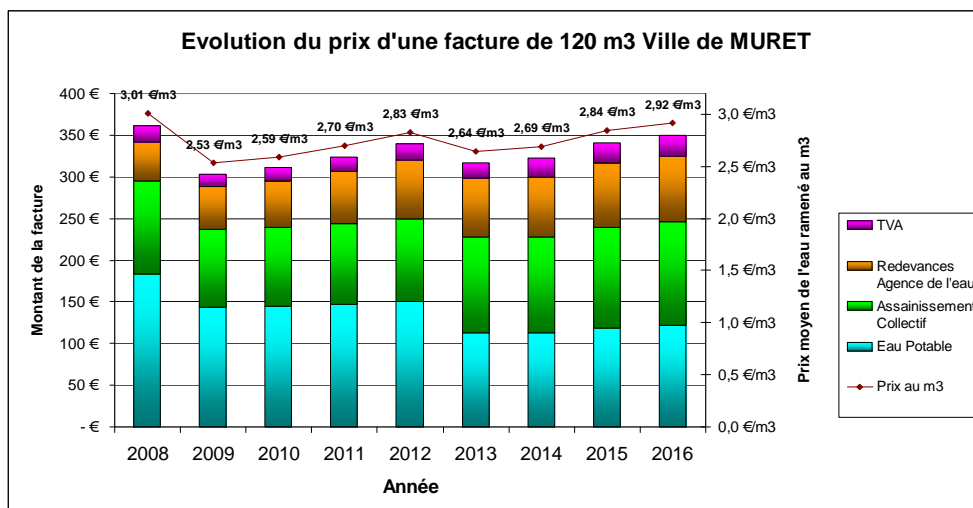
Fiscalité: Une pression fiscale stable, pas d'augmentation des taux d'imposition, avec une variation physique des bases d'imposition dynamique grâce notamment à l'attractivité économique du territoire en matière d'habitat,

EVOLUTION NOMINALE DES PRODUITS FISCAUX								
	Moy.	2009/08	2010/09	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
Produit TH	3,8%	4,5%	4,5%	3,6%	4,2%	4,1%	1,3%	4,0%
Produit FB	3,9%	3,9%	6,4%	6,1%	1,9%	4,7%	2,1%	1,9%
Produit FNB	1,5%	10,6%	0,2%	0,9%	0,3%	-2,1%	1,1%	0,3%
Produit 3 Taxes ménages	3,8%	4,3%	5,5%	5,0%	2,8%	4,4%	1,8%	2,7%
Produit TP/CFE	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Produit fiscal total	3,8%	4,3%	5,5%	5,0%	2,8%	4,4%	1,8%	2,7%

EVOLUTION REELLE DES PRODUITS FISCAUX								
	Moy.	2009/08	2010/09	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
Produit TH	2,8%	4,4%	3,0%	1,5%	2,2%	3,4%	0,9%	3,9%
Produit FB	2,9%	3,8%	4,8%	3,9%	0,0%	4,0%	1,7%	1,8%
Produit FNB	0,6%	10,5%	-1,3%	-1,2%	-1,6%	-2,8%	0,7%	0,2%
Produit 3 Taxes ménages	2,8%	4,2%	4,0%	2,9%	0,9%	3,6%	1,4%	2,6%
Produit TP/CFE	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Produit fiscal total	2,8%	4,2%	4,0%	2,9%	0,9%	3,6%	1,4%	2,6%

Le coefficient d'actualisation des bases d'imposition fixé par la loi de finances sera de 1%, en lien avec les prévisions d'inflation. De même, dans la continuité des derniers exercices les compensations fiscales décroissent. Concernant la structure de notre produit fiscal, 41% provient de la taxe d'habitation, contre 58% de la taxe foncière.

Tarification : Une tarification inchangée pour les services à la population, hors les prix de l'eau et l'assainissement (cf conseil municipal de décembre 2015),



✚ **Dotations** : Participation de la collectivité à l'effort national (diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)) et bénéficiaire du renforcement de la péréquation (augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU)). Pour rappel, la ponction communale au pacte de responsabilité a été en 2015 de 365 781€.

DGF et FONDS DE PEREQUATION										
K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Dotation forfaitaire (DF)	4 561	4 562	4 536	4 470	4 315	4 375	4 259	3 935	3 591	
Effet variation de population	41	35	8	0	-155	66	29	48	21	
Effet prélèvement pour péréquation	9	-35	-35	-66	0	-6	-2	-6	-3	
Contribution RFP suppl.							-143	-366	-362	
K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	1 367	1 344	1 351	1 391	1 366	1 434	1 432	1 536	1 562	
dont DSU	829	846	856	869	883	899	911	919	928	
dont DSR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
dont DNP	538	499	495	522	482	535	521	617	634	
+ DGF DOM TOM ou divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
+ Ajustements									0	
= DGF (A)	5 928	5 906	5 886	5 860	5 680	5 808	5 691	5 471	5 153	

Cette structuration de la dotation globale de fonctionnement évoluera au 1^{er} janvier 2017.

A l'inverse, la population totale (légale en 1^{er} janvier 2016) est de 25 565 habitants, ce qui impactera positivement notre DGF.

	2000	2003	2006	2009	2012	2016
Population totale lissée	21 384	21 446	21 446	25 403	24 087	25 565
Résidences secondaires	176	117	117	117	74	58
Majoration places de caravanes	0	0	0	72	72	72
Population DGF	21 561	21 563	21 563	25 592	24 233	25 695

✚ **Recettes liées à la Politique de la Ville** : Il nous a été versé au titre des fonds politique de la ville 168k€ en 2015. Il est attendu autant en 2016. Les fonds régionaux, fonds de droit commun, fonds structurels et européens constitueront autant de recettes potentielles.

- ✚ **Lien avec l'intercommunalité** : Le volet de l'attribution de compensation (AC) voirie est maintenue au titre de 2016. 100% des investissements sont autofinancés. Par contre, notre attribution est grevée de la masse salariale du service commun informatique à hauteur de 121k€, en vue de bonifier le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de l'intercommunalité et permettre à d'autres communes de rejoindre les services communs concernés.

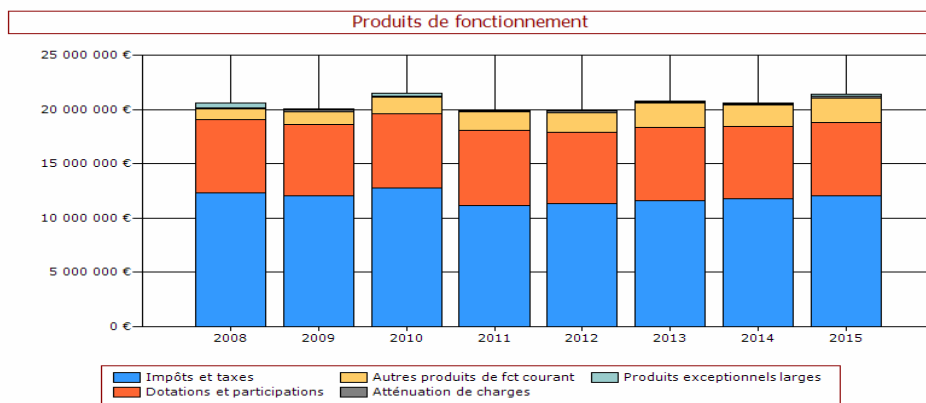
L'attribution de compensation constitue pour ces EPCI une dépense obligatoire. Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Les modalités d'évaluation et de versement sont fixées aux IV et V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts. Des bilans annuels auront lieu entre l'intercommunalité et les communes membres.

Evolution de l'attribution de compensation versée par la CAM

K€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dotation communautaire reçue	3 170	2 794	787	772	757	742	742	621
AC reçue	3 170	2 794	787	772	757	742	742	621

- ✚ **Participations** : Il est difficile d'anticiper les reversements en matière de taxe additionnelle sur les droits de mutation. Par principe, les recettes inscrites en budget prévisionnel sont les recettes assurées.

✚ Synthèse des recettes de fonctionnement du Budget Principal



IV/ ADAPTATION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DE SON FINANCEMENT

1. Rétrospective et prospective des investissements

✚ Les différentes enveloppes d'investissement Budget Principal, Budget Eau et Assainissement

Budget principal

		CA 2015	RAR 2015
Dépenses d'investissement hors dette (DI) Budget Principal		2 634 708	4 490 813
1/ Surplus compétence voirie transférée	DI solde voirie CAM	28 308	
2/ Projets structurants lancés	DI	845 503	3 999 347
2/ bis Projets structurants arbitrables	DI	45 282	57 876
3/ Investissements récurrents	DI	1 317 765	417 590
4/ Réserve foncière (hors projet structurant)	DI	397 850	16 000

Chiffres du CA 2015 prévisionnels non définitifs

Schématiquement, le plan pluriannuel d'investissement (PPI) du budget principal se compose de 4 grandes enveloppes : les projets structurants lancés, le surplus de financement de la compétence voirie, des investissements récurrents et des réserves foncières.

L'enveloppe d'investissements récurrents englobe les investissements courants des services liés aux acquisitions, aux renouvellements des matériels ainsi qu'aux travaux d'entretien et d'amélioration du patrimoine bâti.

Le bilan de la compétence voirie est aujourd'hui annuel. En ce sens, les soldes à financer surplus de la compétence seront inscrits chaque année au moment du vote du budget principal. Pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, le reste à financer par la Ville est de 828 733 €. Cette somme sera inscrite au budget de l'année 2016 et versée à la Communauté d'Agglomération du Muretain.

La capacité d'investissement portée par la ville jusqu'à la fin du mandat, compte tenu de sa situation financière se situe raisonnablement entre 32 et 35M d'euros, ce qui autorise la mise en œuvre de projets ambitieux au profit des muretais :

- le projet de restauration du centre ville (allées Niel, place de la république),
- requalification du quartier Saint Jean dans le cadre de la politique de la ville,
- des projets structurants indispensables à la préservation et à la consolidation du lien social,
- la salle multi événementielle (en liaison avec le Muretain Agglo et la ZAC porte des pyrénées).

Investissements budget Eau et Assainissement							
€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dép. d'inv. hs annuité en capital ASSAINISSEMENT	1 687 202	775 814	146 422	1 152 396	1 983 038	6 266 097	1 880 644
Dép. d'inv. hs annuité en capital EAU	520 143	147 183	108 926	148 826	180 010	82 646	54 828

Chiffres du CA 2015 prévisionnels non définitifs

Le budget de l'assainissement ne supportera plus d'investissements majeurs durant le mandat en cours, outre l'impact des projets menés sur le budget principal ou en matière de voirie nécessitant des interventions sur réseaux. Concernant le budget de l'eau, il faudra assurer la sécurisation de l'alimentation d'eau potable de la commune de Muret.

La validation du schéma directeur d'eau potable (définition des besoins de production) devra permettre d'engager des travaux sur l'usine d'eau potable de la Naverre.

Si certains travaux ont déjà été identifiés (sécurisation de la production d'ozone et du stockage de chlore, amélioration de la partie décantation/filtre à sable, sécurisation des accès de l'usine, ...), un diagnostic complet des installations sera nécessaire pour finaliser le programme des travaux de réhabilitation et de sécurisation de l'usine.

Méthode utilisée

Les projets futurs pourront concourir à la création de nouveaux budgets pour isoler les opérations de TVA, notamment pour l'aménagement des lotissements communaux, le futur parking ou encore l'usine hydroélectrique.

De même en fonction des arbitrages opérés, il est préconisé d'utiliser la méthode des AP-CP pour chaque projet à caractère pluriannuel pour une meilleure lisibilité et optimisation financière.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'une opération d'investissement. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'année 2016 sera la dernière année du financement de la station d'épuration de Joffrey.

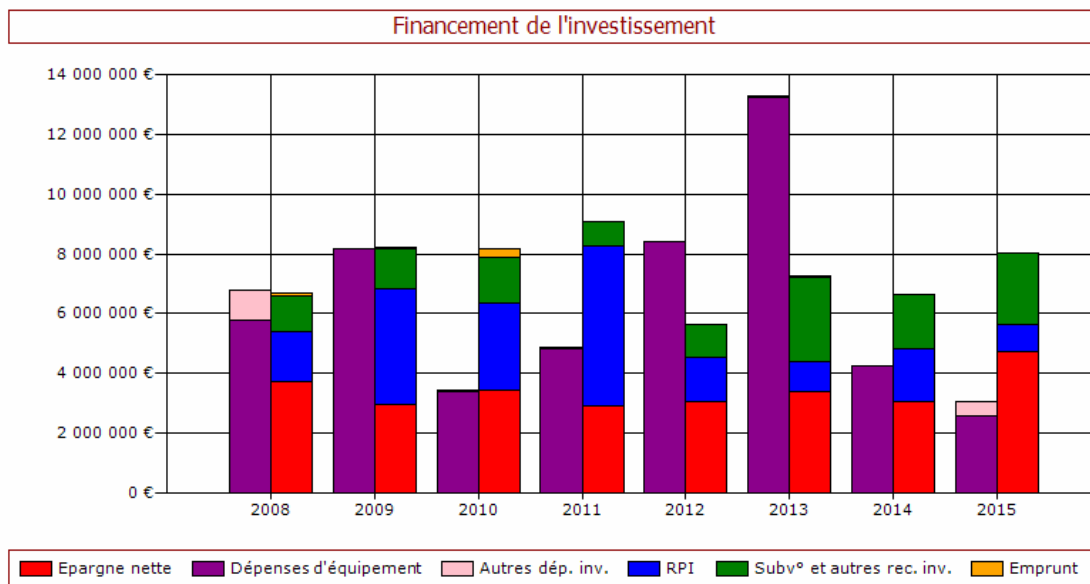
Budget de la régie de l'assainissement de la ville de Muret					
Autorisation de Construction de la nouvelle station d'épuration Joffrey (2012 -2016)					
Période 2012 -2016	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015*	2016
Montant de l'autorisation de programme n°1 (hors taxe)	Montant des crédits de paiement prévisionnels (hors taxe)				
9 000 000 €	183 225 €	1 396 624 €	4 747 353 €	1 616 217 €	1 056 581 €
	article 2315				

* chiffre provisoire avant vote du CA et délibération d'ajustement

Il sera proposé l'ouverture par délibération au Conseil Municipal d'AP-CP pour les projets à caractère pluriannuel, quand leurs contours financiers seront arrêtés.

2. Modulation des financements

✚ Rétrospectif de l'évolution des financements 2008-2015 Budget Principal



L'excédent global de clôture en 2015 du budget principal (fonds de roulement généré, non cumulé) sera d'environ 4 971k€, ceci en vue d'assurer la part d'autofinancement des investissements futurs. Il était d'environ 2 400k€ en 2014.

✚ Lien Ville – Muretain Agglo via le soutien par voie de fonds de concours des projets structurants

Au titre de 2015, le Muretain Agglo a soutenu la ville par voie de fonds de concours à hauteur de 1.84M€ au titre de l'enveloppe solidarité intercommunale, requalification et redynamisation des zones économiques, des acquisitions foncières, des conteneurs enterrés et de l'accessibilité du groupe scolaire du Barry.

Le versement des fonds de concours concernant la salle d'arts martiaux, le Dojo, la crypte et le parc Jean Jaurès seront versés en 2016, vu que ces projets feront l'objet de réalisation en 2016. Ils font partie de nos restes à réaliser 2015.

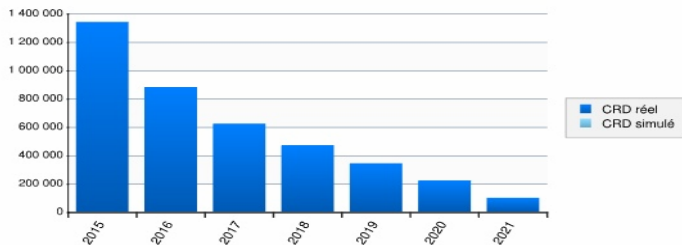
En tenant compte de la situation financière du Muretain Agglo, il sera demandé au Conseil Communautaire un accompagnement pour les projets communaux structurants le territoire de la Communauté d'Agglomération et de requalification des zones économiques des Bonnets, Marclan et Joffrey.

✚ Financement de l'investissement via le recours à l'emprunt

La dette par habitant du budget principal est au 31/12/2015 de 34 euros par habitant pour un capital restant dû de 880 K€uros. La ville est dans le top 10 des villes les moins endettées de France.

Ce stock permettra un ré endettement naturel adapté à notre structuration financière pour financer les investissements futurs. La collectivité devra se ré endetter à hauteur d'une annuité qu'elle pourra annuellement et structurellement rembourser dans le respect des ratios légaux. L'objectif d'épargne annuel est fixé à 2M d'euros.

Evolution du CRD



Pour le budget assainissement, après la fin de financement de la Step Joffrey et le versement des dernières avances remboursables de l'agence, le recours à l'emprunt sera limité, l'encours étant fin 2015 de 6 341 933€.

Concernant le financement des besoins de court terme, les soldes de trésorerie au 31 décembre 2015 étaient de 10M€ pour le budget principal, 314k€ pour le budget assainissement et 2.35M€ pour le budget de l'eau.

▪ OPERATION « SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADES » AU TAUX DE 30 % - APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION

Rapporteur : Madame SÉRÉ

EXPOSE :

Par délibération n° 2015/133 du 8 octobre 2015, le Conseil Municipal a approuvé la reconduction de l'opération « Subvention pour ravalement de façades » pour une durée d'un an à compter du 2 octobre 2015 pour le dispositif général et le dispositif sectoriel place de la République, soit jusqu'au 2 octobre 2016.

A ce titre, la Ville de Muret a été saisie d'un nouveau projet, tel que précisé ci-dessous :

Demandeur	Adresse des travaux	Autorisation d'urbanisme (date de dépôt de la demande et/ou date de délivrance de l'autorisation)	Montant T.T.C des travaux subventionnables	Montant de la subvention (30 % du coût des travaux T.T.C plafonné à 1500 €)
Madame LARMANDE Palmyre	25 place de la République - Muret	DP 031 395 16 M 0007 déposée le 14/01/2016	2750 €	825 €

Il est précisé que le montant total des travaux sus - indiqué est approximatif puisqu'il correspond au montant figurant sur le devis fourni.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE, la convention ainsi que la participation financière de la Ville pour ce dossier de demande de subvention,

HABILITE le Maire ou, à défaut, son adjoint délégué, pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes:

- Un affichage en Mairie pendant 1 mois
- Une inscription au registre des délibérations du Conseil Municipal

DIT que la présente délibération sera transmise au Sous - Préfet pour être rendue exécutoire.

Monsieur SOTTIL : Ca concerne la maison qui est à l'aplomb du jardin du presbytère ?

Monsieur le Maire : Non, je ne crois pas.

Monsieur SOTTIL : Comment cela se fait que dans le cadre de l'aménagement justement du ravalement de façade, cette maison qui se trouve à l'angle, on n'a pas pu traiter le problème de la façade ?

Monsieur le Maire : Elle est privée.

Monsieur SOTTIL : Oui, mais quand même.

Monsieur le Maire : Nous avons mis en place une incitation, j'espère que grâce à l'incitation qui va être mise en place, grâce à l'OPH aussi que nous allons développer, les propriétaires referont les façades pendant les travaux. Lorsque les travaux, je crois que je l'ai déjà dit en Conseil Municipal, lorsque les travaux seront finis, il n'y aura plus de subvention. Il vaudra pour eux faire leurs travaux de ravalement durant la période de chantier sur la réhabilitation de la Place de la République, il en sera de même pour les allées Niel.

Monsieur SOTTIL : Je trouve que c'est dommage que cette personne là n'ait pas acceptée que l'on intègre l'aménagement dans la continuité de l'église. Qu'il y ait cette cicatrice au milieu, c'est dommage.

Monsieur le Maire : Demain elle n'y sera plus.

Monsieur SOTTIL : Non, mais je pensais que le numéro...

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ BIEN VACANT SANS MAITRE SITUE 38, RUE DU CAGIRE

Rapporteur : Madame SÉRÉ

La Ville de Muret a été contactée par le Service des Impôts de Muret au sujet d'un bien vacant sans maître situé 38, rue du Cagire à Muret (soit un appartement situé sur la parcelle cadastrée section ES n° 131), en co-propriété.

Cet appartement comprend le lot :

- 201 : appartement d'une superficie d'environ 40 m² et comprenant 3 pièces
- 209 : cave d'environ 4 m².

Ledit appartement appartenait précédemment à Mme Baldit Léonie, née Bascouls, le 02/03/1898 à Anglès (81) et décédée le 05/11/1976 à Colomiers (31).

Cette personne est décédée depuis plus de 30 ans, sans héritier ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession. Ce bien fait donc partie de la catégorie des « biens vacants sans maître » selon l'article 147 de la loi n° 2004-809 en date du 13/08/2004, relative aux libertés et responsabilités locales, indiquant que les biens sans maître appartiennent désormais aux Communes et en cas de renonciation de ces dernières, à l'État.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la procédure d'appréhension de ce bien, selon les modalités de la circulaire ministérielle du 08/03/2006 précisant l'application de l'article 147 de la loi du 13/08/2004 précitée.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la demande du Service des Impôts de Muret au sujet d'un bien vacant sans maître situé 38, rue du Cagire à Muret (soit un appartement situé sur la parcelle cadastrée section ES n° 131), en co-propriété appartenant à Mme Baldit Léonie décédée depuis plus de 30 ans, le 5 novembre 1976,

- Décide d'engager la procédure d'appréhension du bien situé 38, rue du Cagire, selon les textes précités, afin d'intégrer ledit bien dans le parc des bâtiments communaux,

- Donne délégation au Maire ou à défaut à l'Adjoint Délégué, à l'effet d'effectuer toutes démarches nécessaires et signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération (enquête préalable, arrêté du Maire, notification/affichage de la décision municipale, ...).

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ CESSION DE LA PARCELLE HT N°219P SITUEE A OX A MONSIEUR ET MADAME ANCEAU

Rapporteur : Madame SÉRÉ

La Ville de Muret est propriétaire de la parcelle cadastrée section HT n° 219 située 34, avenue du Languedoc à Ox, d'une superficie totale de 35 000 m².

La Ville a été contactée par M. et Mme Anceau, propriétaires de la parcelle HT n° 124, mitoyenne de la parcelle communale HT n° 219, afin d'acquérir une partie de ladite parcelle -soit environ 500 m²- pour agrandir leur jardin.

Un accord ayant été trouvé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette parcelle au prix de 70 €/m².

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la demande de M. et Mme Anceau, propriétaires de la parcelle HT n° 124, mitoyenne de la parcelle communale HT n° 219, d'acquérir une partie de ladite parcelle –soit environ 500 m²- pour agrandir leur jardin,
- Vu l'avis du Service France Domaines en date du 14/12/2015,
- Vu l'accord trouvé avec les futurs acquéreurs au prix de 70 €/m² pour une superficie d'environ 500 m², frais de notaire et de géomètre en sus,
- Décide la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section HT n° 219p, au prix de 70 € le m²,
- Donne délégation au Maire ou à défaut à l'Adjoint Délégué, à l'effet de signer l'acte notarié, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDEHG

Rapporteur : Monsieur ZARDO

Vu les statuts du SDEHG en vigueur,

Vu la délibération du comité du SDEHG du 26 novembre 2015 approuvant modification de ses statuts,

Vu l'article L.5211-17 du CGCT

Considérant que le SDEHG, par délibération du 26 novembre 2015, a approuvé, à l'unanimité, la modification de ses statuts,

Considérant que la modification des statuts proposée permettrait notamment au SDEHG d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique telles que la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques,

Considérant que, conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modifications des statuts,

Considérant que le Conseil municipal doit également se prononcer sur les compétences optionnelles qu'il souhaite transférer au SDEHG parmi celles-ci :

- Création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L.2224-38 du CGCT),
- Création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L.2224-37 du CGCT),
- Aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L.2224-33 du CGCT).

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposé par délibération syndicale du 26 novembre 2015 et figurant en annexe à la présente délibération,
- Décide de ne pas se prononcer dans l'immédiat sur le transfert au SDEHG, à compter du 1^{er} janvier 2017, des compétences optionnelles précitées.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION, LA MODERNISATION ET L'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE OU D'ESPACE PUBLIC ET DE RESEAUX DIVERS SUR LE TERRITOIRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU MURETAIN

Rapporteur : Monsieur ZARDO

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Muretain est amenée à réaliser des études de maîtrise d'œuvre en matière de voirie sur routes communales et départementales dans le cadre de sa compétence.

Considérant que les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Muretain sont amenées à réaliser des études de maîtrise d'œuvre en matière de voirie sur leur domaine privé communal ainsi qu'en matière de réseaux divers dans le cadre de leurs compétences respectives.

Des discussions menées entre la Communauté d'Agglomération du Muretain et les communes membres, il apparaît qu'un groupement de commandes pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre en matière de voirie et réseaux divers sur le territoire, tant pour les besoins propres de la Communauté d'Agglomération du Muretain que pour ceux des communes membres permettrait par effet de seuil de réaliser des économies importantes et de bénéficier d'une unité de gestion des projets structurants.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de constituer et d'adhérer au groupement de commandes dont seront également membres les communes membres, conformément aux dispositions de l'article 8-VI du Code des Marchés Publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché.

La Communauté d'Agglomération du Muretain assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Conformément à l'article 8-VI du code des marchés publics, chaque membre du groupement sera chargé de signer et de notifier le marché pour les compétences qui le concerne. De même, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

L'exposé de son rapporteur entendu, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes,
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la réalisation des études de maîtrise d'œuvre de voirie et de réseaux divers sur le territoire du groupement de commandes du Muretain, annexée à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le maire ou à défaut son délégué, à l'effet de signer la convention de groupement,
- Accepte que la Communauté d'Agglomération du Muretain soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE L'ACHAT DE CARBURANTS (REPLISSAGE DES CUVES DES CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX)**

Rapporteur : Monsieur ZARDO

La Ville de Muret adhèrera au groupement de commandes constitué par la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM) pour l'achat des carburants, à la pompe, par système de cartes.

Toutefois, le carburant le plus consommé par les services techniques municipaux : le GNR (Gas oil Non Routier) nécessaire aux engins agricoles, ne se distribuant pas à la pompe, la Ville, grande consommatrice, doit remplir ses cuves.

Dans un souci de sécurité - réserve, en cas de crise, les cuves de SP 95 et Gas Oil devront être remplies.

Ce projet intéresse bon nombre de communes du territoire de la Communauté d'Agglomération du Muretain.

Ainsi, est-il demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Projet de constitution d'un groupement de commandes en vue de ces achats, conformément aux dispositions de l'Article 8 du Code des Marchés Publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par le Projet de Convention qui vous est soumis.

Le groupement prendra fin au terme du Marché passé pour une durée d'un an (année civile 2016) reconductible deux fois (maximum 3 ans), soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018.

La Ville de Muret assurera les fonctions de Coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de la procédure et de l'ensemble des opérations de sélection de l'opérateur économique contractant.

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 8-VII du Code des Marchés Publics, elle sera chargée de signer et de notifier le marché.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de la bonne exécution de son marché, notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle de la Ville de Muret.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le principe de constitution d'un groupement de commandes pour l'achat des carburants des cuves des services techniques, permettant à toutes les communes du territoire de la Communauté d'Agglomération du Muretain d'y adhérer et de désigner la Ville de Muret comme coordonnateur,
- ACCEPTER les termes de la convention qui sera proposée aux différentes collectivités susceptibles d'y adhérer,
- APPROUVER le principe de lancement d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention correspondante avec toutes les conséquences de fait et de droit,
- AUTORISER le Maire de Muret ou son Représentant à signer le Marché à intervenir.

L'exposé de son Rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat des carburants (remplissage des cuves des centres techniques) et l'adhésion des Communes du territoire de la Communauté d'Agglomération du Muretain,
- ACCEPTE les termes de la convention à proposer aux collectivités adhérentes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention correspondante avec toutes les conséquences de fait et de droit,
- APPROUVE le lancement d'une Procédure d'Appel d'Offres Ouvert,
- ACCEPTE que la Ville de Muret. soit désignée comme Coordonnateur,
- Et, AUTORISE le Maire de la Ville de Muret ou à défaut son Représentant à signer au terme de la procédure, le Marché à intervenir,
- Rappelle que les sommes correspondantes à ces dépenses annuelles figureront sur chacun des Budgets de Fonctionnement des Communes concernées, chapitre 011,
- HABILITE Monsieur le Maire ou son Représentant, à effectuer toutes les démarches administratives ou autres nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DE LA VILLE AU DISPOSITIF ECO CHEQUE LOGEMENT DE LA REGION MIDI-PYRENEES - APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE AIDE AU 14, RUE DE SAVOIE A MURET

Rapporteur : Madame ROUCHON

EXPOSE :

Par délibération n° 2011/127 en date du 12 juillet 2011, le Conseil Municipal de Muret a approuvé l'instauration d'une aide financière complémentaire de la Ville au dispositif Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées. L'octroi de l'aide de la Ville est conditionné à l'obtention préalable par le demandeur de l'Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées moyennant justificatif (copie du courrier de la Région valant notification de l'Eco Chèque Logement).

A ce titre, la Ville de Muret a été saisie de la demande d'aide financière complémentaire suivante :

Demandeur	Adresse des travaux	Date du courrier de la Région Midi Pyrénées de notification de l'Eco Chèque Logement au demandeur	Montant de l'Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées octroyé au demandeur	Montant de l'aide financière complémentaire de la Ville demandée
Melle DIEUDONNE Clotilde M. KOIHOUL Daniel	14 rue de Savoie Muret	21/10/2014	1 500 €	500 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le versement à Mademoiselle DIEUDONNE Clotilde et à Monsieur KOIHOUL Daniel de l'aide financière complémentaire à l'Eco Chèque Logement d'un montant de 500 euros.

HABILITE le Maire ou, à défaut, son adjoint délégué, pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes:

- o Un affichage en Mairie pendant 1 mois
- o Une inscription au registre des délibérations du Conseil Municipal

DIT que la présente délibération sera transmise au Sous - Préfet pour être rendue exécutoire.

Monsieur le Maire : Je fais la même réflexion qu'au dernier Conseil Municipal, je ne voudrais pas la faire au prochain, je me retourne vers les services, la Communauté d'Agglomération participe aussi, ce serait bien de la mettre dans le tableau. Elle participe à la même hauteur que la Ville de Muret : 500 €.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DE LA VILLE AU DISPOSITIF ECO CHEQUE LOGEMENT DE LA REGION MIDI-PYRENEES - APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE AIDE AU 36, RUE JOSEPH D'OLIVIER A MURET

Rapporteur : Madame ROUCHON

EXPOSE :

Par délibération n° 2011/127 en date du 12 juillet 2011, le Conseil Municipal de Muret a approuvé l'instauration d'une aide financière complémentaire de la Ville au dispositif Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées. L'octroi de l'aide de la Ville est conditionné à l'obtention préalable par le demandeur de l'Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées moyennant justificatif (copie du courrier de la Région valant notification de l'Eco Chèque Logement).

A ce titre, la Ville de Muret a été saisie de la demande d'aide financière complémentaire suivante :

Demandeur	Adresse des travaux	Date du courrier de la Région Midi Pyrénées de notification de l'Eco Chèque Logement au demandeur	Montant de l'Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées octroyé au demandeur	Montant de l'aide financière complémentaire de la Ville demandée
M.Mme YAHIAOUI Abdelnaser et Valérie	36 rue Joseph d'Olivier 31600 MURET	23/10/2014	1 500 €	500 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le versement à Monsieur et Madame YAHIAOUI de l'aide financière complémentaire à l'Eco Chèque Logement d'un montant de 500 euros.

HABILITE le Maire ou, à défaut, son adjoint délégué, pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- o Un affichage en Mairie pendant 1 mois
- o Une inscription au registre des délibérations du Conseil Municipal

DIT que la présente délibération sera transmise au Sous - Préfet pour être rendue exécutoire.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ TARIFS REDUITS POUR LES COMITES D'ENTREPRISE ET LE CNAS POUR LA SAISON CULTURELLE 2016

Rapporteur : Monsieur BAJEN

Nous proposons au personnel de la Ville, ainsi qu'au personnel de la CAM, des réductions sur les spectacles que nous proposons.

Afin de favoriser l'accès du plus grand nombre à la diffusion des spectacles, le conseil municipal du 8 octobre 2015 a mis en place un tarif réduit.

Dans un esprit d'élargissement des publics et suite aux demandes nouvelles, il est proposé au conseil municipal de permettre l'accès aux tarifs réduits de la programmation culturelle aux comités d'entreprises de la région et aux adhérents du CNAS.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve l'élargissement du tarif réduit de la programmation culturelle 2016 aux comités d'entreprise de la région et aux adhérents du CNAS,
- Donne délégation au Maire ou à défaut à son Adjoint délégué, afin de mettre en œuvre cette délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « PASSERELLES MURETAINES »

Rapporteur : Monsieur BAJEN

L'Association Passerelles Muretaines qui présente le spectacle « Les Occitanes » a eu des difficultés cette année pour payer les factures qui se présentaient. Donc, nous vous proposons cette aide exceptionnelle qui sera déduite de la subvention 2016. C'est donc une avance seulement.

L'association Passerelles Muretaines organise de nombreuses animations au cours de l'année. Au vu de son bilan en assemblée générale, et ses besoins de trésorerie immédiats pour assurer les manifestations du début de l'année, elle sollicite une subvention exceptionnelle de 1 270 €.

Cette somme sera déduite de sa subvention de fonctionnement qui sera inscrite et votée au Budget Primitif 2016.

L'exposé de son rapporteur entendu, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 270 € à l'association Passerelles Muretaines,
- Dit que le montant de cette subvention exceptionnelle sera déduit de la subvention 2016 lors du vote du budget primitif 2016.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle Monsieur SOTTIL que nous avons déjà voté une avance sur subvention, puisque nous avons accordé à toutes les associations une avance de 30 % du montant. Pour eux, ça ne suffisait pas, donc nous faisons une avance exceptionnelle de 1.270 € de plus.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ REPRISE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE DU LOT N°13 DE L'AERODROME DE MURET/LHERM AU PROFIT DE LA VILLE DE MURET

Rapporteur : Monsieur PELISSIE

Par délibération n° 86/168 en date du 03/10/1986, le Conseil Municipal approuvait la signature d'un bail emphytéotique pour l'attribution du lot n° 13 de l'aérodrome de Muret/Lherm au profit de M. Cadilhac Jacques. Le bail n° 5186, d'une durée de 50 ans, pour une contenance d'environ 1113 m², en vue d'y implanter un bâtiment et des locaux techniques permettant la location/vente de matériel aéronautique et la création d'une école de pilotage, a été signé en date des 8 et 12/11/1986. La redevance annuelle était fixée à 1 Franc par an payable en une seule fois et d'avance, soit à la signature de l'acte.

M. Cadilhac étant décédé, ses héritiers souhaitent céder ce bail dont le terme est fixé au 7 Novembre 2036.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord pour la reprise de ce bail au profit de la Ville de Muret, au prix proposé par les Consorts Cadilhac, soit 58 000 €.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve la reprise du bail emphytéotique n° 1586, précédemment conclu avec M. Jacques Cadilhac, pour une durée de 50 ans du lot n°13 de l'aérodrome de Muret/Lherm au profit de la Ville de Muret,
- Dit que cette reprise s'effectuera au prix de 58 000 € auprès des Consorts Cadilhac, les crédits étant inscrits au BP 2016 de la Ville,
- Autorise le Maire ou à défaut son délégué, à l'effet de signer l'acte notarié ou toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame CREDOT : Je voudrais savoir si dans le bail à l'origine, il y avait des conditions spécifiques en cas de résiliation par anticipation.

Monsieur le Maire : Non.

Madame CREDOT : Par conséquent, pourquoi avoir prévue une indemnité maintenant si elle n'est pas prévue à l'origine ?

Monsieur PELISSIE : Il était prévu que au départ le terrain était donné nu. Mais il était prévu qu'il y ait un bâtiment dessus qui soit construit et la commune devait le racheter au prorata du temps passé par rapport au prix du bâtiment. Le bail, à l'origine, était de 50 ans, il y a eu un prorata temporis qui a été fait et qui est arrivé à 58.000 €. Le prix a été aussi négocié parce qu'il y avait d'autres acheteurs. C'est un prix qui a été déterminé.

Monsieur le Maire : On a bien négocié. Ce que l'on peut dire c'est que nous avons le souhait de porter notre attention à l'aérodrome. Nous avons là un outil de développement qui a été trop longtemps abandonné. Pas pris en compte, c'est-à-dire qu'on a laissé partir des hauts à des endroits très stratégiquement bien placés, qui pourraient certainement avoir une vocation beaucoup plus intéressante que celle qui est donnée aujourd'hui. Beaucoup plus intéressante pour le territoire. Je ne parle même pas de la commune, pour le territoire. Donc, nous avons fait le choix de lancer une stratégie de politique, de récupération à chaque fois que nous pouvons, de ces parcelles pour qu'elles restent dans le giron municipal, si on nous n'en avons pas besoin, je crois que c'est le cas de la délibération qui suit, on n'a pas l'utilité immédiate, donc on va laisser une association s'y implanter.

Mais nous pourrions lorsque nous aurons, si nous avons un projet, si la ville a, un projet qui se met en place, ne pas attendre 50 ans, comme dans les conventions précédentes, avant de pouvoir réaliser quelque chose sur l'aérodrome. Voilà donc la stratégie. Nous avons, avec Francis PELISSIE, il y a quelques semaines, accompagné des Maires de la Communauté d'Agglomération, visité les installations. Nous avons été accueillis par l'ENAC. Il nous a présenté tout l'intérêt qu'il voit à se développer sur l'aérodrome de Muret. La preuve, c'est qu'ils vont commencer les travaux pour la construction d'un bâtiment de 3 Millions d'euros, ce n'est pas rien, pour se développer, maintenir ce qu'ils font et se développer, que nous avons pu voir tout l'intérêt dans la filière que la CAM souhaite développer, notamment les drones et la domotique, et la robotique, que nous avons du potentiel sur notre aérodrome. Nous souhaitons en faire un outil pour la commune et pas un outil pour des particuliers. Je mets donc aux voix la délibération.

Monsieur SOTTIL : On parle du lot n°13, mais le lot 14 et le lot 15, ce n'est pas concerné ?

Monsieur PELISSIE prend ma parole mais ne parle pas dans son micro.

Monsieur SOTTIL : Puisque là il y a un ensemble de bâtiments.

Monsieur le Maire : Oui

Monsieur SOTTIL : On ne parle que du lot n°13.

Monsieur le Maire : 14 et 15, on me dit qu'ils sont déjà à nous.

Monsieur SOTTIL : Ah, ils sont déjà à nous. D'accord.

Monsieur le Maire : Mais ce n'est pas nous qui sommes dedans. On les a...

Monsieur SOTTIL : Non, mais je pose la question parce que comme il y avait un bâtiment, je pensais que...

Monsieur le Maire : Mais je pense Monsieur SOTTIL que vous avez compris la mécanique que nous souhaitons mettre en place, c'est-à-dire récupérer tout ce que l'on peut récupérer, pour le mettre à disposition, mais pas pour 50 ans.

Monsieur SOTTIL : Ca ne m'avait pas échappé.

Monsieur le Maire : Merci.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE DU LOT N°13 DE L'AERODROME DE MURET/LHERM AU PRFIT DE L'AERO CLUB JEAN-MARIE BONNAFE

Rapporteur : Monsieur PELISSIE

Par délibération du 17 Février 2016, le Conseil Municipal a approuvé la reprise du bail relatif au lot n° 13 de l'aérodrome de Muret/Lherm au profit de la Ville. Le bail n° 5186, d'une durée de 50 ans, pour une contenance d'environ 1113 m², en vue d'y implanter un bâtiment et des locaux techniques permettant la location/vente de matériel aéronautique et la création d'une école de pilotage, avait été signé en date des 8 et 12 Novembre 1986 avec M. Jacques Cadilhac. La redevance annuelle était fixée à 1 Franc par an payable en une seule fois et d'avance, soit à la signature de l'acte.

M. Cadilhac étant décédé, ses héritiers souhaitaient céder ce bail dont le terme était fixé au 7 Novembre 2036. La Ville s'est donc positionnée pour la reprise de ce bail à son compte.

Depuis, la Ville a été contactée par l'aéro club Jean Marie Bonnafé, afin de bénéficier d'une mise à disposition du lot n° 13, pour exercer leurs activités : école de pilotage, stationnement d'aéronefs et locations d'emplacement pour parking des avions.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord pour la mise à disposition précaire du lot n° 13 au profit de l'aéro club Jean Marie Bonnafé) aux conditions suivantes :

- o durée : 1 an renouvelable
- o loyer annuel : 5 376.00 € soit 473 € mensuel hors charges (révisable annuellement à la date anniversaire selon l'indice du coût de la construction tel qu'il est publié à l'INSEE).

Il est précisé que le lot n° 13 étant attenant aux lots 14 et 15 (loués par la Ville à la Société Midi Pyrénées Aviation) et le hangar ayant une entrée commune, le preneur fait son affaire du bon fonctionnement avec le locataire de la Ville. Cette dernière, dans un souci de cohérence, donnera un droit de préférence à l'aéro club Jean Marie Bonnafé dans l'éventualité d'un arrêt d'activités de la Société Midi Pyrénées Aviation, sous réserve d'acceptation des conditions techniques et financières de la Ville, pour la location des lots 14 et 15 précités. La Ville se réservant toutefois le choix du preneur.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve la mise à disposition précaire du lot n° 13, au profit de l'aéro club Jean Marie Bonnafé) aux conditions suivantes :
 - o durée : 1 an renouvelable
 - o loyer annuel : 5 376.00 € soit 473 € mensuel hors charges (révisable annuellement à la date anniversaire selon l'indice du coût de la construction tel qu'il est publié à l'INSEE).

- Précise qu'en cas de résiliation de la location par la Société Midi Pyrénées Aviation, locataire de la Commune de Muret pour les lots n° 14 et 15, la Ville, dans un souci de cohérence, donnera un droit de préférence à l'aéro club Jean Marie Bonnafé, sous réserve d'acceptation des conditions techniques et financières, pour la location des lots 14 et 15 précités. La Ville se réservant toutefois le choix du preneur,

- Autorise le Maire ou à défaut son délégué, à l'effet de signer la convention de mise à disposition précaire ou toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je finis par deux informations sur notre aérodrome, ah non, non, je finis cette délibération et le chapitre aérodrome. Je n'allais pas oublier Virginie bien sûr. Surtout pas. La pauvre, elle attend gentiment jusqu'à la fin. Vous dire que nous allons avoir la chance d'avoir deux événements très fort sur notre aérodrome, je ne parle pas d'Air Expo, qui lui a lieu tous les ans, qui fête un anniversaire tout rond avec une manifestation exceptionnelle. Nous aurons sur l'aérodrome de Muret, alors que nous avons eu l'année dernière, cela ne s'est pas trop su, le vol du premier drone qui est arrivé à s'initier dans un trafic aérien, notamment celui de l'aéroport de Blagnac, le drone était parti de Muret. Nous aurons le premier vol du premier hélicoptère électrique produit par l'aérospatiale par Airbus, j'en suis encore au temps où j'étais animateur, le premier vol de l'hélicoptère électrique produit par Airbus aura lieu dans quelques semaines à Muret. Nous aurons dans quelques mois aussi, la chance d'avoir sur l'aérodrome le premier vol, le deuxième vol on dira, mais le deuxième vol qui sera le premier de la copie de l'éole, vous savez celle qui était exposée pour le Tour de France sur les allées Niel.

Elle a été reconfigurée, retapée par les étudiants, je ne me rappelle plus de quelle université, qui ont grâce à Airbus rajouté un moteur électrique, et on aura le premier vol de l'éole électrique qui devrait avoir lieu dans quelques semaines aussi, sur l'aérodrome de Muret. J'espère que les médias qui devraient se charger de faire savoir ce projet là, de faire connaître ce projet là, donneront un focus à notre aérodrome qui dépassera largement le cadre local.

▪ **CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CALANDRETA DEL PAIS MURETHIN**

Rapporteur : Madame SARREY

La Ville de Muret avait cédé la parcelle communale cadastrée section AS n° 193, située 18-20 et 30, rue du Maréchal Lyautey à Muret, d'une contenance de 1 631 m², afin d'y installer l'école bilingue Occitan/Français, la « Calandreta del País Murethin ».

L'alimentation de cette parcelle en réseaux divers se fait depuis la rue Pierre Bauduc près du gymnase Albert Camus en traversant les parcelles communales AS 67 et AS 192. Il convient de prévoir une servitude de passage de réseaux (eau potable et eaux pluviales, assainissement, EDF et Télécom) au profit de l'association Calandreta del País Murethin (parcelle AS 193) pour les réseaux existants (selon plan ci-joint) sur les parcelles communales cadastrées section AS n° 67 et 192 et jusqu'au domaine public.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Considérant que des réseaux (eau potable et eaux pluviales, assainissement, EDF et Télécom) desservant la parcelle AS 193 de l'association Calandreta passent sur les parcelles communales cadastrées section AS n° 67 et 192 et jusqu'au domaine public,
- Décide de créer une servitude pour les réseaux (selon plan ci-joint) au profit de la Calandreta,
- Dit que cette servitude sera à titre gratuit,
- Donne délégation à M. le Maire ou à défaut son adjoint délégué, à l'effet de signer l'acte notarié de constitution de servitude ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Des questions ? Merci pour les occitanistes. Bonne soirée.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40